

APPENDICE.

DISCOURS

PRONONCÉS LE 6 SEPTEMBRE 1883, A ST-LAURENT, COLLÈGE ÉLECTORAL
DE JACQUES-CARTIER, PAR

Messieurs CHAPLEAU, MERCIER et MOUSSEAU. (*)

DISCOURS

DE

L'HONORABLE M. J. A. CHAPLEAU,

SECRÉTAIRE D'ÉTAT POUR LE CANADA, ET ANCIEN PREMIER MINISTRE

DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Messieurs, la première chose qui m'a frappé et qui doit vous étonner aujourd'hui, c'est l'auréole qui entoure M. Descarries. J'ai dit l'auréole, j'aurais dû dire l'arc-en-ciel, (arc-en-ciel, signe de beau temps pour les pauvres mortels comme vous, M. Mousseau). Oui, j'aurais dû dire l'arc-en-ciel, car parmi les hommes de diverses nuances qui le composent, il y a des rouges, il y a des bleus, il y a des verts, il y a des jaunes, etc., etc.; des rouges comme M. Lafamme, des bleus comme M. Bellerose, des jaunes comme... (c'est une couleur romaine qui allait à M. Trudel avant sa rupture avec le Vatican); il y a des *caillies* comme M. Beaubien, des *bigarrés* comme M. Mercier, et des

(*) Je donne ces discours dans l'ordre qu'ils ont été prononcés.

verts-tendre comme M. Descarries. Quel groupe ! Et leurs chansons ! aussi différentes que leur plumage. Quelle famille heureuse !

Il y a parmi vous des hommes qui ont de la mémoire, messieurs. Vous rappelez-vous quelle lettre écrivait M. Laflamme à la dernière élection dans le comté ? Quelle attitude y prenait M. Mercier ? Quelle mine y faisait M. Descarries ? Pourquoi donc cette révolution étrange qui s'est opérée depuis lors ? M. Trudel cause-t-il religion avec l'ex-ministre de la justice, ou ce dernier lui demande-t-il des explications sur le *Syllabus conjugal* ? M. Mercier parle-t-il de coalition avec M. Bellerose ? Non, M. Bellerose lui raconte son dernier voyage électoral à Saint-Hyacinthe. Et M. Beaubien écoute tout cela, et... en fait son profit, en songeant à son fauteuil de président qu'il a perdu en Chambre, mais qu'il a retrouvé chez l'ébéniste Lavigne. Voyez plutôt ce front rêveur :

Oh ! qui me donnera d'y sonder sa pensée.
Lorsque le souvenir de sa grandeur passée
Revient comme un remords l'assaillir loin du bruit.

Pourquoi sont-ils ici, ces amis de la veille, ces ennemis du lendemain ?

M. Mousseau n'a pas changé ; c'est le même premier ministre avec le même gouvernement, avec le même programme. M. Descarries est le même aussi. Il n'a rien appris de nouveau ; il n'avait rien à oublier. Si les deux candidats n'ont pas changé, qui donc, quoi donc a fait changer ceux qui disaient oui hier et qui viennent dire non aujourd'hui ? Voici le mot de l'énigme : c'est vieux comme l'histoire de tous les politiques désappointés.

C'est parce que M. Trudel n'est pas juge, bien qu'il l'ait demandé à M. Dansereau ; parce que M. Mercier n'est pas ministre, bien qu'il l'ait fait demander à M. Mousseau ; parce que M. Beaubien n'est pas président, bien qu'il l'ait demandé, ... à tous les échos d'alentour ; parce que M. Laflamme n'est pas député et qu'il veut faire *puffer* sa prochaine candidature ; parce que M. Bellerose... non, lui n'a pas changé, il est ce qu'il a toujours été, ennuyeux et désagréable.

Croyez-vous que ces messieurs s'occupent du candidat qu'ils vous présentent ? De ça, comme dirait M. Laflamme ? Pas le moins du monde. Pensez-vous qu'ils s'occupent des électeurs ? Pas beaucoup ! Mais enfin, qu'ils aient changé par intérêt ou non, pour tout de bon ou pour rire, pour quelque chose ou pour rien du tout, est-ce une raison pour vous, électeurs honnêtes et francs, de tourner comme des

girouettes ? Parce que ces messieurs ont des haines à satisfaire, cela vous oblige-t-il à faire visage à deux faces ?

Il faut vraiment que ces gens-là aient une bien petite opinion de vous s'ils ont cru qu'ils pouvaient ainsi jouer au pantin avec le comté. Un libéral disait l'autre jour : " Si M. Mercier nous prend " pour des joujoux, il ira jouer ailleurs ; ça peut être bon à Saint-Hyacinthe. Ça ne fera pas ici. "

Vous avez entendu tous ces messieurs avant aujourd'hui, ils ont rempli leurs journaux de leurs doléances. Avez-vous trouvé une seule raison solide pour vous démontrer que vous devez voter contre l'honorable M. Mousseau ? Pas une seule. Des injures contre moi, des injures contre M. Sénécal : à part cela, rien. Et tout ce bruit, tout ce tapage pour vous engager à voter pour un homme qu'ils n'aiment pas, dont ils rougissent et qu'ils voudraient vous faire accepter comme l'homme de votre goût, l'homme de votre choix, l'homme que vous devez élire pour porter fièrement la haute réputation que votre comté s'est acquise.

Eh ! messieurs, vous en ferez ce que bon vous semblera, mais franchement, avec tout le respect, toute l'estime que j'ai pour vous, je vous trouverais petits, si vous vous prêtiez à un sale jeu comme ça. Vous savez que j'aime la lutte, mais la lutte franche, sincère, carrée ; je respecte mes adversaires quand ils font de ces luttes-là, mais de la basse comédie comme celle-ci, fi ! c'est dégoûtant, passez-moi le mot.

Et pour vous faire accepter leur mannequin, que vous ont-ils dit ?

" Que j'étais riche, que j'avais des millions, (ah ! si j'avais des millions, je leur en prêterais un peu pour qu'ils s'achètent un autre candidat que celui-là), que je m'étais enrichi aux dépens de la province ! " Et qui a dit cela ? M. Laflamme, l'homme au canal ; M. Mercier, l'homme au tunnel ; M. Bellerose, l'homme qui a vendu sa papeterie de la chambre, qui a vendu ses documents parlementaires ; M. Trudel, qui voulait troquer son siège de sénateur pour une place de juge ou de gouverneur du Nord-Ouest ; M. Beaubien, qui paya par des lots à bâtir le tracé qui amenait le chemin de fer sur sa ferme ; qui vendit à M. Sénécal, pour le gouvernement, le terrain environnant la station du Mile-End trois fois le prix des terrains voisins du sien ; qui fit bâtir le chemin conduisant au site de l'exposition pour faire valoir ses propriétés ; qui se fit faire, aux dépens du gouvernement, une chaise de président de \$120, sous le prétexte que son fauteuil avait été escamoté par M. Turcotte ?

Au moins si ces petites gens mettaient, dans leurs attaques, un peu des formes que les bonnes traditions électorales nous ont laissées. Mais non :

“ Vil intrigant, menteur, spéculateur, pillard, trafiquant de principes, *jobber* éhonté, esclave, manipulateur de consciences, chef de bande de brigands, vampire, escamoteur de lettres, franc-maçon, ami des sicaïres, des assassins, ami des forçats, hypocrite, rapinard, voleur. ”

C'est là la collection des mots doux (et c'est trié sur le volet) que le journal de M. le sénateur Trudel a faite à mon intention dans les 30 ou 40 numéros que j'ai parcourus hier. Pour sûr, ce n'est pas au Sénat qu'il a dû apprendre ce vocabulaire. Ce ne peut être non plus lors de son voyage à Paris ; on m'assure qu'il était plus “ gentil ” que cela aux Folies-Bergères. Aurait-il, par hasard, comme l'innocent Vert-Vert, fait la traversée en mauvaise compagnie ? Trouvez, si vous pouvez.

Pour moi, je n'en sais rien, et n'en veux rien savoir. Je ne sais qu'une chose, et vous serez de mon avis, c'est qu'un *stock* pareil ne peut pas venir d'un magasin bien propre.

Le, *Temps* (ce boulet que M. Mercier s'est attaché au pied, le *Temps* est plus jeune et n'a pas encore de ces mots-là ; il est trop petit et n'a pas la bouche assez grande. Mais ça viendra ; voyez plutôt :

“ Cette outre gonflée de vent, qu'on appelle le secrétaire d'Etat, n'a pourtant jamais effrayé personne. En dehors d'un physique agréable et d'une voix sympathique, il ne possède rien qui puisse faire de lui un orateur même convenable. Les convenances, la grammaire, le bon sens même, n'ont jamais été plus maltraités par le dernier des marchands d'orviétan, que par ce charlatan politique, dont le seul mérite consiste à *raisonner* comme une grosse caisse, et à faire ensuite circuler sa sébille dans les rangs de la foule, pour remplir son propre gousset. La vente du chemin de fer en est la preuve. ”

Voilà la politesse, la justice de mes adversaires ! Comme c'est agréable de faire la lutte avec de pareils hommes ! Comment ! J'ai été député plus de seize ans et j'ai cru siéger en Chambre avec beaucoup d'hommes de bon sens ; j'ai été ministre huit ans ; j'ai été premier ministre près de trois ans. Je me suis laissé dire que j'ai fait mon devoir dans les diverses positions élevées que j'ai occupées. Il faut donc que le monde soit composé d'imbéciles et que seul le grand rédacteur du *Temps* soit un homme d'esprit . . . ou *vice versa*. Je crois que c'est *vice versa*. Je crois qu'il y a encore des gens d'esprit . . . et je suis sûr qu'il y a au moins un imbécile dans le *Temps*. Il court risque de l'être

jusque dans l'éternité. Celui-là peut ne pas faire de fautes de langage ; c'est assez qu'il fasse des " erreurs de jugement. " Que la terre de Notre-Dame des Anges lui soit légère !

Eh ! bien, messieurs, c'est drôle un peu mais c'est triste tout de même. C'est triste, quand on pense que c'est avec un pareil langage qu'on entend instruire le peuple ! Quand on lit l'histoire des révolutions et qu'on s'indigne de voir la crapule rédiger des édits contre les honnêtes gens, on pourrait se demander si ce n'est pas avec des feuillets perdus des journaux comme l'*Étendard*, qu'on a appris à rédiger des feuilles comme *Le Père Duchêne*.

Et c'est là ce qu'ils appellent faire de la politique ! Mais qu'est-ce donc que la politique ? Jusqu'à présent j'ai cru que c'était la science des hommes et des choses appliquée à l'administration des affaires publiques ; je croyais que c'était l'art d'instruire le peuple et de le diriger vers ses destinées dans le monde. M'étais-je trompé ? Suis-je donc un naïf ? Il est vrai que j'étais bien jeune quand j'ai appris les éléments de la politique. J'ai aimé la politique avant d'avoir connu les sentiers tortueux de l'intérêt, de l'ambition et de l'intrigue. J'ai étudié la politique avant d'avoir compris la mesquinerie étroite, ou l'effronterie calculée qui s'y mêle trop souvent. Oui, la politique a eu mes premières affections et j'ai gardé pour elle une fraîcheur de souvenir que le temps n'a pas encore desséchée. C'est peut-être une faute dans mon éducation politique ; c'est sans doute une faiblesse en vue du succès. Mais je vous confesse que je ne regrette pas cette faute, que je ne veux pas me guérir de cette faiblesse. J'ai, dès les premiers jours de ma carrière, aimé la franchise et l'amitié dans la politique ; je n'ai pas changé, je ne veux pas changer mon tempérament à cet endroit. Je sortais du collège ; j'avais, dans l'histoire de mon pays, appris que nos ancêtres par le sang sortaient d'une race dont on a dit avec raison : *Gesta Dei per Francos*, " que Dieu s'était servi d'eux pour son œuvre, et que nos grands parents adoptifs étaient des hommes qui avaient porté sur toutes les mers, la gloire de leur nom et jeté dans tous les continents la sémence féconde de la liberté. Je crus alors que ce peuple du Canada, mélange de grandeur, de dévouement, de franchise et de fierté, valait la peine qu'on l'aime et qu'on l'instruise ; qu'on le fasse grand et robuste et qu'on se donne garde de le tromper, de le gâter et de l'avilir.

Voilà pourquoi depuis le premier jour où je parlai au peuple, jusqu'à ce moment où je vous adresse la parole, je n'ai jamais eu d'autre règle

que celle-ci : Pour avoir le droit de dire au peuple quels sont ses devoirs, il faut d'abord le respecter : pour lui commander il faut l'aimer, pour avoir sa confiance, il faut être courageux et franc. Et je n'ai pas crainte d'en appeler à tous ceux qui m'ont connu, qui m'ont entendu depuis vingt ans. J'en appelle à vous, messieurs, qui m'écoutez. Le peuple, le vrai peuple, non pas le peuple qu'on paie et qu'on avine, le peuple m'a toujours écouté, même quand il ne m'a pas suivi. J'ai pu me tromper parfois : qui ne se trompe jamais ? Mais j'ai la satisfaction de me dire que ce n'a pas été par calcul et je sais qu'on m'a su gré de ma bonne foi. Voilà pourquoi je n'ai jamais eu de défaillance ; voilà pourquoi le dégoût ne s'est jamais emparé de moi pour me faire abandonner ma tâche, bien que peu d'hommes aient eu autant de luttés à soutenir, de haines à braver, de bave à essuyer de la part de leurs adversaires. Je me suis toujours dit que le pays que j'aime vaut bien la peine que j'endure tout cela à son service. Souvent je suis revenu de ses mêlées éclaboussé, blessé, meurtri mais jamais brisé. Qu'importe ? ce n'est pas sur les uniformes sans taches, vierges de poussières, de sang et de déchirures, qu'on attache la croix des braves. Ce n'est pas comme soldat de parade que j'ai gagné mes épaulettes, et si j'ai gardé mes blessures, j'ai aussi gardé mon drapeau.

Et je ne suis pas mort. Il y a quelques mois pourtant on me faisait mourir ; on sonnait mes glas avec un air de joie mal déguisée ; on préparait mon oraison funèbre et on commençait à dire du bien de moi, me croyant fini. Je suis revenu. Depuis ce temps on s'acharne contre moi, on veut m'enterrer tout vivant : m'enterrer dans la boue, dans la fange, dans la haine, dans la calomnie. Je ne savais pas que mes ennemis avaient dans l'âme autant d'ordures, dans le cœur tant de fiel, au bout de leur plume tant de venin.

Mais on ne m'a pas enterré, et l'on ne m'enterra pas encore. Je me porte mieux que jamais, et je suis venu ici, au milieu de ce peuple que j'aime, continuer ma tâche, qui est celle de vous faire du bien. Cette tâche, nous la ferons ensemble, et avec votre appui, nous la finirons victorieusement.

A nous le travail, à tous la gloire et les bons résultats. C'est à Saint-Laurent que j'ai voulu d'abord venir, dans ce comté Jacques-Cartier, dont le nom sonne si bien aux âmes courageuses. Il y a longtemps que nous ne nous sommes rencontrés ici sur le terrain de la politique. Il y a, je crois, dix-sept ans ; ce fut un jour de triomphe. L'autre jour, nous nous sommes rencontrés sur le champ des morts. Je suis venu

mêler mes regrets aux vôtres sur la tombe de la compagnie d'un de vos vieux amis, d'un de vos vieux serviteurs, de votre ancien député. Je me suis fait un devoir sacré de venir ce jour là. C'est aux jours de deuil qu'on compte les vrais amis. Aujourd'hui, c'est jour de labeur, et j'y viens encore. C'est aujourd'hui un grand anniversaire, 6 septembre, anniversaire de la naissance de sir George Cartier, ce grand patriote, mort au service de la patrie, mort regrettant d'être éloigné de ce peuple canadien qu'il avait tant aimé. Celui-là, on l'avait bien calomnié pendant qu'il vivait ; on a eu la justice tardive de dire, après sa mort, qu'il avait été un grand citoyen.

Cette date est d'un bon augure ; un jour comme celui-ci ne peut être qu'un jour de succès, l'avant-coureur d'un triomphe.

Oh ! mon noble ami, si vous étiez ici, vous diriez à cette foule, avide de connaître et de faire le bien, à ces gens réunis, qu'ils ne sont pas dignes de la confiance populaire ceux qui cherchent à avilir les représentants de la nation, à flétrir leurs compatriotes ; qu'ils ne sont pas dignes de vous, dont le premier chant comme le dernier soupir furent ces mots si patriotiques ; *Avant tout, soyons Canadiens.*

Messieurs, je vous ai dit quels étaient mes adversaires ; des envieux, des désappointés, des ambitieux qui ont pris de la haine pour du talent. Ce n'est plus la lutte loyale des partis, comme autrefois ; c'est une combinaison monstrueuse des éléments les plus opposés : Le *Temps* et l'*Etendard*, en un mot les CASTORS !

Qu'est-ce qu'un castor ? S'agit-il ici de cet animal intelligent et industrieux qui, avec la feuille d'érable, nous sert d'emblème national ? Non, nos adversaires politiques ne sont pas assez patriotes pour cela. Qu'est-ce donc qu'un castor ? L'ouvrier des villes appelle castors ceux qui prétendent savoir beaucoup et ne peuvent pas grand'chose, les hâbleurs, les parasites du métier. A la campagne on appellé aussi castors ces petites bêtes noires qui vivent par bandes à la surface des eaux mortes et croupissantes et répandent une odeur qui n'est rien moins qu'agréable, les pûnaises d'eau enfin.

Sont-ce là les types de la tribu de l'*Etendard* ? Les castors politiques sont un peu de tout cela et quelque chose de moins bon encore. Leur parti comprend toutes les médiocrités ambitieuses qui ne peuvent arriver par les voies ordinaires, tous les désappointés, et un bon nombre d'hypocrites qui se prétendent religieux et conservateurs pour mieux ruiner le grand parti conservateur, pour mieux détruire chez le peuple le vrai

sentiment religieux, dont la base fondamentale est le respect à l'autorité et l'amour du prochain,

Ils n'ont du reste qu'un trait de ressemblance avec le vrai castor. Ils font leur ouvrage avec de la boue, ils détruisent les chaussées des bons moulins pour construire leurs tannières et ne sont vraiment utiles que lorsqu'on a vendu leur peau.

L'opposition que nous font ces hommes ne serait pas importante, sans le caractère qu'ils ont donné à ce qu'ils appellent leur mission politique. Ils se sont affublés du manteau de la religion, et avec cette dépouille, ils en ont imposé à nombre de gens honnêtes qu'il est difficile de désabuser.

Une singulière maladie s'est produite depuis quelques années dans notre pays. Du moment qu'un jeune homme lit dix pages de Veillot ou de Joseph de Maistre, qu'il écrit deux ou trois lettres à un curé et un article dans la presse, ne voilà-t-il pas qu'il croit avoir une mission? Il se fait apôtre; il lui faut de suite une croisade.

Or comme les barbares et les ennemis de la foi sont loin et que les projectiles du jeune Croisé ne sont pas de longue portée, ceux-ci tombent dans le voisinage; et si un voisin charitable les lui rapporte en lui faisant remarquer qu'il a manqué le but, que les païens sont plus loin, vite il s'emporte, cherche querelle au voisin, l'accuse de pactiser avec l'ennemi et de trahir les grands intérêts religieux. Pas d'explications, pas de réponse, vous êtes marqué du sceau fatal.

C'est vraiment ainsi que s'est produit ce que l'on a appelé la presse politico-religieuse, presse sans autorisation, presse malveillante, qui a fait plus de tort que beaucoup d'ennemis naturels de la religion, parce qu'elle n'a fait que froisser, que diviser les consciences, en faisant de l'exclusivisme, et en posant comme seul défenseur intelligent des doctrines et de la hiérarchie.

Il y a deux choses dans la province de Québec qu'un gouvernement n'osera jamais attaquer; c'est la nationalité canadienne-française, c'est la religion catholique. Il y a trop de force dans ces deux puissances, il y a trop d'unité de sentiments à ce sujet dans la population pour qu'on aille s'y heurter. Voyez les gouvernements libéraux sortis des luttes politiques des trente dernières années. Malgré leurs dénonciations dans la presse et sur les hustings, lorsqu'ils n'étaient que l'opposition, malgré les idées de libre-pensée qu'affichent leurs plus puissants amis, vous les voyez se montrer dociles lorsque les questions religieuses viennent à se soulever. Ce n'est pas leur sympathie qui les fait agir,

ce n'est pas leur bon vouloir ce sont leurs intérêts, c'est parce qu'ils savent que l'immense majorité de notre peuple est profondément et sincèrement catholique.

Et d'ailleurs, y eût-il des dangers, n'avons-nous pas des sentinelles vigilantes, des chefs expérimentés, pour nous signaler le danger, pour nous garder dans la défense ?

L'épiscopat a montré à toutes les époques de notre histoire un zèle digne de sa mission élevée, une prudence admirable, une vigilance constante, avec une modération et un tact qui lui ont valu l'immense respect dont tous les pouvoirs l'ont entouré et les succès étonnants qui ont couronné ses efforts, aux moments les plus difficiles. Avec la vaste puissance dont l'épiscopat dispose par son clergé, il n'y a pas à avoir de crainte pour les libertés de l'Eglise ; et c'est une témérité que de s'immiscer sans mission spéciale dans des discussions où le moindre faux pas peut compromettre toute une cause, où la moindre vivacité peut provoquer des divisions profondes comme celles dont notre province a été malheureusement la victime depuis quelques années.

Et malgré ces rudes enseignements de l'expérience, un certain nombre de nos jeunes gens semblent prendre plaisir à recommencer ces luttes funestes, Il est temps que la réaction se fasse dans l'opinion avant que le mal ne devienne plus général. Malheureusement le mal prend son intensité à la source même qui devrait le guérir. Ce que l'épiscopat déplore, une partie du clergé l'encourage et lui donne contenance.

On a dit que la majorité des actionnaires, ou si l'on veut des patrons actifs de l'*Etendard*, se compose de membres du clergé. A cela, nous n'avons rien à redire ; mais nous croyons assez connaître les dispositions de notre clergé pour savoir qu'il aurait repoussé du premier coup celui qui serait allé lui dire : " Je me propose de me servir de votre argent et de votre influence pour unir mes efforts à ceux de M. Mercier et des libéraux, dans le but de renverser le gouvernement conservateur de Québec et de diviser celui d'Ottawa. " Evidemment quand M. Trudel s'est mis en tête de fonder un journal, il a fait vibrer la corde religieuse et ce n'est pas au nom de la politique qu'il a fait appel au clergé. Il a mis les grands principes de l'avant. Il a fait valoir l'importance pour les esprits profondément catholiques d'avoir un organe sûr. Et le numéro-prospectus de l'*Etendard* fait foi des représentations qu'il a dû faire. A ce point de vue, la lettre de M. Prendergast à M. Mackay a une grande importance : elle donne la note que l'on a fait résonner. Cette lettre est datée du 22 août 1882, c'est-à-dire en plein travail de création. On

faisait dès lors la chasse à l'actionnaire, et M. J. A. Prendergast, qui demande de l'argent à M. Mackay pour la fondation d'un journal à Montréal, s'intitule dans l'*Etendard* : Prendergast & Cie., éditeurs et propriétaires. " Il n'y a donc pas d'équivoque ; c'est la direction actuelle de l'*Etendard* qui a fourni à son public les raisons et les motifs pour lesquels celui-ci devait donner de l'argent à MM. Trudel et Prendergast. Ces raisons, les voici :

" Depuis un certain nombre d'années, le clergé catholique en général, les catholiques de la province de Québec, ressentent profondément le besoin d'un journal quotidien qui ait pour principe celui de promouvoir les intérêts catholiques. Les prétendus journaux catholiques actuels sont invariablement consacrés, en premier lieu à leurs partis politiques, et ensuite aux intérêts personnels. Il en résulte comme conséquence naturelle que lorsqu'il devient nécessaire d'instruire la population sur d'importantes questions religieuses ou politiques, les journaux quotidiens qui existent actuellement refusent souvent de le faire, parce que ça pourrait nuire à des intérêts de partis, ou intervenir contre des opinions personnelles.

" Ainsi, en 1878, à l'époque des troubles orangistes, on voyait la presse protestante se coaliser contre nous, tandis que les prétendus journaux catholiques traitaient les questions à un point de vue politique et suivant des intérêts de partis."

" Je ne cite là qu'une seule circonstance, mais il en existe plusieurs autres où un journal catholique indépendant et quotidien aurait pu rendre d'éminents services.

" Poussé par cette nécessité depuis si longtemps ressentie, appuyé par de nombreux amis dans le clergé et agissant de plus conformément au désir clairement exprimé par Pie IX et Léon XIII, que la presse fasse valoir et défende les droits de l'Eglise, un groupe de catholiques distingués essaie maintenant de prélever une souscription pour fonder un journal dévoué aux intérêts catholiques, et absolument indépendant des intérêts de parti ou de l'influence personnelle. Le projet, pour pouvoir se réaliser, nécessiterait un capital de \$100,000 et nos amis sont loin d'être riches."

Voilà le cas bien posé, et afin qu'il n'y ait pas de doute, l'*Etendard* du 13 août 1883 endosse cette lettre, en disant :

" Il n'y a qu'un mot pour apprécier la lettre :

" Mais c'est cela ! " " Mais c'est la pure et simple vérité ! " " Mais

c'est exactement ce que nous eussions écrit nous-même !” “ Mais M. Prendergast a parfaitement résumé le sentiment public ! ” “ Qui oserait nier que cette lettre ne fait que traduire le sentiment de la presque totalité des conservateurs indépendants, à l'époque où elle fut écrite.”

Avant d'examiner les conséquences d'un tel appel, examinons les faits : Les catholiques de la province de Québec éprouvent-ils le besoin d'un journal quotidien ? L'épiscopat y a répondu par une lettre adressée au clergé du diocèse de Saint-Hyacinthe, dénonçant l'idée de fonder un journal religieux. Cet important document nous apprenait que l'Ordinaire était même loin de désirer l'existence du futur journal.

M. Prendergast est particulièrement malheureux dans l'exemple qu'il cite de l'affaire des orangistes. Un homme positif qui voudrait apprécier brièvement cette affirmation serait obligé de s'écrier : “ En voilà un mensonge corsé ! ” Qui ne sait que les deux grands organes conservateurs, la *Minerve* et le *Monde* ont été infaillibles sur la question orangiste ? Ils se sont querellés avec leur compagnon d'armes habituel, la *Gazette de Montréal* ; ils ont approuvé et encouragé le maire Beaudry, et ils se sont réellement mis en tête du mouvement qui a empêché la démonstration. La *Minerve* n'a pas examiné si elle frappait des amis ou des ennemis politiques : elle a frappé.

D'un autre côté, n'est-il pas regrettable de voir un homme politique, un sénateur comme M. Trudel, faire ainsi, froidement, délibérément, sans l'excuse de l'emportement d'une lutte, appel aux passions religieuses, aux divisions de race ?

Maintenant quelles sont les conséquences d'une propagande basée sur la lettre de M. Prendergast ? Quelle figure ferait M. Mackay s'il avait versé cent mille dollars pour faire de l'*Etendard* un journal religieux ? Qu'est-il advenu de ce besoin éprouvé par les catholiques d'avoir un organe ? On n'entend jamais l'*Etendard* adresser un mot de reproche à la *Patrie*, au *Witness*, ou à l'*Aurore*. Mais en revanche, on lit deux fois dans le même numéro qu'il existe une clique dans la province de Québec, que M. Mousseau doit disparaître et qu'il faut chasser MM. Sénécal et Dansereau du parti conservateur. La religion de l'*Etendard* ne sort pas de là. Il est vrai que MM. Mousseau et Dansereau sont des catholiques non-seulement pratiquants, mais fervents ; il est vrai que M. Mousseau a écrit, il n'y a pas six mois, une magnifique profession de foi adressée aux évêques ; il est vrai que M. Sénécal, qui

se reconnaît volontiers fils soumis de l'Eglise, participe de grand cœur et à large mesure à toutes les bonnes œuvres auxquelles on l'invite.

Il est vrai que tous ces messieurs sont irréprochables au point de vue des doctrines et des intentions. Qu'importe ! *L'Etendard* trouvera moyen de dire sans doute qu'il fait l'œuvre de l'Eglise en combattant des catholiques de cette trempe, au bénéfice des incrédules et des fanatiques qu'il laisse tranquilles.

Il est temps que l'opinion publique s'agite et fasse tomber ces masques. Il n'y a pas de pires exploitations que l'exploitation religieuse. Personne n'a le droit de faire servir à ses fins personnelles ce grand, ce puissant sentiment qui nous domine tous dans ce beau pays du Canada.

Dans un pays où il y a tant d'esprits honnêtes, de catholiques sincères, de disciples du vrai et du droit, il est facile de se faire des partisans au nom de la religion. Mais malheur à qui se fera de la religion un escabeau pour monter à des régions qui lui sont étrangères !

Greffé sur une tige religieuse, *l'Etendard* a reçu d'une partie du clergé un encouragement dont on voit qu'il s'est montré très peu digne. La pensée de ses protecteurs et parrains était que ce journal donnerait le ton à la presse canadienne par la dignité du langage, la hauteur des vues, l'impartialité de ses jugements ! Quel doit être le triste désappointement de ceux qui, de bonne foi, ont cru aux protestations qui leur étaient faites ! Je sais que partout on déplore la direction que ce journal a prise. Mais le mal est fait et ceux qui le condamnent aujourd'hui savent bien que la responsabilité qu'ils ont assumée est d'une gravité énorme. La faute d'une partie du clergé, car il y a eu une faute de commise, ce n'est pas de s'être intéressé à la chose politique, c'est son droit ; ce n'est pas d'avoir donné son opinion sur les questions publiques qui peuvent toucher à la morale, à la religion, c'est son devoir. Votre faute, messieurs, c'est d'avoir laissé les politiciens rentrer chez vous, dans cette forteresse de la société où la foi, la charité, la vertu devraient seules être admises. La faute c'est d'avoir permis à quelques hommes les uns plus convaincus qu'ambitieux, les autres plus ambitieux que sincères, de vous prendre pour leurs associés, pour leurs cautions, de vous faire leurs défenseurs tandis qu'ils ne devraient être que les vôtres, de se réfugier dans votre arche sainte, pour cacher leur faiblesse, pour éviter les désastres qui les menaçaient. Enfin la faute, c'est de vous être offerts vous-mêmes pour recevoir les coups que leur témérité leur avait attirés. Prenez garde, ceux qui font commettre cette

faute y ont leur intérêt personnel, et à cet intérêt ils ne craindraient pas de sacrifier la religion et l'Église. Ils sont insinuants, ils sont habiles ils vous flattent, ils vous disent que vous seuls connaissez les vrais besoins du peuple. Oui, et c'est parce que vous les connaissez si bien que vous devez éviter de vous laisser entraîner à faire la besogne de ceux qui, eux, ne se soucient guère des besoins du peuple. Vous, vous représentez le dévouement, l'abnégation, le sacrifice, la charité enfin ; ceux qui veulent se servir de vous sont loin de représenter ces vertus aux yeux du peuple. N'allez donc pas couvrir impunément leur cause de votre nom, de votre mission et de votre caractère.

Voilà ce que je pense, voilà ce que je voulais dire. Je sais qu'on a essayé de me perdre dans l'esprit du clergé ; je sais qu'on a réussi à m'y créer des ennemis. Avec de la calomnie on peut toujours avoir quelque succès. Je sais que de presbytère en presbytère, d'évêché en évêché on a, par exemple, colporté la méchante plaisanterie de dire que dans mes voyages en France, je m'étais affilié à la franc-maçonnerie. On a dit qu'on avait vu mon nom dans les registres du Grand Orient ; on a même cité le nom de celui qui avait donné ces renseignements, on a choisi un nom qui devait porter la conviction partout, celui de M. Claudio Jannet, un des plus illustres écrivains de France ; on tenait la chose de lui. Oui, messieurs du clergé qui me lirez, vous savez qu'on a dit ces choses ; mais vous ne savez peut-être pas que ce sont ces politiciens soi-disant religieux qui avaient inventé cette calomnie que des prêtres, que des évêques ont répétée. Je n'ai jamais voulu répondre publiquement à ces mensonges perfides, que l'on chuchotait avec un air de pitié sympathique pour moi. Je n'ai pas répondu pour la raison que je n'ai pas besoin de me donner un certificat pour prouver que je suis Canadien-Français et catholique. Du reste la calomnie lâche qui se cache ne doit pas avoir l'honneur d'une réponse publique. J'ai fait mieux : à mon passage en France, j'ai écrit à M. Claudio Jannet, que j'avais connu au Canada et que je savais trop noble pour avoir inventé une pareille infamie. Voici ma lettre et en voici la réponse :

Paris, 10 octobre 1882.

Monsieur CLAUDIO JANNET,

Paris.

Mon cher Monsieur,

Les relations malheureusement trop courtes que nous avons eues ensemble au Canada, ont cependant été d'un caractère tel qu'elles me justifieront auprès de vous, j'en suis sûr, dans la demande que je vais

vous faire. Depuis déjà assez longtemps au Canada, on se sert de votre nom pour étayer une odieuse calomnie sur mon compte. En un mot, on a secrètement fait circuler dans tous les rangs du clergé, que j'étais un membre ou un affilié à une société franc-maçonnique ou secrète quelconque en France. Et on appuie de votre nom ces dires mensongers, en ajoutant que c'est Monsieur Claudio Jannet de Paris, qui a fourni la preuve de cette imputation, après avoir constaté, et s'être assuré lui-même que "l'honorable premier ministre de la province de Québec était un membre inscrit du Grand Orient.".....

Dans ces circonstances vous ne trouverez pas déplacé, j'ose le croire, la demande que je vous fais de me dire si les personnes qui s'autorisaient de votre nom, dans les conditions que je vous ai indiquées plus haut, disaient vrai, ou si ce n'était qu'invention de leur part.....

Pardonnez-moi, mon cher monsieur, cette démarche qui ne m'est dictée que par le désir de conserver votre estime, et de ne pas perdre celle de mes compatriotes catholiques du Canada.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération et me croire.

Votre obéissant serviteur,

J. A. CHAPLEAU

Pont de l'Arc,

Aix en Provence,

12 octobre 1882.

Cher Monsieur,

Je regrette beaucoup que mon séjour à la campagne m'ait privé de l'honneur de recevoir votre visite à Paris.

Je suis extrêmement surpris que mon nom ait été mêlé aux allégations dont vous me parlez. Je n'ai jamais dit ni écrit à qui que ce soit que vous apparteniez soit à la franc-maçonnerie, soit à une société secrète quelconque.

Non-seulement je vous autorise, mais je vous prie, au besoin, de donner à ce démenti toute la publicité que vous jugerez convenable.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée et me croire toujours,

Votre bien dévoué serviteur,

CLAUDIOT JANNET.

A l'honorable M. Chapleau,
Hôtel de la Minerve
à Rome.

Et lors de ma visite à Rome, j'ai transmis un mémoire à la Propagande contenant ma plainte contre mes détracteurs et finissant par ces mots :

" Avant de terminer, je dois faire à Votre Eminence la déclaration suivante : " Sur l'honneur d'un gentilhomme, sur la foi d'un chrétien, catholique dévoué, j'affirme que je ne suis pas et n'ai jamais été franc-maçon, ni membre d'aucune société secrète ; je n'ai jamais eu le désir ni la pensée de l'être, et j'ai plusieurs fois dans ma jeunesse, refusé de faire partie de ces sociétés.

" Il ne me reste plus qu'à protester de mon entier dévouement à notre sainte mère l'Eglise, et de ma profonde considération pour Votre Eminence, et c'est avec bonheur que je me souscris, de Votre Eminence,

Le très humble et très dévoué serviteur,

(Signé),

J. A. CHAPLEAU.

" Méfiez-vous des gens qui veulent vous protéger malgré vous, a dit un diplomate ; ceux-là vous attireront bientôt une mauvaise affaire. " C'est un conseil sage qui ne manque pas d'à propos dans les circonstances actuelles.

La chose la plus grave que l'on invoque contre moi, auprès du clergé, c'est d'avoir refusé, quand j'étais premier ministre, de présenter une mesure au sujet de ce qu'on est convenu d'appeler *l'influence induc*, c'est-à-dire une mesure interdisant aux tribunaux civils de s'enquérir de l'intervention du clergé dans les élections.

C'est vrai, j'ai refusé de le faire et je n'ai pas changé d'opinion à ce sujet. J'ai donné au long et en détail à l'autorité religieuse les raisons de mon refus, et loin d'avoir été désapprouvé, j'ai reçu du Saint-Siège un témoignage que je conserverai toute ma vie comme un trésor inestimable. J'ai refusé parce que dans une population mixte comme la nôtre, une semblable législation eût été un germe de discorde que les hommes d'état doivent s'efforcet d'éviter. On a prétendu que les protestants de la province de Québec auraient accepté cette législation. Je sais le contraire, mais ne l'aurais-je pas su, que je n'aurais pas voulu courir le risque de soulever une controverse aussi dangereuse. J'ai

toujours pensé que le prêtre doit s'abstenir d'intervenir, comme prêtre dans les luttes purement politiques. Il a tout le droit possible d'exprimer ses sympathies personnelles et même de donner son avis. S'il veut aller audelà, qu'il prenne comme les autres citoyens, le risque de ses paroles. Je crois être, là dessus dans la voie droite et quelle que soit la lutte dont on me menace, je ne changerai pas ma manière de voir.

Maintenant, j'arrive à la question de la vente du chemin de fer du gouvernement. Depuis le jour où j'ai quitté Québec pour accepter un portefeuille dans le gouvernement du Canada, on a soulevé de nouveau cette question pour s'en faire une arme contre le ministère local actuel. On a vu des gens qui avaient toujours approuvé cette vente se joindre tout-à-coup aux adversaires du gouvernement, et devenir les plus ardents accusateurs de ceux dont ils avaient toujours auparavant partagé les vues.

On a vu d'anciens amis des chefs politiques de cette province devenir les insulteurs de ceux dont ils avaient toujours auparavant partagé les vues.

Je dirai à nos adversaires :

Vous dites que la vente a été faite à un prix trop minime, et vous prétendez le prouver en démontrant que la revente s'est faite pour un prix plus élevé.

Permettez d'abord que je vous dise que cette question a été longuement discutée, et qu'elle a été décidée par la Législature. On ne devrait pas y revenir, car c'est chose jugée et discussion oiseuse. Mais, puisque vous le voulez, je veux bien en parler encore. Deux mots, du reste suffiront.

Le prix de vente avait été annoncé franchement, publiquement par le gouvernement lui-même, lors des élections générales de décembre 1881, j'avais fait de cette question le premier article de mon programme électoral. Je n'ai pas cru devoir demander des soumissions publiques ; j'avais consulté à cet effet l'autorité la plus compétente que je pouvais trouver dans la province, M. Shanly. Et voici son opinion :

Montréal, 27 décembre 1881.

Honorable J. A. CHAPLEAU,

Premier, etc.,

Québec.

Cher monsieur,

En réponse à la demande que vous m'avez dernièrement faite, je crois sincèrement qu'en cherchant à louer, ou à vendre le chemin du gouvernement, il serait de beaucoup mieux et plus sûr d'entretenir les négocia-

tions privément, de manière à pouvoir vous entendre avec les personnes qui voudraient louer ou acheter, plutôt que de mettre le chemin de fer en vente par soumissions publiques. Ce dernier moyen fut essayé en 1878, et ne donna que des résultats très-peu satisfaisants.

Plusieurs offres furent faites, mais avec de telles différences entre elles quant à l'évaluation de la propriété, qu'il était évident que plusieurs de ceux qui voulaient louer le chemin ne connaissaient qu'imparfaitement ce à quoi ils avaient affaire. Une certaine apparence d'exactitude fut donnée à quelques soumissions sans valeur par l'offre d'un loyer assez élevé, avec des garanties d'exécution du contrat, mais après examen, on s'aperçut qu'il n'y avait aucune garantie réelle. De semblables conséquences résulteraient sûrement d'une demande de soumissions publiques aujourd'hui et en aucun temps.

Vous recevrez des offres qui, quoique apparemment avantageuses, devront être rejetées. Des compagnies ou des syndicats capables d'administrer et de faire marcher les 400 milles de chemin de fer du gouvernement ne se forment pas aussi promptement, et les personnes qui les composeraient ne se soucieraient pas d'entrer en concurrence avec les premiers venus.

Un des résultats d'une demande de soumissions publiques serait probablement de faire s'abstenir les personnes les plus capables de transiger avec le gouvernement, et de laisser celui-ci aux prises seulement avec ceux qui auraient soumissionné.

De plus, après avoir demandé des soumissions publiques, le gouvernement ne pourrait guère mettre de côté celles qui auraient été faites pour entrer ensuite en négociations privées.

On s'attendrait naturellement à ce que le contrat fût passé avec quelqu'une des compagnies qui auraient soumissionné.

Le choix des personnes à qui confier le soin et l'exploitation d'une propriété d'aussi grande valeur que le Q. M. O. et O. pour une période de dix, quinze, vingt ou vingt-cinq ans, demande la plus sérieuse considération, et je suis d'avis que le plus sûr moyen d'obtenir la pleine valeur de la propriété, par la vente ou le louage, est pour le gouvernement de fixer un prix minimum qui servira de base aux négociations avec des personnes dont l'habileté ne laissera aucun doute sur la bonne exécution du contrat.

A vous sincèrement,

W. SHANLY.

Du moment que j'ai commencé à recevoir des soumissions d'achat régulières,—j'en avais déjà eu plusieurs auparavant,—j'ai demandé à M. Shanly de mettre par écrit, pour servir de document officiel, l'avis qu'il m'avait donné, et ce document a été produit devant les Chambres.

Maintenant on a dit et répété bien souvent que M. Sénécal était celui qui avait déterminé le gouvernement à faire cette vente, et que j'avais d'avance décidé de la lui faire à lui seul. Il est pénible, messieurs, pour un homme qui croit sincèrement et consciencieusement avoir fait son devoir, d'être obligé de répondre à de si basses insinuations, connaissant comme je le connais, que loin d'avoir été favorisé dans toute cette affaire, M. Sénécal a été le plus maltraité de tous dans ses négociations, M. Sénécal à l'initiative duquel, je n'hésite pas à le dire, la province doit d'avoir trouvé un marché avantageux pour la vente de son chemin.

J'entends mes adversaires dire que ce marché n'était pas si bon, puisque moins d'un an après, M. Sénécal, ou le syndicat qu'il représentait, trouvait un acheteur et réalisait de gros bénéfices sur son achat. Attendez, messieurs, je vous dirai un mot de cela tantôt. Mais jusque là, qu'il me soit permis de vous dire,—et je demande pardon au gérant du Grand Tronc de l'indiscrétion que je vais commettre,—que le Grand Tronc lui-même avait, non-officiellement et confidentiellement, fait une offre pour notre chemin de fer, et que cette offre ne représentait pas pour tout le chemin, plus de six millions et demi de dollars. Il y a des gens dans cette assemblée qui connaissent ce fait aussi bien que moi.

Laissez-moi vous dire que la compagnie du Pacifique canadien n'aurait pas donné plus de sept millions pour tout le chemin.

Laissez-moi surtout vous dire que si M. Sénécal n'eût pas fait une offre raisonnée et calculée dans tous ses détails, nous n'aurions pu trouver une seule offre dépassant six millions et demi.

Laissez-moi vous dire que la compagnie du Pacifique a toujours dit et pensé, et qu'elle dit et pense encore—demandez-le lui si vous le voulez,—que le gouvernement a obtenu pour la partie ouest du chemin sa pleine valeur, sinon plus. Et cependant tout le monde s'accordait à dire alors que le chemin de Montréal à Ottawa était la seule partie de la ligne qui valût quelque chose et qui paierait des bénéfices ; que l'autre partie du chemin, n'étant pas en rapport avec les ports des États-Unis pendant l'hiver, paierait à peine de quoi graisser les roues des engins et des chars.

Laissez-moi vous dire que pas un homme d'affaires, que pas un homme de chemin de fer de quelque importance, pas un capitaliste n'a dit et n'oserait dire encore aujourd'hui, sous sa responsabilité d'homme d'affaires, que la province n'a pas eu la large valeur de sa propriété dans le marché que j'ai réussi à conclure. Laissez-moi vous dire que les capitalistes qui s'étaient joints à M. Sénécal dans le syndicat qui a acheté la section Est, n'avaient eux-mêmes aucune confiance dans le succès pécuniaire de leur entreprise, et qu'ils y mettaient leurs capitaux, beaucoup par esprit public, et un peu parce qu'ils croyaient à la bonne étoile de l'homme avec lequel ils s'associaient. Voulez-vous que je vous cite des noms ? Je n'ai pas crainte de le faire. Je vous dirai les noms de MM. James Gibb Ross, Thos. McGreevy, Alphonse Desjardins. Ces hommes sont encore vivants et peuvent donner leur opinion. L'expression de leur pensée se résume dans une lettre que je vais vous lire,—lettre d'un homme dont on ne mettra pas en doute la grande expérience des affaires et qu'on ne soupçonnera pas de partialité vis-à-vis de M. Sénécal.—Voici ce que m'écrivait M. M. H. Gault, à la date du 3 avril 1882 :

Montréal, 3 avril 1882.

A l'honorable J. A. Chapleau,

Québec,

Mon cher Monsieur,

.....

Maintenant que le chemin est divisé en deux parties, et que celle qui promettait le plus est vendue au C. P. R. il m'est indifférent d'être ou de n'être plus membre du Syndicat. D'autres personnes qui s'étaient jointes à moi pour l'achat de tout le chemin ont retiré leurs noms, pensant qu'il n'y a pas d'argent à faire dans l'achat de la section Est.

.....

M. H. GAULT.

Je regrette, messieurs, d'avoir à entrer dans ces détails, que le respect dû à nos hommes publics devrait empêcher. Mais j'ai promis de ne rien laisser sans réponse, et j'accomplis ma tâche, quelque pénible qu'elle soit.

Mais on objectera : " Comment le Grand-Tronc a-t-il pu faire l'achat

de la partie est aux conditions que l'on dit? " Messieurs, s'il est dans cette foule un homme assez habile pour m'expliquer les opérations des compagnies de chemins de fer, et les principes qui les régissent dans leurs rivalités, dans leurs guerres, dans leurs transactions entre elles, je lui dirai que son secret vaut des millions, s'il veut en faire emploi.

On a vu des chemins de fer se vendre deux centins dans la piastre une année, et dans moins de deux ans valoir vingt fois cette somme.

Qui ne reconnaîtra que la section Ouest eût perdu la moitié de sa valeur si elle fut restée entre les mains du gouvernement, après la construction de la ligne rivale du Canada Atlantic.

Quelle est cette vente au Grand-Tronc dont on parle tant? Quelles en sont les conditions? Quelle est la marge de chance et de hasard qu'elle contient? Cette vente, si je suis bien informé, n'est basée que sur une garantie des débentures de la compagnie qui a vendue. Et cette garantie variable comme tous les fonds de chemin de fer,—et les temps actuels nous donnent la preuve de ces variations,—le gouvernement, lui, pouvait-il en assumer le risque dans la transaction qu'il faisait? Non. Vous, mes adversaires, si vous n'étiez pas de mauvaise foi, vous le reconnaîtriez avec moi.

Tant mieux, mille fois tant mieux, si un compatriote, hardi dans ses entreprises autant qu'intelligent dans ses calculs, réussit à se faire une fortune considérable. J'en suis fier, et vous devez tous en être heureux. Ce serait un adversaire acharné que je m'en réjouirais.

Dans les temps de mauvaise fortune, cet homme n'a reculé devant aucun sacrifice personnel pour le triomphe de la bonne cause. Ceux-là qui le déchirent aujourd'hui n'auraient pas même la tentation du pouvoir, si M. Sénécal n'eût été là pour nous aider à réussir.

Tant mieux donc s'il réussit à son tour. Il n'y aura pas un homme de cœur qui au fond n'en soit content.

Je ne crois pas qu'il y ait un seul homme sérieux qui s'avise de soulever la question de savoir s'il était sage de vendre le chemin de fer, et de se débarrasser d'un fardeau aussi lourd pour nos finances. On sait que les chefs du parti conservateur à Ottawa, consultés sur cet acte important y donnèrent leur adhésion.

On ne peut que rire de la prétention ridicule de l'avocat, fendeur de cheveux, qui, pour condamner la vente, citait des articles du code pour prouver qu'un administrateur ne peut pas acheter la chose qu'il

administre. C'était le parlement qui donnait sa sanction solennelle à la vente d'un chemin faite à un syndicat dont cet administrateur, après tout, n'était qu'un des actionnaires.

On n'a plus raison d'en discuter le prix, c'est chose jugée, après longue discussion. C'était l'opinion de M. Joly, c'était l'avis de M. Mercier lui-même, que la somme de \$8,000,000 représentait toute la valeur du chemin. Il est une chose pourtant que je dois vous dire : c'est qu'à la veille même du jour où M. Sénécal devait soumettre son contrat au gouvernement, je fis un dernier effort auprès de Sir John pour que le Pacifique acquit le chemin. Je manquais aux règles ordinaires de la discrétion en le faisant, mais je dictai moi-même les conditions auxquelles M. Sénécal et son syndicat nous offraient d'acquérir le chemin et, sur ma demande, Sir John transmit au président du Pacifique chacune de ces clauses et conditions d'achat.

Je commettais une injustice envers ceux qui, seuls de tous les soumissionnaires, avaient fait une étude raisonnée de l'offre qu'ils faisaient. Le syndicat Allan-Rivard n'a jamais fait le plus petit calcul. Qu'on lise la correspondance officielle. On verra que M. Rivard ne faisait qu'écrire les propositions que nous lui faisons, l'honorable M. Loranger et moi, car tous deux nous voulions, et c'est là seulement l'origine de ce syndicat, nous voulions une fusion de ces deux groupes. Ce ne fut que quand nous vîmes le jeu louche que Sir Hugh Allan et M. Beaubien jouaient dans cette affaire, que nous les laissâmes à eux-mêmes, et depuis lors, il n'en fut plus question, si ce n'est dans les cabales sourdes et perfides de M. Beaubien en Chambre.

Aussi, M. Mercier, sentant que la question n'est pas tenable sur ces points, est-il obligé aujourd'hui d'avoir recours à de faux-fuyants ridicules et de dire que le gouvernement n'a obtenu le consentement de la Chambre pour la vente du chemin que sous de faux prétextes.

Des faux prétextes ! Mais M. Mercier peut-il bien parler de cela, lui qui préparait son entrée au pouvoir en donnant son approbation tacite à toute cette transaction ? En effet, M. Mercier, pensez-vous que les gens sensés vont vous croire quand vous faites ce conte absurde, que vous n'avez pas pu prendre part aux débats sur cette grande question, que vous aviez prévenu vos électeurs de Saint-Hyacinthe de votre détermination de n'assister à la Chambre que juste le temps que vous laisseraient vos affaires !

Messieurs, savez-vous ce que pense M. Mercier des gens qui s'absentent de la Chambre pendant une session ?

M. Mercier ne niera pas qu'en 1878, dans une assemblée tenue à Saint-Liboire, comté de Bagot, il dénonça M. Mousseau — qui s'était absenté de la session fédérale pour prendre part aux élections provinciales — disant " qu'il avait méconnu les devoirs de sa charge au point " de s'abstenir, à la fin de la session, de voter sur une cinquantaine de " questions, " insistant sur le fait que " lorsque quelqu'un accepte le " mandat d'un comté, il est tenu, d'après les dictées de l'honneur et de " la conscience, de représenter son comté durant toute la session, et de " voter sur toutes les questions qui sont soumises à la législature ! "

Et puis, comment voulez-vous que l'on vous croie, vous, chef de parti, quand vous vous excusez ainsi de n'avoir pas voté sur une question vitale pour la province ! Allons-donc ! vous ne mériteriez pas d'être chef, d'être député même, si votre excuse était sincère. Non, soyez donc franc ; vous étiez pour la vente de la partie est comme de la partie ouest. Vous l'avez dit tout haut pour la partie ouest, et tout bas pour l'autre. Vous l'avez approuvée en totalité, cette vente, quand vous annonciez au monde que vous quittiez la politique. Vous avez été présent à Québec durant la discussion ; vous avez voté contre l'amendement du député de Kamouraska qui blâmait le gouvernement de la manière dont on avait conduit les négociations de la vente ; vous avez dit à qui voulait vous entendre ce que vous pensiez de M. Beau-bien dans cette affaire. Vous auriez voté, vous auriez même parlé contre votre chef M. Joly, (il ne l'était guère dans le temps) comme vous l'aviez fait auparavant sur la question du *South Shore and Tunnel* et la question du traitement des ministres, si on vous l'avait demandé. Vous n'avez jamais trouvé un mot à dire contre cette vente, jusqu'au jour où vous avez vu disparaître vos illusions d'entrer dans le cabinet de Québec. Vous auriez même approuvé et défendu tout cela si M. Mousseau vous eût admis dans son ministère.

Maintenant que vous embrassez ceux sur lesquels vous auriez craché, il y a dix-huit mois, vous leur prêtez votre faconde pour dénoncer un acte politique que vous trouviez bon alors.

Voyant qu'il ne convaincrat personne avec ce raisonnement, M. Mercier essaie du nouveau. Il cherche à prouver " que le gouverne- " ment Mousseau a exécuté le contrat avec une ineptie coupable et en " faisant la fortune de quelques amis, au détriment du pays."

C'est là réellement le seul point, dans toute cette question de la vente du chemin de fer, que l'on pourrait soulever contre le ministère

actuel, si les faits que M. Mercier et ses nouveaux amis allèguent étaient vrais ; malheureusement pour lui, ils ne le sont pas. Nous allons voir :

“ M. Chapleau, dit M. Mercier, avait transporté à MM. Sénécal et Cie., la balance du million de Québec (\$500,000) et les droits que le gouvernement de Québec pouvait faire valoir sur les quais du Palais, plus les \$400,000 de débentures que la municipalité avait déjà données tant au gouvernement que pour payer M. McGreevy, et moyennant cette considération, le syndicat se chargeait des travaux à faire à Québec, et notamment du déplacement de la voie sur la rue du Prince-Edouard, du creusement du bassin dit Princesse Louise, et en sus des quatre millions du prix de vente, il promettait de payer une somme additionnelle de \$500,000 lors de la livraison du chemin.

“ Or, par un acte passé entre le ministère Mousseau et le syndicat, le 21 août 1882, deux mois après la livraison du chemin, celui-ci est déchargé de faire ces travaux et du paiement de ces \$500,000 ; de sorte que M. Mousseau, profitant d'une discrétion malheureuse laissée au gouvernement, fait perdre à la province une somme considérable et la charge de travaux coûteux que le contrat mettait sur les épaules des membres du syndicat.”

“ Il est donc évident que M. Mousseau n'avait qu'à laisser la loi suivre son cours, et nous étions débarrassés de travaux immenses, et nous recevions \$500,000 en sus du prix de vente.”

Autant de faussetés que de lignes dans l'énoncé de ce prétendu grief.

Dégageons d'abord l'accusation la plus odieuse ; celle d'avoir ainsi changé le contrat dans le but d'enrichir ses amis.

D'abord M. Mousseau n'a pas changé le contrat, il n'a fait que l'exécuter ; il n'avait pas de discrétion à exercer dans l'affaire, la discrétion était laissée à la corporation de Québec qui pouvait, dans les trois mois, prendre des arrangements avec le gouvernement pour le règlement de leurs difficultés au sujet de cette balance du million, des terrains du Palais, et surtout de la position de la ville comme actionnaire dans la propriété du chemin au *pro rata* de sa souscription. Cette question était des plus graves et avait occupé l'attention du gouvernement longtemps avant les contrats.

La ville de Québec prétendait d'un côté que sa souscription était nulle et réclamait même les \$400,000 qu'elle avait déjà payés ; elle

avait même refusé de payer l'intérêt sur les \$257,000 qu'elle avait données au gouvernement de M. Joly.

Ce dernier s'était engagé à faire les travaux de la rue Saint-André et à prolonger le chemin sur la jetée des nouveaux bassins, (et non pas creuser le bassin dit Princesse Louise, comme dit M. Mercier, qui ne semble pas même connaître les travaux qui restent à faire).

Le gouvernement avait commencé à s'emparer des terrains des quais du Palais, dont il avait besoin pour le chemin de fer ; il y avait là près de 100,000 pieds de terrain, et comme M. Joly avait payé \$1.00 le pied pour les terrains du Palais où se trouvait la station, la corporation demandait le même prix pour le reste du terrain. C'était exagéré, mais c'était le prix évalué par l'ingénieur de la cité, M. Baillargé, et la ville insistait.

Après beaucoup de pourparlers, avant la session de 1882, j'avais fini par offrir, au nom du gouvernement, sauf ratification, par la Chambre, de faire remise à la ville de la balance de sa souscription, et de faire les travaux de déplacement de la voie sur la rue dit Prince-Edouard, et le prolongement sur la jetée des nouveaux bassins, si la ville, de son côté, voulait nous donner les terrains des quais du Palais et renoncer à son droit d'actionnaire dans le chemin. Les journaux du temps, à Québec, reproduisirent ces offres que la cité refusa d'accepter, ou plutôt qu'elle voulut modifier. Je menaçai la corporation de prendre des poursuites ; rien ne fit. Je dis alors à la ville que je laisserais ouverte l'offre que j'avait faite, mais que si le gouvernement vendait le chemin, il vendrait aussi ses droits contre la ville et qu'elle se débattrait devant les tribunaux avec le syndicat.

Ce fut à ma demande que le syndicat accepta cette situation, très avantageuse pour lui, mais qui nous débarrassait des ennuis d'une poursuite contre une corporation, et des obsessions qui en suivraient. Le syndicat donnait \$500,000 il est vrai mais il en recevait \$400,000 de bons de la corporation portant 7 p. c., à part le fonds d'amortissement. Il faisait des travaux valant \$200,000 il est vrai, mais nous étions obligés de lui garantir la validité légale de nos titres, et avec ces titres il recevait encore \$600,000 de débentures de la cité portant 7 p. c. d'intérêt.

Le syndicat ne pouvait pas prendre à son risque l'application de la loi de 1875 préparée par le gouvernement de Boucherville par son procureur général, M. Angers. Cette loi disait que quand le che min

pourrait payer, en sus de ses frais d'exploitation, cinq pour cent sur les 3,000,000 dont l'emprunt par les commissaires était autorisé par cette loi, la balance en sus de ses cinq pour cent sur \$8,000,000 serait partagée entre les municipalités actionnaires dans le chemin. Or, Montréal avait converti sa souscription en bonus et n'était plus actionnaire, et les autres municipalités avaient été virtuellement exemptées du paiement de leurs souscriptions. Nous vendîmes le chemin \$8,000,000 sur lesquels on devait présumer que cinq p. c. au moins serait réalisé en sus des frais d'exploitation. La cité de Québec disait : " Si notre souscription n'est pas nulle, les 5 p. c. sur les cinq millions au-delà des \$3,000,000 des commissaires doivent être appliqués, au moins, au paiement des intérêts sur les débetures qui représenteront partie ou le tout de notre souscription. " Je crois que cette prétention était extraordinaire, mais elle était spécieuse, et c'est peut-être à cause de cette difficulté que l'honorable M. de Boucherville avait, pendant qu'il était premier ministre, exprimé l'opinion que le gouvernement ferait mieux de remettre cette souscription.

Le gouvernement de M. Joly avait fait un emprunt de \$3,000,000, sans modifier la loi de 1875 ; nous avons suivi son exemple lors de notre emprunt de 1880.

Mon but, en faisant des offres à la corporation, était d'arriver à un arrangement, et celui que je proposais me semblait juste ; personne ne s'y objectait que la coporation elle-même, et je calculais que ces répugnances céderaient devant la perspective d'un procès avec une compagnie sur laquelle les influences politiques n'auraient pas de prise. Et c'est ce qui est effectivement arrivé. Lisez les débats, dans le *Hansard* de M. A. Desjardins, et vous y verrez que M. Joly trouvait que l'on était encore trop rigoureux pour la ville de Québec, tandis que M. Robertson prétendait que c'était être trop indulgent avec elle.

Le syndicat n'a pas demandé ce changement ; au contraire M. Sénécal insistait pour conserver cette clause, qui lui assurait un bénéfice net de plus de \$250,000 et je dus faire mettre par écrit le désistement à la clause 17 pour prévenir les malentendus et les résistances après la session.

L'honorable M. Mousseau n'a fait que conclure l'arrangement que j'avais offert à la ville de Québec. Je me rappelle encore avoir répété souvent devant la Chambre, en insistant sur ce point, que puisque la ville de Québec n'avait pas accepté notre offre, on ne devait pas lui

accorder de plus amples délais. M. Joly plaida la cause de Québec et la Chambre nous imposa cette condition, qui, après toutes les difficultés qui existaient, était peut-être encore ce qu'il y avait de mieux à faire. Il faut qu'il y ait bien peu de bonne foi chez nos adversaires pour ne pas admettre ces faits indiscutables.

Il est vrai que M. Mercier a son excuse toute trouvée : "il a si peu assisté aux séances de la Chambre cette année-là !" Bon M. Mercier ! si vous n'avez pas la mémoire de votre conduite dans la discussion et les votes sur la vente du chemin de fer et des raisons de votre indifférence, ne la retrouvez donc pas juste pour dire une inexactitude !

Voilà ce à quoi se réduit tout ce qu'on reproche à l'honorable M. Mousseau, et qui sert d'excuse à ces faux conservateurs pour se séparer de leur parti et jeter un élément de division parmi nos amis.

M. Beautiën savait mieux que personne tout ce qu'il y a de frivole dans ces attaques. Il voyait le terrain lui échapper à la session dernière. Ne pouvant convaincre une Législature intelligente, il voulait semer la défiance, le soupçon jaloux parmi le peuple. Il savait qu'il réussirait à produire de l'effet en provoquant une demande d'enquête générale sur la vente du chemin et sur le compte de toutes les personnes qui y ont pris part. Il savait qu'une enquête semblable, faite sans responsabilité de la part de l'accusateur, n'est pas conforme au droit parlementaire, et que le gouvernement ne pourrait la permettre dans ces conditions. Il comptait sur ce refus pour incriminer déloyalement le ministère, en laissant croire à des révélations compromettantes.

On les connaît ces délateurs, ces auteurs de nouvelles à sensations. Les hommes publics qui se respectent mettent d'habitude ces gens-là de côté, ne voulant pas se faire les complices de leurs tentatives de chantage, ne voulant pas leur servir d'instruments. Ces écueurs redoutent les tribunaux, avec les formes prudentes que la justice emploie pour prévenir les poursuites vexatoires. Ils savent que là, leurs témoignages intéressés ne seraient pas admis, et que leur déconvenues honteuses seraient doublées de frais toujours gênants. Ils voudraient avoir le privilège de venir devant un soi-disant comité d'enquête faire valoir leurs prétendues réclamations, ou plutôt, disons la chose, ils comptent vendre leur infamie en se faisant payer le scandale qu'ils méditent.

Nous en avons eu de ces enquêtes devant la Chambre. Il me semble que le souvenir de Prentice ne devrait pas avoir échappé, à la mémoire

de M. Beaubien. Celui qui dans le temps prêta l'oreille à cet escamoteur dut en rougir lui-même, et la Chambre—je pourrais en appeler au témoignage de mes plus violents adversaires,—ne trouva que dédain et mépris pour l'accusateur.

Il y a encore des Prentice dans le monde ; mais ce qui m'étonne, c'est qu'il y ait des députés qui veulent encore se servir d'aussi vils instruments.

Ce n'est pas ainsi que l'on gardera les belles traditions parlementaires anglaises, qui exigent que l'accusateur politique fasse nettement son accusation, et mette au jeu, soit son nom devant les tribunaux, soit son siège en Parlement. Si l'on sait quelque chose de reprehensible, qu'on le dise donc de suite. Si l'on connaît des actes qui flétrissent les ministres, soit ceux qui gouvernent aujourd'hui, soit ceux qui les ont précédés, qu'on porte les accusations, qu'on dise les sources d'où proviennent les renseignements, qu'on nomme les témoins ; si l'on ne sait rien qu'on se taise.

Les regrets de gains manqués, les jalousies du succès des autres, le désir malsain de partager la prospérité que le talent du voisin peut lui avoir acquise, ne sont pas des raisons qui doivent porter une Chambre à se faire l'écho de rumeurs malveillantes et de racontars absurdes.

Ah ! M. Beaubien, tout le monde vous connaît. Chose étrange ! il s'échappe de la personne de chaque homme comme une odeur subtile qui vous dit de quelle manière il est fait. On n'a pas besoin de raisonner on n'a pas besoin de s'enquérir : c'est comme l'instinct. Jamais ça ne trompe. Quand bien même vous n'auriez pas eu de relations intime avec un homme, soyez quelque temps dans sa compagnie, voyez-le à l'œuvre, et vous direz avec autant de conviction que de vérité : c'est un homme franc ou c'est un homme faux, c'est un homme à vues larges ou à idées étroites, c'est un homme généreux ou c'est un homme mesquin, c'est un cœur loyal ou c'est un envieux.

Messieurs les accusateurs, j'allais dire messieurs les envieux, vous exhalez votre parfum. Vous vous révélez, même lorsque sous le masque de l'intérêt public, vous demandez la condamnation d'hommes qui valent mieux que vous. Relisez vos discours, vos articles ; écoutez-vous vous-mêmes, si vous le pouvez, et vous verrez toujours votre premier mot, votre première ligne, votre premier sentiment donner la note dominante de votre âme.

Quand vous demandez des renseignements, n'osant pas accuser vous-

mêmes, votre premier mot est celui-ci : “ Demandez donc à ces “ messieurs qui bénéficient de la somme de un million et quart à un “ million et demi, prise sur la plus belle propriété de notre province. ” On sent là l'homme qui compte. “ Un million et quart à un million et demi, combien de 15 sous cela doit faire ! ” se dit M. Beaubien.

Relisez vos articles : “ Ces hommes qui roulent carrosse à nos “ dépens. Ces hommes qui se vautrent dans un luxe et des jouissances “ de millionnaires, ces hommes qui hier ne valaient pas le sou, et qui aujourd'hui s'achètent des propriétés splendides et qui les paient.”

Voilà leurs écrits. On dirait qu'ils sentent encore les blessures faites à leur cupidité, par les revers éprouvés dans des spéculations insensées, comme celle de M. Trudel par exemple. Ils ont voulu faire fortune par des coups audacieux, ils ont risqué pour cela l'avenir de leurs familles, les biens de leurs parents et de leurs proches, leur crédit personnel. Ils ont vu tout cela s'effondrer en un jour, et ces débris de leur ruine emportaient avec eux,—ne l'ont-ils pas vu ?—des lambeaux de leur conscience et de leur honneur.

Non, ils ne l'ont pas vu. Il n'ont gardé que la haine qu'éprouve le joueur rentrant chez lui le gousset vide, après avoir laissé sur le tapis vert jusqu'à son dernier sou. Croyez-vous qu'il y ait une grande différence entre le joueur heureux et le joueur ruiné ? S'il y a faute, elle est égale des deux côtés, avec cette différence que le joueur ruiné perd son argent et garde son dépit, et que le dépit est, cousin du désespoir et père des funestes conseils.

Croyez-vous que le peuple se trompe à vos diatribes ? Croyez-vous que le peuple, qui est bon et qui se réjouit de voir un de ses semblables faire fortune, ne va pas voir que c'est le dépit et l'envie qui vous font parler.

Mais vous avez compté que dans cette foule naturelle nient bonne, il y a toujours les mauvais instincts cachés. Le penchant mauvais de croire plutôt au mal qu'au bien, la curiosité malsaine de pénétrer dans les intérieurs pour y flairer le scandale, sont des défauts des foules comme des individus. Et c'est sur cette démangeaison malsaine que vous calculez pour faire des dupes ; mais vous ne réussirez pas. Le peuple comprendra, comme la Chambre l'a compris, que le domaine sacré de la vie privée doit être respecté. Vous n'échapperez pas, vous serez démasqués, car on vous demandera, comme je vous le demande aujourd'hui, de dire quels sont les actes dont vous accusez vos adversaires.

quels sont les faits que vous mettez à leur charge ; et si vous n'êtes pas des lâches, ou des menteurs, vous déclarerez au moins que vous avez des preuves des témoins pour établir les accusations que vous portez. Mais vous ne le ferez pas ; la clarté vous fait peur, l'obscurité est votre élément, et le scandale votre nourriture. Vous voulez quelque chose de mystérieux, de vague, pour exciter et flatter cette curiosité malade dont je parlais tantôt et sur laquelle vous comptez pour faire des dupes et des victimes.

Je ne puis vous quitter, messieurs, sans vous dire un mot de cette coalition dont les journaux vous ont tant parlé depuis plusieurs mois, de cette coalition que M. Trudel et ses amis appellent une *trahison*, "une vente honteuse du parti conservateur au profit du libéralisme." Vous verrez plus tard que les libéraux appelaient cela d'un tout autre nom.

Une fois pour toutes, et pour mettre fin à tous ces propos malveillants, je vous déclare que je n'ai jamais voulu de coalition. La coalition est un compromis entre deux partis politiques, par lequel les programmes respectifs de ces partis sont modifiés pour n'en faire qu'un seul, acceptable à tout le monde. On en a vu un exemple, dans ce pays, lors du programme de la confédération. J'ai prêché l'union, la conciliation ; la coalition, jamais ! A ceux qui voulaient que je m'efface, M. Joly consentant à s'effacer, pour reconstituer un nouveau parti, j'ai toujours répondu que j'avais entrepris de diriger la province avec mon programme et que je n'entendais aucunement laisser ma tâche aux autres. J'ai demandé à tous les hommes de bonne volonté de se joindre à moi pour inaugurer un règne d'union parmi nous.

Cette union, nécessaire pour nous la minorité dans la confédération, Cartier l'avait voulu quand il offrit loyalement une alliance au chef du parti libéral bas-canadien, M. Dorion ; le parti libéral lui-même en avait compris la nécessité quand il faisait cette tentative, maladroite si l'on veut, mais au moins très significative, de fusionner toutes les opinions en un grand parti politique qu'on baptisa pompeusement du grand nom de "National." Cette union, je l'avais espérée, lorsqu'après les luttes fiévreuses de ce qu'on appellera désormais "la période Letellier," le peuple fatigué de ces déchirements violents, effrayé de ces défaites et de ces victoires de parti, au bout desquelles il ne voyait que l'appauvrissement et la ruine, le peuple, dis-je, demandait à grands cris la réconciliation de ses enfants, l'union de toutes les forces vives de la nation pour un travail commun, le bien de la province par le développement de ses

ressources matérielles et l'agrandissement de son influence politique et morale dans la Confédération.

C'était pour répondre à ce sentiment général que le gouvernement de 1879, dès le lendemain de sa formation, jetait hardiment le programme de Lévis à l'appréciation de l'opinion publique; ce programme " de conciliation, d'apaisement, de retour aux affaires et de tranquillité dans l'ordre."

Ce programme, aussi inattendu dans son énonciation que désiré inté-rieurement par les populations, suscita de vives clameurs. Quelques conservateurs importants, non consultés sur le choix de ce programme, l'accueillirent avec défiance et l'attribuèrent à la faiblesse. Ceux-là avaient été de vaillants combattants, frappant sans merci et sans trêve. La lutte avait été violente, et pour eux la victoire ne devait admettre aucun compromis, pas même sur le choix des hommes. D'un autre côté, les vaincus du jour savaient que le peuple qu'ils avaient galvanisé pendant dix-huit mois de travail épuisant, était las de ces combats ruineux. Pour donner le change à l'opinion, ils essayèrent de soulever la clameur du ridicule. Le répertoire de l'ironie fut épuisé. Les épithètes données aux nouveaux hommes ralliés au parti conservateur, les éclats de rire forcés à la lecture d'un des articles de ce programme (l'encouragement d'une des industries agricoles, celle des beurres et des fromages), firent le tour de la presse, des hustings, du pays entier. Mais une clameur plus forte, plus franche, plus vraie, parcourut toute la province et couvrit complètement les autres; ce fut le cri populaire acclamant le nouveau programme.

Oui, je voulais l'union, je n'ai pas honte de l'avouer, et vous, M. Mercier, vous devriez être fier de déclarer que vous la vouliez aussi, au lieu de vous défendre d'un aussi beau sentiment.

Décidément, vous commencez à me faire croire que vous n'étiez pas plus sincère sur cette question que vous ne l'avez été sur d'autres.

Vous n'avez pas besoin de faire de l'argutie. Tout le monde sait que dès 1879, vous étiez déjà prêt à rompre avec votre parti. Celui qui a écrit les lignes suivantes dans la *Concorde* était dans tous vos secrets :

(La *Concorde* du 27 décembre 1882.)

" C'est aussitôt après son arrivée à Québec que M. Mercier devint " coalitioniste. Ce n'est pas, comme l'a dit le *Progrès de Valleyfield*, " immédiatement après la chute de M. Joly, qu'il fut question d'une

“ alliance avec les hommes de bonne volonté du parti conservateur, M. Mercier disait, dès le printemps de 1879, qu’il ne fallait pas oublier qu’une dizaine de comtés conservateurs ne nous étaient arrivés que par accident, et qu’aux élections subséquentes. . . . Feu M. Letellier, après comme avant, confirma souvent l’opinion de M. Mercier : “ Faites une coalition, disait-il, parce que M. Chapleau en fera une et vous perdrez le pouvoir.”

“ La *Patrie*, dont nous nous occuperons plus loin, traite généralement d’imbéciles ceux qui croient qu’il a été sérieusement question de coalition. Il est bien certain que l’“Ours” de la *Patrie* n’assistera jamais à des réunions où des chefs de parti feront des propositions de coalition.”

C’est un de vos amis qui écrivait cela, M. Mercier.

Et pourquoi donc votre querelle avec la *Patrie*, querelle qu’un jour ou l’autre vous viderez dans le journal que vous avez fondé pour vous venger de celui qui dénonça le premier vos projets de rapprochements avec le gouvernement.

Qu’est-ce que voulait dire la *Patrie* quand elle tirait sur vous, à bon port, dans l’article suivant du 2 janvier dernier :

“ La *Concorde*, évidemment, s’en prend à M. Beaugrand personnellement pour atteindre plus haut, et tâcher de frapper tous ceux qui, de près ou de loin, se sont opposés à cette fameuse coalition que quelques personnages importants avaient inventée “ dans le silence du “ cabinet ”

“ M. Beaugrand se rendit auprès de M. Mercier et lui demanda de “ vouloir bien lire la *Concorde* et lui dire ensuite son opinion sur l’article “ intitulé : L’honorable M. Mercier et la coalition.”

“ Le lendemain, M. Mercier répondit qu’il avait lu la *Concorde* du “ 27 et qu’il l’approuvait depuis le premier jusqu’au dernier mot.

“ Nous avons appris depuis que M. Mercier lui-même avait corrigé “ le manuscrit de l’article en question, et qu’il ne saurait conséquem- “ ment y avoir d’erreur sur la portée de sa réponse.”

Et de quelle coalition la *Patrie* parlait-elle donc, le 4 janvier 1883, quand elle vous disait :

“ Dès les premiers projets de coalition, M. Mercier dut s'apercevoir
“ que ses plans n'étaient pas populaires, et qu'il ne trouverait pas facile-
“ ment à Montréal des libéraux importants qui seraient prêts à donner
“ l'accolade de la fraternité à Sénécal, à Chapleau, à Mousseau, et à
“ leurs compères.

.....
“ M. Mercier, disons-nous, dut s'apercevoir que ses plans n'étaient
“ pas populaires, *on pourrait se servir d'un adjectif plus accentué*, et mal-
“ gré cela, il n'en continua pas moins à avoir des relations avec quel-
“ ques chefs conservateurs qui jouaient aux fins-fins pour obtenir des
“ élections par acclamation, là où les libéraux auraient pu faire la
“ lutte.

“ Voilà où nous nous trouvons en complet désaccord avec M. Mer-
“ cier, et voilà conséquemment où nous avons refusé de le suivre. ”

M. Mercier, vous dites maintenant qu'on ne vous comprenait pas, que vous étiez d'accord avec vos amis, et que ceux-ci vous jugeaient mal ; que vous étiez pour la coalition que voulait la *Patrie*, et non pas pour la fusion que dénonçait la *Patrie*, quand elle disait avec M. Thibaudeau : “ M. Chapleau veut la coalition, mais à condition que “ tout le monde soit de son avis et le suive. ” Vous dites enfin, M. Mercier, que vous n'avez jamais cessé d'être fidèle à votre parti, à vos chefs. Vous n'étiez pas de cet avis quand vous disiez en Chambre que vous ne vouliez “ suivre aucune ligne de conduite délimitée par un parti politique ” ; que vous aviez imposé à vos électeurs la condition de vous laisser “ libre de vos allures et de vos sympathies politiques. ” Vous avez encore mauvaise mémoire.

Dans une entrevue avec un *reporter* du *Star* en octobre 1881, n'avez-vous pas fait des aveux ?

Ecoutez plutôt :

“ — Est-il vrai, M. Mercier, vous demande le *reporter*, que vous abandonneriez la position éminente que vous tenez dans les rangs des libéraux, à cause de la conduite de vos propres amis ?

“ — Il y a du vrai dans cette supposition.

“ — Ils ont fait volte-face contre vous lorsque vous avez songé à former une coalition, n'est-il pas vrai ?

— Oui, plusieurs d'entre eux.

— C'est pour cela que vous vous retirez ?

— C'est une des causes de ma retraite. A quoi bon travailler patriotiquement pour son pays, lorsque notre propre parti rend nos efforts inutiles ?

M. David, le seul sincère parmi vous, traduisait, du reste, votre pensée quand il disait dans *La Tribune* du 8 octobre 1881 :

“ Notre conclusion est que tous ceux qui sont en faveur d'une coalition doivent nécessairement accepter M. Chapleau comme premier ministre. Tous leurs efforts doivent tendre à l'entourer d'hommes forts, et possédant la confiance publique. ”

Ce sont vos amis, vos journaux qui vous excusent et vous accusent. Moi qui sais votre pensée là-dessus, je ne vous blâme que d'une chose, c'est de ne pas avoir aujourd'hui la franchise de vos opinions d'alors. Voyons, pas de détours, pas d'arguties ; faites donc votre confession pleine et entière ; ceux qui vous ont blâmé, ceux qui vous ont accusé vous pardonneront plus facilement, si vous voulez être franc.

Ah ! messieurs, si je ne connaissais pas la versatilité des talents politiques de M. Mercier, si je ne l'avais pas vu à mes côtés, combattant les libéraux à outrance dès 1862, pour le voir ensuite se faire leur plus ardent défenseur ; si je ne l'avais vu un peu plus tard revenir timidement à ses premières amours, pour retourner encore à son vomissement d'imprécations contre ceux qui avaient eu ses premiers vœux, je serais étonné de lire non pas les déclarations des autres sur son compte, mais bien le récit de ses propres mouvements, depuis le jour où le pouvoir “ fatal et fascinateur, ” lui a mis à l'âme une ambition sans bornes, et au cœur une soif ardente de posséder et de jouir. De ce moment, son rêve n'a pas changé, et chaque réveil importun n'a fait que soulever plus intense et plus vif le désir de voir le rêve se continuer.

Oui, si je ne connaissais à fond le Mercier du moment, comme j'ai connu le Mercier du passé, je serais étonné de le voir défendre les contradictions de sa carrière politique avec une souplesse d'argumentation qui n'a d'égale que celle de sa conscience politique. Mais je le connais, j'irai plus loin, j'ai toujours eu pour lui un penchant, “ car je fus son premier maître, ” je le connais et je ne m'étonne pas. Je me rassure même et je ne désespère pas : je crois encore qu'il reviendra et que ses

dernières amours seront celles des premiers jours ; tant il est vrai que la première empreinte sur un vase nouveau rarement s'efface.

Et que la première flamme
Ne peut s'éteindre jamais,

comme on chante à l'opéra.

Mais trêve de badinage : la faute de M. Mercier est de ne pas avoir eu le courage de ses aspirations ; tout le monde l'aurait approuvé s'il eût suivi son premier mouvement. La faute de M. Trudel est de vouloir rendre impossible toute idée de rapprochement entre les hommes politiques de notre province. C'est plus qu'une faute, cela, c'est un crime.

Car enfin, où en arriverons-nous avec ces dissensions violentes ? Où doit arriver tout ce qui est divisé : à la ruine, ou au moins l'insignifiance. Un homme politique éminent, un ministre italien, écrivait l'autre jour que le danger des gouvernements constitutionnels pour la race latine était l'émiettement des opinions, le morcellement des partis. Chaque fraction suscite des difficultés nouvelles, de nouvelles discussions ; le temps se perd en expédients pour détruire une fraction, ou pour l'absorber. Il faut se soutenir à tous prix, et comme chaque parti est trop faible, à raison de ce morcellement, il faut tous les jours de nouveaux compromis. Le temps se passe, les forces se perdent en jeu d'équilibre, et le travail utile d'administration est nul.

Nous ne recevons presque rien du mouvement immense qui se fait aujourd'hui d'Europe en Amérique. Le Nord-Ouest est en train de nous dépasser. On hypothèque notre vieille province des millions qu'absorbent la construction du Pacifique et l'émigration de l'ouest, et nous ne pensons pas même à profiter un peu de ce mouvement. Notre agriculture ne fait pas la dixième partie des progrès qu'elle devrait faire. Le dernier recensement nous laisse à la queue des autres provinces. Nos forêts s'en font et avec elles notre richesse nationale. Nos mines restent enfouies dans le sol ; notre éducation est négligée et ne se prête pas assez au travail matériel qui se fait en ce moment ; la colonisation a bien quelques apôtres héroïques, mais cet élan individuel n'est pas secondé comme il devrait l'être. Et pourquoi cette stagnation ? Pourquoi cette indifférence ? Pourquoi ? Parce que la division nous dévore. Nous étions divisés en deux partis, c'était déjà trop, car cette division était trop vive, trop personnelle. Maintenant, voilà le parti conservateur divisé contre lui-même. Le parti libéral est presque aussi

mal partagé. Nos compatriotes anglais, ne comprenant rien à toutes ces querelles de famille, s'abstiennent et forment, à l'heure qu'il est, presque un parti séparé dans notre province. Comment voulez-vous que le gouvernement, que la Législature, que la presse s'occupe sérieusement d'élaborer des projets fructueux pour développer toutes nos ressources négligées ? C'est à peine si on a le temps de panser ses blessures, de réparer ses armes, de renouveler ses ammunitions. Le clergé lui-même est en proie à de profondes dissensions.

Qu'y a-t-il à faire ? A tous ceux qui ont mission d'enseigner, de bien réfléchir et de se mettre à l'œuvre. Une société ne peut subsister sans la soumission à l'autorité, sans l'abandon d'une partie de sa volonté à celui qui représente la volonté générale. Il faut que l'on se dise une bonne fois que ce n'est pas une question de goût ni une question d'amour-propre ; c'est une question de devoir, une question de sacrifice. Donnez franc jeu au gouvernement actuel. N'a-t-il pas satisfait l'épiscopat sur la question de l'éducation ? N'a-t-il pas commencé une réforme vigoureuse dans la direction de l'économie la plus stricte ? Donnez-lui l'occasion de mettre l'ordre dans les finances de la province, que des jugements adverses à sa politique fiscale ont troublées dans leur équilibre. C'est un sujet qu'il est de la plus grande importance pour la province de faire régler, que de déterminer le pouvoir que la constitution accorde ou devrait accorder aux provinces de prélever des taxes pour les travaux et les améliorations publiques qui peuvent devenir nécessaires. Donnez-lui l'occasion de faire respecter l'autonomie de la province et d'améliorer, s'il veut le faire, sa position dans la confédération. C'est une grande tâche qui réclame tous ses instants, toute son énergie.

Canadiens-Français, regardez donc autour de vous. Voyez les autres races. Ne croyez-vous pas que ces gens ont aussi leurs différends entr'eux ? Seulement, ils les arrangent tranquillement, et peu leur importe le régime sous lequel ils vivent, ils savent s'entendre quand il s'agit de leurs intérêts. Aussi, vous les voyez à la tête de toutes nos grandes entreprises industrielles. Ne croyez-vous pas, mes amis, que c'est une œuvre anti-canadienne que l'on fait quand on se rue sur un des nôtres qui peut travailler et réussir, comme on se rue sur cet homme courageux et entreprenant qui a nom M. Sénécal ? — Ne croyez-vous pas qu'il vous serait un appui, un auxiliaire à vos entreprises, si vous le laissiez mettre à profit les qualités extraordinaires qu'il possède pour les affaires, et son immense activité ? Dites donc une bonne fois à ceux qui nous divisent,

qui ne cherchent qu'à démolir nos meilleurs hommes, qu'il faut que cela finisse.

Au lieu de continuer ces discussions misérables, réunissons-nous donc tous sous une même bannière, celle de la Patrie. Que le prêtre enseigne la soumission à l'autorité et donne l'exemple par ses actes. Que nos compatriotes concentrent tous leurs efforts vers un même but, afin que nos gouvernements, libres enfin de ces mesquines attaques personnelles que l'on provoque de tous côtés, puissent consacrer tout leur temps, tous leurs efforts, toute leur intelligence et tout leur dévouement à donner la prospérité au peuple, la protection et la liberté à nos institutions, et à notre belle province la place élevée qu'elle doit occuper dans la confédération du Canada.

DISCOURS

DE

L'HONORABLE M. HONORÉ MERCIER,

DÉPUTÉ DE ST-HYACINTHE, CHEF DE L'OPPOSITION DANS LA LÉGIS-
LATURE DE QUÉBEC, ET ANCIEN SOLLICITEUR GÉNÉRAL
DANS LE CABINET DE L'HONORABLE M. JOLY.

Messieurs, on m'a dit que cette assemblée serait bruyante, que je ne serais pas écouté. J'ai regardé ces propos comme une insulte aux paisibles et patriotiques habitants du comté de Jacques-Cartier. Je savais que l'on aimait la discussion franche et loyale.

Je suis venu ici aujourd'hui, parce que j'ai cru qu'il était de mon devoir de défendre dans cette circonstance, le parti libéral.

Je me trouve dans des conditions bien déplorables pour vous adresser la parole, puisque, pour venir à cette assemblée, il m'a fallu laisser le lit, où j'étais retenu depuis quelque temps, par la maladie. Je ne pourrai pas parler avec autant d'avantage que si j'étais en santé. Sous ce rapport, l'honorable M. Chapleau est mieux que moi. Lui, il a eu le soin d'être malade au moment de la session et il s'est guéri juste au temps où il n'y avait plus rien à faire. Les luttes qu'il a faites auparavant ont eu des résultats qui lui ont permis de voyager en France, en Italie et de passer l'hiver dans les plus belles parties de la Californie. Il a eu sur moi un autre avantage : la position plus qu'heureuse dans laquelle il se trouve lui a permis de se sauver pour ne pas entendre le concert de malédictions qui s'est élevé de toutes parts, après qu'il eut sacrifié les plus chers intérêts de la province et réalisé la fortune au moyen de laquelle il voyage en grand seigneur, et vit dans le luxe et dans une somptueuse abondance ; tandis que moi, je suis obligé de rester à mon poste pour entendre les calomnies qu'on s'applique à répandre sur mon compte et recevoir les injures que mes adversaires,

faute de moyens honnêtes pour me combattre, me lancent constamment à la figure.

J'é comprends, et surtout le public comprend parfaitement cette tactique, qui ne manque pas d'une certaine habileté. Ils m'attaquent personnellement, ils se ruent sur moi pour me faire perdre la confiance de mes amis. Ils savent bien que si les libéraux votent pour M. Descauries, l'élection de M. Mousseau est perdue. D'un autre côté, ils n'ignorent pas que les libéraux sont des hommes qui raisonnent, qui ne suivent pas à l'aveugle, et que si l'on pouvait les convaincre que je suis malhonnête, que je suis un chef indigne de les conduire, ils refuseraient de me suivre, et par conséquent de voter pour M. Descauries. Ils se sont donc dit : " Pour gagner l'élection de Jacques-Cartier, il faut écraser Mercier, lui enlever la confiance de ses amis ; " et comme ces gens-là ne reculent devant aucun moyen pour atteindre leur but, comme ils sont bien déterminés à faire n'importe quelle infamie pour se maintenir au pouvoir, ils se sont rués sur moi avec une rage qui se comprend facilement.

Eh, pourtant, de quelle grâce peuvent-ils m'attaquer avec cette fureur insensée, eux qui, il n'y a pas un an, étaient à mes genoux pour me solliciter, me supplier de consentir à devenir l'un de leurs collègues dans le gouvernement de la province de Québec ; eux qui, depuis 1879, ont essayé à quatre ou cinq reprises différentes de me décider à entrer dans le ministère, en me sacrifiant le Conseil législatif, et en faisant luire à mes yeux la brillante perspective de devenir, en peu de temps, premier ministre ; eux qui au moment où j'étais sur le point d'abandonner la politique pour entrer dans la vie privée, n'avaient pas de paroles assez élogieuses à m'adresser, et exprimaient tant de regrets de me voir sortir de la politique active ? Eh bien, ces mêmes hommes qui n'avaient que des éloges à m'adresser quand je voulais rentrer dans la vie privée, voudraient vous faire croire aujourd'hui, quand je les combats avec vigueur—il me serait bien permis de dire avec succès—voudraient vous faire croire que je suis un misérable et un spéculateur, un homme qui ne fait de la politique que pour son profit personnel.

Ils rééditent pour la vingtième fois la vieille histoire des \$1,500 du tunnel, histoire vingt fois démentie et qu'ils n'ont jamais pu prouver. J'ai fait une déclaration solennelle en Chambre à cet égard, le 3 juin 1881 et vous la trouvez à la page 778 des *Débats* de cette année-là. Mes ennemis ont-ils attaqué cette déclaration ? Jamais !

Ils affirment aussi que j'ai gardé les \$3,000 qui ont été payées par les

amis de l'honorable M. Chapleau pour M. le Dr Duchesneau, lors du règlement "du procès de M. Poirier contre *La Minerve*, malgré la lettre que monsieur Duchesneau a publiée dans les journaux affirmant qu'il avait reçu intégralement toute cette somme. Or, malgré cette lettre, malgré cette dénégation catégorique, mes détracteurs persistent à répandre ces calomnies pour m'écraser, c'est un des misérables moyens qu'ils emploient avec le plus d'acharnement.

On m'accuse aussi d'avoir vendu mes amis dans le règlement de la contestation de l'élection de Jacques-Cartier, le printemps dernier. On se sert d'un acte de bienveillance, je pourrais dire de charité, envers un adversaire que je tenais à mes pieds, pour me perdre dans l'opinion publique. On sait pourtant bien qu'avant de ne rien décider, j'ai réuni mes amis politiques et que dans cette occasion je n'ai rien fait sans leur assentiment et leur consentement. Et je puis dire, je suis heureux de dire que la détermination qui fut prise dans cette circonstance par mes amis et moi était inspirée par des sentiments qui nous font honneur.

Quand les amis de l'honorable M. Mousseau virent qu'il allait perdre ses droits politiques, ils m'entourèrent, et me supplièrent d'avoir pitié d'un père de famille que cette déqualification ruinerait pour toujours et jetterait sur le pavé. Des prêtres, des citoyens distingués me prièrent de m'élever au dessus de la haine qui avait pu naître au milieu de nos luttes et me demandèrent d'être généreux, et je fus généreux. Je dis à M. Mousseau, cet homme que je tenais à mes genoux depuis quelques heures, dont j'avais le sort en mains, je lui dis de se relever, que je l'avais assez humilié en prouvant que lui, procureur général, de la province et aviseur légal de la couronne, il ignorait une des dispositions les plus connues de nos lois électorales ; que je l'avais assez humilié en prouvant que lui, premier ministre, gardien des intérêts publics et chargé spécialement de voir à ce que les deniers du peuple ne soient pas dilapidés et détournés de leur destination légitime, il les avait employés pour corrompre le peuple et pour pratiquer des manœuvres condamnées par la loi ; mais que, faisant taire la voix de l'animosité et n'écoutant que celle de la charité, au lieu de l'achever en cour et de lui laisser imposer au front le stigmate, la tache que le tribunal ne manquerait pas de lui appliquer, je préférais aller lui donner son coup de grâce devant les électeurs du comté de Jacques-Cartier.

Qu'est-il arrivé ? Comment cet homme a-t-il répondu à l'acte de générosité que je venais de faire à son égard ? A peine fut-il relevé

qu'il tenta de me détruire en tournant contre moi ce que je venais de faire pour lui et sa famille. Depuis cette époque, lui, cet homme que je venais d'arracher à l'ignominie, et ses amis disaient—l'honorable M. Chapleau, à ma grande surprise, vient de se faire l'interprète de cette ignoble accusation—que dans cette occasion j'ai trahi mes amis, que je les ai vendus pour quelques milliers de piastres.

Je les ai défiés, et ici, en présence de cette assemblée, je les défie de prouver leur accusation. Ils sont venus pour m'écraser, pour me détruire, pour me perdre dans l'opinion des électeurs, ils doivent être armés de toutes pièces, de tout ce qu'ils peuvent avoir de preuve ou de documents compromettants pour moi ; ils sont ici, à côté de moi sur ce husting, et face à face, je les défie de nouveau de faire la preuve de cette accusation. Il y a ici l'honorable M. Chapleau, l'honorable M. Mousseau, enfin il y a ici M. Tassé, qui dit cela dans la *Minerve* et qui s'acharne à moi avec l'impertinence que mettent les roquets à mordre les gens au talon ; ils sont tous ici, eh bien, qu'ils produisent leurs preuves, s'ils peuvent en fournir, s'ils en ont contre moi. Je les défie de le faire.

Mes adversaires disent qu'ils m'ont acheté. Si c'est vrai, qui est-ce qui m'a acheté ? Après tout, il faut toujours compter un peu avec les règles du bon sens le plus élémentaire. Or, pour qu'il y ait un vendu, il faut bien qu'il y ait un acheteur, puisque l'un ne peut pas exister sans l'autre. Eh bien, qu'on le nomme, cet acheteur, et que ça finisse. Que est-il ? Est-ce M. Mousseau ? Le premier ministre pourrait difficilement avoir cette prétention, car il sait bien qu'il n'avait alors que des dettes. (On dit que depuis quelqu'un les lui a payées à dix centins dans la piastre.) Et l'on admettra que ce n'est pas avec des dettes qu'on achète un homme. Est-ce M. Sénécail ? Si c'est M. Sénécail, a-t-il payé ces \$5,000 à même les \$30,000 que M. Mousseau lui a remis le 5 mai 1883, par arrêté du conseil No. 150 ? Cette somme étant entrée en recette et comme garantie de l'exécution du contrat fait entre le gouvernement et un syndicat pour l'émission d'un million et demi de débetures de l'emprunt de 1882, et le syndicat n'ayant pas rempli ses obligations, il ne fallait rien moins que la crainte d'une déqualification pour engager M. Mousseau à faire un acte aussi criminel. Si c'est M. Sénécail, pourquoi, avant son départ pour l'Europe, n'a-t-il pas donné un mot, un écrit une lettre pour établir le fait ? On sait qu'il n'a pas l'habitude de se gêner pour ces choses-là ; il s'est déjà vanté bien des fois de pareilles turpitudes. Pourquoi ne pas produire un écrit de lui ? L'occasion est

si bonne, si favorable pour m'écraser, comme on désire tant le faire. Devant cette assemblée, un mot de preuve, le moindre écrit pourrait me perdre ; pourquoi ne pas donner ce mot, fournir cette preuve ? Pourquoi laisser échapper cette belle occasion de tuer un adversaire ?

Pourquoi ? Oh ! messieurs, c'est pour l'excellente raison qu'on me calomnie lâchement, que je ne suis pas coupable et que par conséquent mes adversaires ne peuvent pas fournir l'ombre de la moindre preuve de leurs accusations. Ils n'osent pas relever le défi que je leur porte face à face, en présence de cette assemblée, et cependant, vous le verrez, ils continueront à répandre ces calomnies et à déchirer ma réputation. Vous savez ce qu'il faut penser de gens qui se conduisent de cette façon, et l'opinion que vous ne pourrez vous empêcher de vous former d'eux après ce que vous venez de voir et d'entendre, sera la plus sévère punition, le plus dur châtement que je puisse leur souhaiter. Désormais, ils seront connus, appréciés à leur juste valeur, ces misérables calomnieurs, et c'est tout ce que je désire.

Un dernier mot à cet égard, et je traiterai un autre sujet.

C'est ma conviction sincère que M. Mousseau va être défait s'il ose faire la lutte dans ce comté ; mais le plus grand malheur que je puisse lui souhaiter, c'est qu'il soit élu. Car alors M. Mousseau, soyez en sûr, je contesterai votre élection, en alléguant les fraudes que vous avez commises l'an dernier, ce que la loi électorale, telle qu'interprétée en Angleterre par Lord Coleridge, m'autorise à faire, et celles que vous et vos amis ne manqueront pas de commettre cette année. Et vous aurez beau vous trainer à mes pieds, je serai sans pitié cette fois ; je vous écraserai sous l'effet de la loi et votre noire ingratitude sera punie comme elle le mérite.

M. Chapleau vous a parlé des *castors*, de l'honorable M. Marchand, de moi-même et surtout de lui-même. Il vous a dit qu'il avait été calomnié, insulté, vilipendé, par ses ennemis, mais qu'il laisserait ces choses-là de côté pour ne parler que de la politique. Et, cependant, il a parlé des *castors* en les qualifiant de "vermines", de "fielleux" et de "vendus." Il appelle cela de la politique et de la politesse.

Je n'ai pas besoin de relever les injures à l'adresse des honorables MM. Laflamme et Marchand, car ces messieurs n'en peuvent être atteints. M. Chapleau n'aime pas les *castors*, c'est connu ; il trouve qu'ils sont incommodes. C'est vrai. Il affirme qu'ils font leur œuvre avec de la boue. Comment pourrait-il en être autrement ? Peuvent-ils rejoindre leurs adversaires en passant ailleurs que dans la boue ? On

ne les trouve pas ailleurs, et les *castors*, leurs amis d'hier, savent où ils se vautrent. M. Chapleau, avec ce ton doctoral qu'on lui connaît, dit bien haut que le pays ne veut pas des *castors*, et Dieu sait pourtant qu'un peu d'huile qui porte ce nom ne nuirait pas à la constitution délabrée de la province, qui requiert une bonne purgation. Et avouons que le jour où cette purgation sera assez forte pour chasser du ministère le *sinicalisme* qui l'étouffe, sera un jour de triomphe pour tous les honnêtes gens.

J'ai été édifié d'entendre M. Chapleau jurer devant l'église et devant Dieu que jamais l'argent du public n'a connu son escarcelle et faisant remonter à 1873 l'origine de sa fortune. Il a dit que s'il possède des propriétés, elles ont été achetées avec de l'argent honorablement gagné dans des spéculations lors de la crise. Comment concilier cela avec cette déclaration faite par M. Chapleau en 1882, dans son discours sur la vente du chemin de fer. "Mon capital, c'est l'intérêt de mes dettes." Quand M. Chapleau a-t-il dit la vérité? Comment! cet homme-là n'avait que des dettes il y a dix-huit mois, et depuis cette époque, il achète des maisons fastueuses, des propriétés en Californie! Les autres s'appauvrissent dans la politique et M. Chapleau s'y enrichit! Ce ne sont pas là des suppositions gratuites, il vient d'annoncer lui-même qu'il possède des biens. Si l'honorable secrétaire d'Etat était pauvre il y a dix-huit mois, comment se fait-il qu'il soit riche maintenant? Il n'a pas travaillé, depuis un an qu'il se promène aux Etats-Unis... Je constate une chose, et j'attire l'attention sur ce fait: c'est que l'ex-premier ministre de Québec se trouve riche au moment même où M. Sénécal le devient; riche au moment même où la province est plus pauvre que jamais, au moment même où incapable de payer ses serviteurs, elle jette sur le pavé des malheureux pères de famille.

Je comprends que dans cette position M. Chapleau n'ait parlé que de lui-même. Vous a-t-il parlé de politique provinciale? Pas le moins du monde. Il vous a dit qu'il n'a pas ruiné la province, qu'il a travaillé dans l'intérêt du bon peuple pour lequel il s'est toujours dévoué.

Avant de répondre à cette prétention-là, si vous le voulez bien, je vais traiter une question qui m'est un peu personnelle.

Dans ses divagations, M. Chapleau vous a parlé de mes affaires: 1. au sujet de la coalition, 2. au sujet du devoir des libéraux dans cette élection. Il a eu l'audace de vous dire que si dans ce moment

je ne suis pas le collègue de M. Mousseau, c'est parce que celui-ci n'a pas voulu me prendre dans son ministère.

Je donne ici à M. Chapleau, le démenti le plus formel. Si j'avais voulu entrer dans le ministère Chapleau j'aurais pu le faire; mais jamais, ni de près ni de loin, directement ou indirectement, je n'ai sollicité un portefeuille de ministre. Des propositions inspirées, je le croyais alors, par des motifs honorables, m'ont été faites par des conservateurs. Qu'on nie, et M. L. O. David, qui a été l'intermédiaire, va immédiatement confirmer mes dires. Je vais même publier la correspondance qui a été échangée dans le temps.

C'est M. Mousseau, par l'intermédiaire de son parent, M. Beaufort, qui m'a offert une coalition. Il est ici, à côté de moi, qu'il me contredise, si je mens.

Je suis bien récompensé d'avoir gardé le secret sur cette affaire. Ma discrétion m'a valu des contretemps dans mon propre parti.

Aujourd'hui, est-ce bien à M. Chapleau et à ses amis, pour qui j'ai souffert pour avoir gardé un secret, à m'attaquer? J'ai cru ces hommes sincères, j'ai respecté leurs intentions. Agit-on de la même manière à mon égard?

Est-il besoin d'autre témoignage pour vous prouver que M. Chapleau m'a ouvert la porte de son cabinet? M. Tarte, ex-député, qui est ici à quelques pas, n'a-t-il pas accusé M. Chapleau, dans l'automne de 1881, d'avoir voulu s'associer à moi. Le *Canadien* du 19 octobre 1881 disait que M. Chapleau était allé, à l'insu de ses amis, me proposer une alliance. On trouve la même assertion dans le *Canadien* du 22 octobre.

Voici les propres expressions de M. Tarte :

“ Il (M. Chapleau) est allé lui-même à l'insu de ses collègues implorer M. Mercier d'entrer avec deux de ses amis dans son cabinet. ” (Le *Canadien*, 19 octobre 1881.)

“ Ce fut dans ces circonstances qu'il (M. Chapleau) s'adressa à M. Mercier, qu'il rencontra personnellement et qu'il fit aborder aussi par un homme haut placé dans la politique fédérale et dont je ne crois pas nécessaire de donner le nom. ”

Eh bien, moi, je crois nécessaire de donner le nom de cet homme haut placé dans la politique fédérale, dont parlait M. Tarte, c'était tout simplement M. Mousseau, qui est ici à côté de moi.

Dans le même écrit, M. Tarte disait—je continue à citer :

“ Dans le mois de mars, M. Chapleau offrit une alliance à M.

Mercier. On ne put s'entendre. " (*Le Canadien*, 22 octobre 1881.)

" Depuis des mois et des mois, il (M. Chapleau) a permis à toute la presse de discuter ses offres à M. Mercier, sans les nier, ni devant la Législature, ni même dans *La Minerve*, qui a pourtant toujours la parole en bouche.

" Que n'est-il intervenu pour protéger la dignité de la Chambre et réassurer les conservateurs ?

" Ah ! c'est que, voyez-vous, il a espéré jusqu'à la dernière minute réaliser ses projets de contrebande. " (*Le Canadien*, 25 octobre 1881.)

M. Tarte est ici : si ces extraits ne sont pas exacts, qu'il le dise.

M. Tarte, s'avança au bord de l'estrade : — " Comme question de fait, c'est exact, c'est vrai, j'ai écrit cela.

L'honorable M. **Mercier**.— Un autre témoin, qui est aussi présent, vient à mon secours. Dans la session de 1883, M. Desjardins, député de Montmorency, m'ayant accusé d'avoir cherché à entrer dans le cabinet Chapleau, j'ai immédiatement menacé de dévoiler toute l'affaire. Aussitôt M. Dansereau m'a prié de ne rien dire en offrant par un écrit que je tiens à la main et que je vais lire, si on nie, une rétractation de la part de M. Desjardins. Il m'a donné par écrit cette rétractation en me demandant si j'étais satisfait. Dans la soirée, M. Desjardins s'est rétracté devant la Chambre, et j'ai suivi sur le papier écrit par M. Dansereau, afin de me convaincre que l'on remplissait la promesse.

(M. Desjardins, qui est sur l'estrade s'avance et veut dire quelques mots, mais il est interrompu.)

L'honorable M. **Mercier**.— Messieurs, voici ces écrits qui prouvent ce que je viens de dire. Ils sont de la main de M. Dansereau et il est facile d'en vérifier l'exactitude. D'abord la petite note :

" Ceci fera-t-il ? Je serai dans la chambre de l'*Orateur* ?

" C. A. D.

Maintenant la rétractation :

" Je prie l'honorable chef de l'opposition de m'excuser si je l'interromps. Quand j'ai mentionné qu'il avait recherché l'alliance de l'honorable M. Chapleau, je m'appuyais sur des informations que je croyais correctes, et je ne mentionnais ce fait en passant que pour lui demander de ne pas rendre impossible, à un moment donné, l'union de deux intelligences comme celle de l'honorable chef de l'opposition et celle de

l'ancien chef du gouvernement, dans l'intérêt du pays. Je ne connais naturellement rien par moi-même de ce qui a pu se passer entre MM. Mercier et Chapleau, et du moment que l'honorable chef de l'opposition nie les démarches auxquelles j'ai fait allusion, je n'hésite pas à le croire et j'accepte entièrement et sans arrière pensée sa déclaration, qui ne peut être qu'exacte et conforme à la vérité ”

M. Mousseau a vu cette rétractation avant qu'elle fut lue en Chambre et il l'a approuvée *in toto*. C'est même lui qui m'a demandé de ne pas faire de révélation pour ne pas le compromettre, me promettant de forcer M. Desjardins à faire cette humiliante rétractation.

M. Tarte n'est pas le seul qui se soit chargé de me défendre. M. Tassé lui-même, ce farouche M. Tassé qui veut absolument m'écraser du haut de sa colossale insignifiance, s'est chargé il y a deux ans de me venger dans la *Minerve* même des injures grossières que vient de lancer l'honorable M. Chapleau. En effet, voici ce que disait la *Minerve* du 21 octobre 1881 :

“ Le député de Saint-Hyacinthe n'a fait aucune démarche auprès du premier ministre pour négocier des offres de portefeuilles pour lui-même ou pour aucun de ses amis.

“ Dire que M. Chapleau a fait faire le plongeon à M. Mercier, c'est une fausseté. Comme fait à l'égard de M. Mercier, *c'est une injure gratuite à un adversaire dont la retraite n'est pas une trahison* . . . Entre MM. Mercier et Chapleau, il n'aurait pu être question de jouer au plus fin, malgré les divergences d'opinions ou de principes qui les séparaient. *Ils sont tous deux trop honorables pour jamais jouer le rôle qu'on veut leur prêter.*

Ainsi j'étais honorable à cette époque ; c'est que, voyez-vous, je sortais de la politique, et je n'étais pas chef de l'opposition. Je n'avais pas fait à ces messieurs le mal que je leur ai fait depuis ; je n'avais pas surtout, fait avec mes amis de l'opposition, cette lutte énergique de la dernière session, durant laquelle M. Mousseau a fait preuve de tant d'ineptie et commis tant de sottises que ses meilleurs amis en étaient dégoutés.

M. Chapleau nie avoir consenti à abolir le Conseil législatif ; mais oublie-t-il, le malheureux, que c'est son dernier acte de la session de 1882. C'est son testament politique, fait avant de laisser le poste de premier de la province. N'est-ce pas lui qui est allé demander au député de Rouville, M. Poulin, le 27 mai 1882, de seconder ma proposition à l'effet de faire modifier la constitution de manière à donner à l'Assem-

blée le pouvoir d'abolir le Conseil législatif? Et ce même M. Chapleau, n'a-t-il pas dit dans cette occasion (*Débats*, 1882 p. 1539) :

“ Je reconnais avec mon honorable ami qu'il faut modifier la constitution, quant à ce qui regarde les rapports législatifs entre les deux Chambres. Il le faut pour éviter une position qui pourrait amener de graves embarras dans la confection des lois. Mais il est trop tard pour discuter à fond cette importante question.”

Cette proposition que je faisais, sous forme d'adresse à Sa Majesté, qui l'avait rédigée avec moi? à qui avait-elle été soumise, avant d'être mise sur l'ordre du jour? Si M. Chapleau veut parler, il peut le dire car il le sait. Pour moi, je garderai ce secret encore quelque temps et je verrai plus tard s'il est à propos de le révéler.

Mais pourquoi tant insister sur les concessions que m'ont faites mes adversaires? Il est évident qu'ils n'auraient reculé devant aucun sacrifice pour me décider d'accepter leur alliance.

M. Chapleau, en se faisant le porte-étendard des injures de la *Minerve*, a parlé de chantage, et prétendu que j'étais un homme terriblement habile, puisque j'ai réussi à faire dégorger à ses amis une partie des sommes énormes qu'ils ont volées à la province. Et s'appuyant sur des accusations vingt fois refutées, il s'est cru autorisé à dire que je faisais beaucoup d'argent avec les contestations d'élections.

Il est étrange que, tandis qu'il était sur ce sujet, il n'ait pas jugé à propos de parler de la fameuse affaire de Terrebonne et de nous dire s'il est vrai, comme la *Minerve* le prétend, qu'il ne doit son élection qu'à la corruption la plus éhontée. Surtout il aurait pu nous dire, puisqu'il était en train de faire des confidences, si c'est la crainte de cette affaire qui l'a tenu en exil pendant toute la session, l'hiver dernier, et qui lui a inspiré la manière étrange et peu digne avec laquelle il s'est faufilé dans la Chambre aux derniers jours de la session, au moment où presque tous ses adversaires étaient retournés dans leurs foyers. Discret sous ce rapport, il ne l'a pas été autant sous d'autres et il veut absolument vous faire croire que je pratique à leur égard, ce que ces messieurs appellent le chantage, métier dont ils semblent connaître parfaitement tous les secrets et qui les a fait vivre pendant des années au grand scandale des honnêtes gens.

Si M. Chapleau a pu dire que je fais chanter, je suis en état d'affirmer que lui, il sait chanter. Sa voix est un peu brisée, il chante très souvent faux, mais toujours elle chante. Or vous savez ce que ces chants de M. Chapleau ont coûté à la province.

Imitant la sirène de la fable, qui endormait l'équipage afin de précipiter le navire sur les récifs et dans les écueils, il a chanté sur tous les tons que du moment qu'il était au timon des affaires, le peuple pouvait s'endormir tranquillement et lui laisser exclusivement la direction de la barque ministérielle. Il a chanté si bien que vous lui avez permis de dévorer dans un an de temps les quatre millions de l'emprunt français. Il a chanté si bien et il a réussi à vous endormir si profondément qu'il a pu vendre à son compère Sénécals, et à moitié prix, la plus belle propriété de la province, le chemin de fer du Nord. Il a chanté si bien qu'il s'est fait voter un autre emprunt de trois millions, dont il avait à l'avance absorbé plus de la moitié, sans doute pour s'entretenir la voix en bon état. Il a si bien chanté que de pauvre qu'il était, il est devenu riche, et que de riche qu'elle était, la province est devenue pauvre. Enfin, il a si bien chanté qu'il a augmenté toutes les dépenses publiques dans des proportions alarmantes, qu'il a mis la désorganisation dans tout son parti et la démoralisation dans tout le pays. Il chante encore ; mais comme le comédien devenu riche et qui a pris de l'embonpoint, sa voix ne sonne plus comme autrefois. Avouons, messieurs, que ce chant vous a coûté bien cher et que pour trente sous vous auriez pu satisfaire au théâtre vos goûts pour la musique, d'une manière plus agréable.

M. Chapleau a parlé de traitres, d'amour de pouvoir. Il a prétendu que je suis tellement fasciné à la vue d'un portefeuille de ministre, depuis que j'en ai eu un, qu'il m'est impossible de m'en passer, que j'aurais pu faire n'importe quelle saleté pour l'obtenir de ses mains protectrices.

Je ne nie pas avoir l'ambition de faire arriver mes amis au pouvoir, pour leur permettre de faire un peu de bien à cette pauvre province, à laquelle M. Chapleau a fait tant de mal. Je prétends que c'est une ambition légitime et que si je ne l'avais pas, je ne serais pas digne de la position que j'occupe dans le parti libéral. Mais je vous dirai que le pouvoir me fascinait si peu en 1879, que je devins l'homme le plus heureux du monde le jour où je cessai d'être ministre et que durant toute la session de 1880 je montrai si peu d'envie de redevenir ministre, que je donnai à M. Chapleau toute la latitude possible pour lui permettre de réaliser ce fameux programme qu'il avait tant chanté aux quatre coins de la province.

J'ajouterai même que le 30 mars 1881, j'ai refusé positivement une :

place de ministre qui m'était offerte par M. Chapleau avec la perspective de devenir premier ministre immédiatement après la session qui approchait.

M. Chapleau prétend, avec les apparences d'une vertueuse indignation, que c'est moi qui ai fait les offres et qu'il les a repoussées avec mépris, parce qu'il a une sainte horreur des traîtres.

Ici M. Chapleau ne chante plus, il se vante et personne ne le croira. Jusqu'à ce jour, on a cru qu'il n'était qu'audacieux ; mais il est évident qu'il nous est revenu de Californie pas mal effronté. Il n'y a rien de pire que l'insolence d'un parvenu. Hier, quand il était pauvre, il était humble et modeste ; aujourd'hui qu'il est riche, il ne reconnaît plus ceux auxquels il a offert une alliance.

Il nous a parlé de son prétendu mépris pour les traîtres. Lui avoir du mépris pour les traîtres ! Mais depuis quand ? La trahison, mais est-ce que ça n'a pas toujours été un titre suffisant pour gagner son amitié ? N'est-ce pas avec l'appui des traîtres qu'il a renversé le gouvernement Joly ? Et ces traîtres, ne les a-t-il pas récompensés de suite au lieu de les repousser avec ce mépris dont il parle aujourd'hui ? S'il est arrivé au premier poste, n'est-ce pas exclusivement à la trahison qu'il le doit ?

Quel rôle a-t-il joué dans le gouvernement de M. de Boucherville ?

Le rôle d'un traître.

Quel rôle a-t-il joué pour renverser le gouvernement Joly ?

Encore le rôle d'un traître.

Il a exploité, avec le cynisme qui le caractérise, le découragement qui s'était emparé de quelques-uns des amis de ce gouvernement et il les a odieusement trompés pour leur faire oublier la fidélité qu'ils devaient à leur parti.

Et quel rôle a-t-il joué à l'égard de ces hommes-là ? Toujours le rôle d'un traître. Il n'a pas même eu à leur égard l'honneur du brigand ; du moment qu'il a pu se passer d'eux, il les a lâchement abandonnés, il les a jetés sur le pavé.

Et ce fameux gouvernement de conciliation qui est sorti de la mémorable journée du 29 octobre 1879, était-il composé de vieux conservateurs seulement ?

N'y avait-il pas là M. Loranger, membre du comité exécutif du parti national en 1872 ? M. Würtele, le libéral de Yamaska ? M. Lynch, qui, jusqu'à 1875, avait honte d'être appelé conservateur ? M. Flynn, qui, en

1878 était élu par acclamation, parce qu'il promettait d'appuyer le gouvernement Joly ? M. Pâquet, que M. Fréchette avait porté au faite des honneurs parlementaires et qui combattait en 1879, à St-Hyacinthe pour assurer mon élection comme ministre et solliciteur général dans le gouvernement Joly ?

Si je ne me trompe pas, en voilà cinq bien comptés dans un gouvernement composé de sept. Il faut être de force à avaler *Jumbo* pour prétendre que dans cette occasion-là, au moins, M. Chapleau avait horreur des traîtres.

Et quand il s'agit de former ce ministère d'incapables dont M. Mousseau est le digne chef et dont M. Chapleau fut le maladroit architecte, a-t-on bien montré qu'on avait horreur des traîtres ? Il est bien vrai qu'on a rejeté sans cérémonie ceux dont on n'avait plus besoin ; mais on a gardé M. Lynch ainsi que M. Würtele et l'on s'est assuré les services de M. Starnes qui, on l'avouera ne peut pas être donné comme le type le plus parfait de la consistance politique.

Et, *last but not the least*, que dire de M. Sénécal ? de ce brave homme de Sénécal dont M. Chapleau partage aujourd'hui la fortune ? Cette fortune, vous savez comme elle a été honnêtement acquise ? Vous savez qu'elle est le fruit d'un travail persévérant et d'un commerce honnête ! Celui-là, évidemment n'est pas un traître. C'est grâce à sa fidélité envers ses amis, à sa constance dans la pratique de toutes les vertus, c'est surtout grâce aux principes conservateurs qu'il a toute sa vie défendus avec conviction qu'il est devenu millionnaire et le maître souverain des destinées du pays !

Et ce bon M. de LaBruère, qui comme le bon roi Dagobert, a viré ses culottes à l'envers sur la question de la vente du chemin de fer, comme l'a si bien dit mon spirituel ami, M. Tarte, ce bon M. de LaBruère, a-t-il été fait ministre, d'abord, et ensuite président du Conseil législatif, parce qu'il est toujours resté fidèle à son parent et protecteur, l'honorable M. de Boucherville ?

Avouez-le, M. Chapleau : si vous êtes quelque chose, vous le devez exclusivement aux traîtres et à la trahison. Si vous êtes devenu riche, de pauvre que vous étiez il y a dix-huit mois, vous n'avez à en remercier que les traîtres dont vous vous êtes entouré, et ne dites plus, car ça ne prend pas, que vous m'avez repoussé parce que je voulais trahir mes amis. Vous jugez les autres par vous-même et vous feignez de croire que moi, je consentirais à jouer le rôle odieux que vous jouez actuellement dans le gouvernement fédéral, où vous ne vous occupez que d'in-

triguer et de conspirer contre vos collègues de la province de Québec, pour les supplanter comme vous avez supplanté M. de Boucherville et M. Angers dans le gouvernement de Québec. Vous vous trompez, je ne fais pas de la politique comme vous et je ne trahis pas mes amis.

Non, M. Chapleau, vous ne m'avez pas repoussé parce que je voulais trahir mes amis, vous m'auriez bien vite donné l'accolade si j'eusse voulu trahir, car à ce titre j'aurais été l'un des vôtres. Vous ne trompez personne avec votre horreur affectée pour les traîtres. Vous ne nous avez pas habitués à contempler tant de vertu chez vous et à y trouver un si grand désintéressement.

Quant à la fascination que le pouvoir peut produire chez certains hommes, vous avez fait votre portrait en essayant de faire le mien. De 1878 à 1879, vous creviez de faim ; tout le monde le sait et vos créanciers, surtout, l'ont su,—car ils n'ont jamais vu la couleur de l'argent que vous prétendez avoir réalisé dans des spéculations en 1873—et vous ne pouviez pas vous décider à rester dans l'opposition. Il n'y a pas de bassesse que vous n'avez pas faite, pas de calomnie que vous n'avez proférée, pas de saleté dont vous ne vous êtes pas rendu coupable pour renverser le gouvernement Joly afin d'arriver au pouvoir. Pour cela, il fallait passer par-dessus la tête de vos chefs, M. de Boucherville ainsi que M. Angers, et vous n'avez pas hésité un seul instant. Eux qui vous avaient fait entrer par charité dans leur gouvernement, parce qu'ils vous savaient perdu dans l'opinion des honnêtes conservateurs ; eux qui vous avaient tant aidé de leur nom et de leur prestige ; eux qui donnaient à votre parti cette apparence respectable qui lui aurait manqué s'ils eussent fait défaut, vous les avez sacrifiés sans hésitation ; eux qui avaient toujours été fidèles au parti conservateur, vous les avez mis de côté pour récompenser les traîtres qui vous entouraient ! Que d'intrigues et de bassesses n'avez-vous pas faites pour les éloigner du pouvoir et vous mettre à leur place !

Vous avez bien mauvaise grâce à venir parler de trahison et de déloyauté. Quand vous avez usurpé, à la tête du parti conservateur, la place de vos chefs, ce parti était fort et uni. Qu'en avez-vous fait ? A force de lui faire braver l'opinion publique, à force de lui faire commettre des fautes, à force de tromper odieusement le peuple, pour servir vos projets sordides, vous avez tellement divisé ce parti que si Sir Georges Cartier reparaisait aujourd'hui, il ne le reconnaîtrait pas.

Sans le Conseil législatif vous seriez resté dans l'opposition, et vous n'auriez pas fait la fortune scandaleuse que vous possédez, et à peine

jouissiez-vous du pouvoir qu'oubliez des services que vous avaient rendus vos amis de la Chambre haute, vous consentiez à me sacrifier cette Chambre, comme prix de l'alliance que vous vouliez faire pour garder votre portefeuille, pour garder votre salaire de ministre. Et encore le 30 mars 1881, alors que vous craigniez, que vous redoutiez le suffrage des électeurs, quand vous pensiez que nous pourrions, en nous alliant, revenir vainqueurs de la lutte électorale, vous m'offriez de nouveau la tête du Conseil législatif, et vous receviez pour réponse la plus sanglante injure qui puisse être faite à un chef de parti : " Je ne puis entrer dans un cabinet dont vous seriez le chef, car mes amis ne m'y suivraient pas."

Voilà ce que vous avez fait, M. Chapleau ! Voilà les trahisons que vous avez commises envers vos amis ! Voilà les humiliations que vous avez subies et auxquelles vous vous êtes soumis pour garder votre portefeuille ! Et quand vous vous êtes aperçu que l'opinion publique éclairée commençait à gronder dans le lointain, quand votre fortune fut faite et que vous eûtes ruiné la province en vous enrichissant, quand vous eûtes déserté votre poste, vous avez commandé à votre serviteur, à votre esclave, M. Mousseau, de recueillir votre triste succession, de sauter dans la barque qui s'en allait à la dérive et de venir régner sur les ruines que vous aviez semées partout. C'est alors qu'on vous vit franchir les océans et étaler dans le vieux monde, en compagnie de votre complice Sénécal, devenu votre maître, le luxe qui ne convenait guère à un homme vivant de l'intérêt de ses dettes.

Et vous qui me reprochiez tout à l'heure d'avoir déserté mon poste lors de la vente du chemin de fer, quand vous savez que ce n'est pas vrai, vous vous êtes tenu prudemment éloigné du siège du parlement fédéral pendant toute la dernière session, soignant, disiez-vous, une santé compromise au service du pays, plaçant, disaient vos intimes, avec l'habileté d'un spéculateur consommé les argents qui vous étaient tombés dans les mains d'une manière si imprévue le lendemain de la livraison du chemin de fer de la province.

Maintenant, M. Chapleau s'est permis de donner des conseils aux libéraux du comté de Jacques-Cartier et de leur dire ce qu'ils ont à faire dans la présente élection. C'est mon devoir de parler à mon tour.

Les libéraux trouveront assez étrange de voir un chef conservateur essayer de les diriger quand il ne peut pas se faire écouter de ses propres amis. Que M. Chapleau s'occupe de son parti et je vais m'occu-

per du mien. Qu'il tâche de reconquérir l'estime de ses amis, qu'il semble avoir perdue pour toujours.

Les libéraux savent ce qu'ils ont à faire; en présence d'un premier ministre qui les a odieusement trompés, ils doivent s'unir pour le chasser du comté de Jacques-Cartier, qu'il n'a jamais représenté légalement. Il avait escamoté son mandat l'an dernier, la cour le lui a arraché des mains. Les libéraux ne consentiront pas à ce que ce mandat soit souillé de nouveau. Que M. Mousseau en prenne son parti; son règne éphémère et scandaleux est fini dans Jacques-Cartier.

M. Chapleau semble brûler du désir de diriger les libéraux et leur conseille de ne pas voter pour M. Descarries, un *petit* homme, mais de donner leur suffrage à un homme gros... d'expérience. Le parti libéral lui, ne mesure pas l'intelligence d'après le physique. M. Mousseau, qu'on est allé chercher à Ottawa, n'a pas réussi, c'est évident, à rallier toutes les fractions du parti. D'un autre côté, il a été démontré que lorsqu'il est devenu nécessaire de protéger les intérêts compromis de la province, les libéraux n'ont pas hésité à se donner la main.— Ce ne sont pas des fanatiques, les libéraux, et les hommes sans foi qui les ont dénoncés comme n'ayant pas de principes, savent parfaitement que sans le secours de ces libéraux, l'an dernier, M. Mousseau aurait été battu à plate couture.

Pour les remercier de cet acte de courtoisie politique, M. Mousseau les insulte aujourd'hui dans la personne de leurs chefs et les fait insulter par son ami, M. Chapleau.—Les libéraux cette année par leur vote vont déclarer qu'ils ont été trompés l'an dernier, et que le seul moyen de se venger d'avoir été les dupes de ces airs de douce componction que M. Mousseau sait prendre dans l'occasion, c'est d'assurer la défaite du premier ministre.

Je regrette d'avoir pris tant de temps à régler ces questions personnelles et secondaires, que M. Chapleau a jugé à propos d'introduire dans le débat. Mais j'ai cru que je devais à mes amis, et que je me devais à moi-même de régler une fois pour toutes et en présence de mes légitimes contradicteurs ces questions personnelles que l'on a tant discutées dans les journaux depuis quelques jours.

J'aborderai maintenant la question de la vente du chemin de fer, et celles des nombreuses fautes d'administration commises par M. Mousseau.

M. Chapleau vous a dit d'un air de triomphe que nous étions des lâches et que nous n'oserions l'attaquer en face. Il ne nous vantait pas,

mais il se vantait. Je n'ai jamais eu peur de M. Chapleau, pour la bonne raison qu'un honnête homme n'a jamais peur d'un..... *autre honnête homme*. Et pour que cette illusion de M. Chapleau cesse de suite, je l'accuse d'avoir trompé la Chambre et le pays depuis le commencement jusqu'à la fin, de cette malheureuse transaction de la vente du chemin. Il a donné trois motifs principaux aux députés du peuple pour les engager à ratifier l'acte de vente. Ces trois motifs étaient faux. Il a dit qu'il fallait vendre :

10. Pour mettre fin aux déficits et aux emprunts ;
20. Pour sauver à la province les frais des travaux considérables qui restaient à faire ;
30. Pour empêcher le chemin de passer aux mains du Grand-Tronc, notre ennemi.

Prouvons d'abord les déclarations de M. Chapleau.

Dans son discours sur la vente du chemin de fer, il disait :

“ La nécessité où nous étions d'équilibrer nos finances, nous a amenés à la décision de vendre notre chemin. (p. 13.)

“ Nous connaissons les déficits qui se sont accumulés depuis quelques années, et celui de cette année ; nous connaissons les sources de notre revenu, celles qui sont certaines. Nous comptons ce que nous avons à payer comme intérêt et amortissement sur notre dette, et nous ne voulons tromper ni la Chambre, ni le public, en nous fiant à l'incertain. Nous devons à nos créanciers de ne plus courir de risques dans l'évaluation de nos ressources. Nous savons qu'en vendant notre chemin, nous dégreverons notre budget suffisamment pour assurer au pays que les déficits cesseront, et que nous pourrions voir dans un avenir très rapproché le jour où les surplus les remplaceront.

“ On me dira peut-être : Empruntez, empruntez. Sur quoi emprunterons-nous ? Si nous gardons le chemin, il nous faudra, pour combler nos déficits et terminer les travaux à faire, emprunter une couple de millions. Or, il n'y a pas de fausse honte à le dire, à moins d'aliéner le domaine public ou d'avoir recours à la taxe directe, nous n'avons pas de quoi payer. Non, M. le président, le gouvernement, je l'espère du moins, ne se mettra pas dans l'humiliante position de ne pouvoir donner pour toute réponse à la question que lui fera le capitaliste qui lui demandera avec quoi il le paiera : “ Je vous paierai avec votre argent. ” Un trésorier qui en agirait ainsi ne serait pas honorable.

“ Aussi je déclare qu'il est impossible au gouvernement de contracter

un nouvel emprunt dans les circonstances actuelles sans nuire gravement au crédit de la province. D'un autre côté, nous avons promis au corps électoral que nous n'imposerions pas de charges sur la propriété. Nous ne pouvons pas tromper les électeurs, et je demanderais plutôt de retourner devant eux que de les charger du plus petit impôt direct. Et malgré toutes les perfidies, toutes les cabales de nos adversaires, le peuple sur ce point sera encore avec nous. Entre la vente du chemin, et la taxe, je sais ce qu'il choisira."

La vente est donc nécessaire pour mettre fin aux déficits, et si elle est faite, les déficits cesseront, et non pas diminueront, comme vient de le dire l'honorable M. Chapleau. Quant aux emprunts, nous ne devons pas y songer, nous avons épuisé notre crédit.

Or, les déficits ont continué dans des proportions alarmantes et l'honorable M. Würtele a été forcé de pousser le cri d'alarme à la dernière session. Il a même annoncé que la vente du chemin de fer n'ayant pas obtenu le résultat désiré, il fallait demander au gouvernement d'Ottawa les ressources qu'il ne pouvait pas trouver dans la province. Le déficit de 1881-82 a été de \$324,156; celui de 1882-83 a été de \$465,152, et celui de 1883-84 excédera probablement un demi-million.

En présence de la brutalité de ces faits et de ces chiffres, que deviennent vos déclarations, M. Chapleau?

Tout le monde connaît la triste histoire des emprunts. A peine la vente était-elle votée que M. Chapleau se faisait autoriser à emprunter \$3,000,000 et depuis, suivant ses belles traditions, M. Mousseau s'est fait autoriser à faire un nouvel emprunt de \$500,000.

Voilà donc trois millions et demi d'emprunt en moins de dix-huit mois après cette fameuse vente qui devait faire cesser les emprunts! Ces deux motifs étaient donc faux.

A la page 27 de son discours, M. Chapleau dit :

" Mais, M. le président, il est une autre raison plus grave encore pour vendre notre chemin, voici : c'est que nous n'avons pas d'argent pour rencontrer les dépenses qu'il y a à faire sur notre ligne provinciale, cette raison prime toutes les autres. Les recettes du chemin de fer ne fournissent pas au gouvernement, déduction faite des dépenses d'exploitation, ce qui lui faudrait pour exécuter les travaux nécessaires à son parachèvement. Au nombre de ces travaux se trouvent ceux à faire dans la ville même de Québec, et l'on soulèverait toute une révolution dans Québec, si le gouvernement ne faisait pas ces travaux. Nous avons beau-

coup de travaux à faire le long de la ligne, et l'ingénieur du gouvernement vient de nous présenter un rapport par lequel nous voyons qu'une somme de \$1,140,000 doit, de toute nécessité, être immédiatement dépensée sur la ligne si le gouvernement veut garder son chemin, et mon honorable ami, le trésorier, à qui je m'adresse pour avoir ce montant, me répond que nous ne l'avons pas et que nous ne pouvons le trouver."

" Si l'on garde le chemin, il faudra absolument dépenser les montants suivants :

- \$240,000 pour l'extension aux casernes.
- \$60,000 pour gares, etc.
- \$100,000 pour un embranchement de l'orval au Mile-End.
- \$50,000 pour Bellerive, lignes d'évitement, etc.
- \$100,000 pour usine et extension au chemin Papineau.
- \$130,000 pour quais à Québec,
- \$30,000 pour hangars, table tournante, etc., à Québec.
- \$90,000 moitié service de transport pour rejoindre l'Intercolonial.
- \$225,000 pour déplacement de la rue Prince Edouard.
- \$50,000 pour bâtast.
- \$65,000 pour loop-line et navigation du St-Maurice. Total, \$1,140,000.

Alors nous arriverons forcément à la situation suivante :

Total de l'ancienne dette (coût actuel du chemin).....	\$13,000,000
Total de la nouvelle dette (travaux à faire).....	1,140,000
	<hr/>
	\$14,140,000

" J'en arrive à une objection qui peut se résumer en ces mots : Les travaux à faire par les acquéreurs sur la ligne provinciale, ne donnent pas d'argent au gouvernement.

" Mais depuis quand les améliorations faites par un acheteur sur la propriété qu'il a acquise, mettent-elles de l'argent dans le gousset du vendeur ? Depuis quand est-il permis à un homme sensé de dire sans provoquer les risées : J'ai vendu une terre \$2,000, mais comme l'acheteur doit y bâtir une maison de \$1,000, ma propriété se trouve en réalité vendue \$3,000.

Le gouvernement ne vend pas une terre il est vrai ; c'est un chemin de fer qu'il vend ; mais sur ce chemin de fer, il était obligé de dépenser

\$1,250,000 pour travaux immédiats. Les syndicats en achetant assurément cette responsabilité, nous avons des contrats actuellement signés pour une bonne partie de ces obligations, et si nous ne vendons pas, le trésorier sera obligé de charger son budget de tous ces montants ; car si nous gardons la ligne il nous faut absolument dépenser ce million et quart ; mais n'ayant pas d'argent pour payer ces travaux, le gouvernement les impose à son acheteur, et se libère d'autant, car quelle différence y a-t-il à retirer soi-même un million et quart, ou le faire payer par un autre pour soi ?

“ Quant à l'imposition au gouvernement de la construction de divers travaux, je voudrais bien savoir si cela diminue le montant des \$7,600,000 que nous devons retirer, quand le syndicat de l'Est s'oblige à faire tous les travaux. C'est que dans tous ces travaux le gouvernement n'est pas obligé de contribuer pour un seul sou.

. . . . Or nous retrouvons nos \$8,000,000 c'est-à-dire \$7,600,000 en argent, et non seulement \$400,000 de travaux pour finir le chemin ; mais bien une somme de \$1,098,000 de travaux utiles, nécessaires même, et dans tous les cas, demandés par le besoin du commerce et la bonne exploitation du chemin.

“ . . . J'ajouterai qu'il existait une considération plus importante encore pour hâter la convocation des Chambres. C'est celle-ci, le gouvernement a encore des travaux considérables à exécuter pour terminer la ligne provinciale, comme le prouve l'état des dépenses nécessaires que nous avons été obligés de fournir à l'honorable trésorier de la province, pour lui permettre de préparer son budget. On travaille encore aux ouvrages indispensables pour faire arriver les convois aux casernes, à Montréal—et je me suis dit avec mes collègues que si nous pouvions livrer vers le premier d'avril prochain aux deux syndicats,—si toutefois la Législature sanctionne les projets de vente qui lui sont maintenant soumis—les travaux qui nous restent à faire et qui ne marchent aujourd'hui que pour nous permettre de dire qu'ils ne sont pas suspendus, le gouvernement en serait aussitôt déchargé.

“ Actuellement il est tenu compte des déboursés faits pour ces travaux depuis la date du contrat avec la compagnie du Pacifique, maintenant devant vous, et si ce contrat est définitivement signé, nous établirons le compte des déboursés faits par le gouvernement pour ces travaux, depuis le premier mars. Il était donc important pour la province de retarder le moins possible cette session. Comme vous pouvez le voir d'après les cédules attachées aux deux projets de contrat,

ces travaux que les syndicats sont tenus d'exécuter, s'élèvent à une somme de \$1,098,000. Pour l'exécution de travaux considérables, nous allons être obligés de demander des subsides à cette honorable Chambre, et le plus tôt nous serons dispensés de faire ces travaux le mieux ce sera pour le pays.

“... C'est que dans tous ces travaux, toutes ces obligations, le gouvernement n'est pas obligé de contribuer pour un seul sou :”

Toutes ces citations prouvent à l'évidence que la vente du chemin devait mettre fin aux dépenses de la province pour le terminer, et que tout ce nous aurions à payer pour de nouveaux travaux s'élevait à une somme de \$100,000.

Au-delà de cette somme, c'était l'affaire des syndicats, et M. Chapleau prend le soin de demander aux députés de ratifier la vente sans retard, afin que tous les travaux faits après le 1er mars fussent aux dépens des syndicats.

Or il appert dans ce document, que je tiens en mains, mis devant la Chambre durant la dernière session et intitulé : recettes et paiements de la province de Québec, du 1er juillet jusqu'au 31 décembre 1882, qu'une somme de \$549,025.16 a été payée pour frais de construction sur le chemin, et il appert aussi que le gouvernement Mousseau s'est fait autoriser à y dépenser une autre somme de \$464,620.50. Tout cela depuis la vente.

Voilà une somme totale de \$1,013,650.65 d'argent de la province dépensé et à dépenser sur un chemin qui ne nous appartient plus et qui est exploité au profit des syndicats. Et, cependant, M. Chapleau qui est infailible, qui ne se trompe pas et ne trompe jamais, a dit à la Chambre : “ En vendant le chemin, il ne nous restera plus que pour \$100,000 de travaux à faire.”

Ainsi, il fallait vendre pour faire cesser les déficits et les emprunts, et sauver à la province la dépense de plus d'un million pour les travaux qui restaient à faire ; et, pourtant, messieurs, ces deux motifs étaient faux, si l'on en croit les documents publics.

Au moins, ce chemin, qui nous coûté si cher, va-t-il rester à nos nationaux ?

Hélas ! M. Chapleau nous a trompés sur ce point comme sur les autres. Rappelons d'abord ce qu'il nous disait, toujours sur la vente du chemin :

“ Si, disait-il, vous consultez des hommes qui sont mêlés à nos grandes entreprises et à tous les grands mouvements industriels, si vous con-

sultez nos classes ouvrières, tous vous diront que cette section est, si intimement liée aux intérêts de la province de Québec, ne devait pas passer aux mains d'étrangers. Et voilà pourquoi, appuyé sur ce sentiment unanime de notre population, je suis heureux que le refus du Pacifique ait fait que cette partie du chemin reste aux mains de personnes dont la vie et l'avenir sont étroitement liés aux intérêts de la province de Québec.

“ Nous avons essayé de trouver un syndicat, composé de personnes appartenant aux différentes nationalités et aux différentes localités, et je le dis avec plaisir, nous avons réussi au-delà de toutes nos espérances. Je suis sûr de ne pas me tromper en disant qu'une ère nouvelle ne peut manquer de s'ouvrir sous la puissante influence de ce syndicat ” (p. 35.)

Il ajoutait :

“ Allons-nous passer par le Grand-Tronc ? Nous ne pouvons y songer, car il est notre ennemi. ”

Voilà les déclarations, les promesses ; et quels sont les faits ?

M. Sénécal a acheté notre chemin et il l'a vendu au Grand-Tronc, avec un profit de près d'un million ; c'est la *Minerve* du 11 juin 1883 qui nous l'apprend.

L'Étendard avait dit : “ Sir Henry W. Tyler, président de la compagnie du Grand-Tronc, a dit aux actionnaires de cette compagnie, à leur dernière assemblée générale annuelle, que le Grand-Tronc avait acheté 6,800 actions de la compagnie du chemin de fer du Nord et que sur cet achat il avait payé \$170,000 à compte. ” Répondant à cette assertion, la *Minerve* disait :

“ Tout le monde sait que le gouvernement aurait pu conclure la transaction que la compagnie vient de faire avec le Grand-Tronc. . . . Nous allons faire le compte comme il doit être fait :

MM. Sénécal et McDougall reçoivent en vertu de l'arrangement avec le Grand-Tronc. . . . \$5,225,000

“ D'où il faut déduire :

“ 1. Ce qu'ils ont payé.	\$ 402,000	
“ 2. La solde de la créance du gouvernement.	3,500,000	
“ 3. Réserve pour les travaux.	225,000	4,127,000
		<hr/>
Balance.	\$1,098,000	
“ Pour rembourser le Grand-Tronc.	170,000	
		<hr/>
“ Part restant à M. Sénécal et à ses amis.	\$928,000	

Voilà le profit adonis par la *Minerve* ; mais l'*Etendard* le porte à \$1,395,000. Je n'ai pas besoin de me prononcer sur le mérite de ces deux assertions, il me suffit de constater qu'il y a accord sur le point principal : par la vente au Grand-Tronc, pour conclure, M. Chapleau voit disparaître le troisième motif qu'il avait donné à la Chambre afin de l'engager à ratifier la vente.

Le montant exact des profits faits par M. Sénécal et ses amis, quoique indifférent à ce débat, ne saurait l'être pour les électeurs de la province, dont la propriété publique a été sacrifiée, de l'aveu même de la *Minerve*, puisque les acheteurs, sans faire de grands déboursés, réalisent au moins \$1,000,000 de profit. N'ai-je pas le droit de demander à M. Chapleau, de nous dire si ses amis n'ont pas réalisé ce profit, grâce au million de piastres que M. Mousseau a dépensé sur le chemin depuis sa vente au syndicat, et au bénéfice de celui-ci ?

Quand il s'agissait de vendre le chemin, M. Chapleau s'écriait dans un élan de patriotisme sublime : " Allons-nous passer par le Grand-Tronc ? Nous ne pouvons y songer, car il est notre ennemi." Cette crainte si patriotique était destinée à effrayer la Chambre et à empêcher le pays de recevoir le million du Grand-Tronc. Mais naturellement, maintenant que ce million est passé dans le gousset de M. Sénécal, le Grand-Tronc cesse d'être " notre ennemi " et nous devons tous nous réjouir de ce qu'un ennemi si dangereux pour nous, si dangereux pour la province, soit devenu un ami si généreux pour M. Sénécal !

Quoiqu'il en soit, vous me permettrez bien, messieurs, de conclure que M. Chapleau s'est trompé ou a trompé la Chambre dans l'énonciation des motifs qui devaient l'engager, selon lui, à vendre le chemin sans retard.

M. Chapleau, tout à l'heure, vous disait avec une jactance ridicule, que je n'oserais pas répéter en sa présence ce que j'avais dit de lui en son absence. Vous êtes témoins, électeurs de Jacques-Cartier, qui m'avez entendu en mai dernier, que j'ai répété aujourd'hui, à l'adresse de M. Chapleau, à sa face même, et malgré la peur terrible que sa présence m'inspirait, précisément la même accusation que j'avais alors portée contre lui.

En terminant cette partie de mes observations, je dirai à l'honorable M. Chapleau que ses injures de tout à l'heure et ses grands éclats de voix n'ont pas amélioré sa position ; il reste convaincu d'avoir donné de faux motifs à la Chambre et d'avoir en conséquence obtenu son consentement à la vente, sous de fausses représentations.

M. Chapleau s'est-il trompé lui-même, ou a-t-il volontairement trompé la Chambre ? Il est difficile de comprendre par la longue et extravagante plaidoirie qu'il a vient de vous faire, s'il est coupable d'ignorance ou de mauvaise foi ; mais, dans un cas comme dans l'autre, il a perdu le droit de vous parler avec cette fatuité et cette infailibilité dont il voulait nous écraser tout à l'heure. Aujourd'hui comme devant la Chambre en 1882, il se trompe ou il vous trompe.

J'ai porté cette accusation l'autre jour, en votre présence ici, contre l'honorable M. Mousseau, et vous savez quelle pauvre réponse il a faite. Je vais la répéter cette accusation, ainsi que les autres griefs que j'ai contre lui, afin de lui fournir l'avantage, quand il me répondra, de donner une réfutation complète, s'il est en état de le faire.

M. Mousseau peut rire comme il l'a déjà fait souvent : Il riait en Chambre lorsqu'il répliquait aux sommations de l'opposition : Nous répondrons par le vote des membres.

Eh bien, il peut être sûr, aujourd'hui, que ce sont les électeurs de Jacques-Cartier qui riront en allant au poll, répondre, eux aussi, par leurs votes. Car, qu'il ne l'oublie pas, ces électeurs veulent savoir avant tout, si le gouvernement a fait son devoir. Il a lâchement failli à ses promesses comme je vais le prouver.

Les contrats de vente, tant de la partie est que de la partie ouest, sont datés du 4 mars 1882, et la clause 8 du contrat pour la partie est, est dans les termes suivants :

“ Le syndicat prend les chemins dans l'état où ils se trouvent actuellement ; il s'oblige dans les conditions ci-après mentionnées à faire tous les travaux mentionnés pour la préparation et le parachèvement des chemins.

Ces termes sont parfaitement clairs, et pour un procureur général qui sait lire, il est facile d'en comprendre le sens.

La section 6, dit :

“ De son côté, le syndicat s'oblige à remplir et exécuter au lieu et place du gouvernement et à ses propres frais, chacune des obligations auxquelles est actuellement tenu le gouvernement, en vertu du contrat qu'il a fait avec la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique et notamment celle de faire et exécuter les travaux de construction dans la cité de Montréal et ses environs que le gouvernement, s'est obligé par le contrat susdit, de faire exécuter ; et le syndicat paiera la part du gouvernement dans l'embranchement d'Hochelaga à la propriété

Macdonald, et à la propriété de la prison ; et en considération de cet engagement de la part du syndicat, le gouvernement lui transporté par les présentes les deux cent quarante mille piastres que la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique doit lui payer pour la confection des travaux. ”

Or, quels sont les travaux que le gouvernement est tenu d'exécuter en vertu du contrat en dernier lieu mentionné ? Ils sont détaillés dans la section 3. Ce sont :

1. Les travaux de construction qu'on exécutait alors dans et près de la cité de Montréal, comprenant une double voie jusqu'à la gare des Casernes de la porte de Québec.

2. Un hangar à fret de 40 x 400 pieds, sur la propriété Macdonald.

Parmi les choses vendues au syndicat du Pacifique, se trouvaient les boutiques du chemin de fer alors en construction et situées sur la propriété de la prison à Montréal. Les MM. St-Louis ayant fait un contrat avec le gouvernement pour telle construction antérieurement à la vente, les travaux faits avant le 1^{er} mars 1882 étaient seuls à la charge du gouvernement, ceux faits postérieurement à cette vente, devaient être payés par le syndicat.

Chose étrange et qui démontre bien l'incurie de nos gouvernants ! les messieurs St-Louis continuèrent les travaux jusqu'au 17 juillet 1882 sans être requis de décharger le gouvernement. M. Chapleau attendit jusqu'au 7 juillet pour notifier la compagnie de payer au gouvernement le coût de ces travaux, faits par les MM. St-Louis depuis le 1^{er} mars. Cette lettre se trouve dans le rapport N^o 25 mis devant la Chambre, le 19 février 1883. Au bas de cette lettre, M. McIntyre, vice-président, mit son acceptation à une chose qui paraissait si juste. Le 19 juillet 1882, les MM. St-Louis informèrent le gouvernement d'avoir à faire faire l'évaluation des travaux exécutés jusqu'à cette date, vu qu'ils avaient fait un contrat avec la compagnie du Pacifique pour la continuation de ces mêmes travaux.

De tout cela il ressort de l'aveu même du syndicat du Pacifique et de l'aveu aussi de M. Chapleau : 1. Que le gouvernement n'avait rien à déboursier pour les travaux faits depuis le 1^{er} mars 1882 aux boutiques de machineries sur la propriété de la prison ; 2. Que c'était au syndicat du chemin de fer du Nord à payer, au lieu et place du gouvernement, le coût des travaux faits après cette date du 1^{er} mars, pour la double voie à la gare des casernes, et le hangar sur la propriété Macdonald.

Cependant, je vais vous prouver que M. Mousseau a payé tous ces travaux pour lesquels le gouvernement n'avait absolument rien à faire.

Ajoutons un dernier mot pour bien faire comprendre toute la question.

Le 21 juillet 1882, le syndicat du Pacifique fait un contrat avec H. J. Beemer pour le parachèvement de la ligne et les travaux jusqu'à la gare des casernes, travaux que le gouvernement devait faire en vertu de la section 3 du contrat, vis-à-vis du syndicat du Pacifique, mais que le syndicat du chemin de fer du Nord devait faire au lieu et place du gouvernement, en vertu de la section 6 du contrat, que je viens de citer.

L'honorable M. Mousseau, a été assermenté comme premier ministre le 28 juillet 1882 ; il est donc responsable de tous les paiements faits à cette époque et depuis. Il appert par l'état des recettes et des paiements du 1er juillet au 31 décembre dernier, que le gouvernement a payé pour le compte de construction du chemin de fer \$549,025.16, et par le budget de 1883-84, il a été voté, pour le même compte de construction, \$464,625.59 (dont \$220,000 payables à même les débetures de la cité de Québec) formant un total \$1,013,650.75. Sur cette somme de \$549,025.16, payée du 1er juillet au 31 décembre 1882, \$410,450.73 ont été payés par mandats spéciaux, les appropriations votée par la Législature étant épuisées. Parmi les items composant cette somme de \$410,450.73, on trouve les détails suivants dans le rapport No. 57, mis devant la Chambre le 23 janvier 1883 :

1882—28 juillet.

L'honorable M. Chapleau, pour payer H. J. Beemer pour travaux de prolongement de la ligne Q. M. O. & O. dans la cité de Montréal.....	\$ 10,201 93
L'honorable J. A. Chapleau, pour payer St-Louis et Frère pour frais de construction en avril 1882, aux boutiques de machineries dans Montréal.....	7,191 54
L'honorable W. W. Lynch pour payer St-Louis et Frère pour travaux aux mêmes boutiques.....	3,668 94
L'honorable J. A. Chapleau, pour payer les frais de construction, pour avril 1882, Q. M. O. & O.....	36,000 00
L'honorable J. A. Chapleau, pour payer les frais de construction, pour mai 1882, Q. M. O. & O.....	19,000 00
L'honorable W. W. Lynch, pour payer les frais de construction, pour juin 1882, Q. M. O. & O.....	31,500 00

1882—5 septembre.

L'honorable H. Starnes, pour payer St-Louis et Frère, balance des frais de construction des boutiques à Mont- réal, Q. M. O. & O.....	11,018 73
L'honorable H. Starnes, pour payer H. J. Beemer, balan- ce de réclamation pour le prolongement du chemin de fer Q. M. O. & O. dans la cité de Montréal.....	70,896 73

1882—13 septembre.

L'honorable H. Starnes, pour payer divers comptes et réclamations imputables au compte de construction du Q. M. O. & O.....	2,000 00
---	----------

1882—10 octobre.

L'honorable H. Starnes, do do	33,470 93
Total.....	\$225,948 80

Voici donc une somme de \$225,948.80 payée par mandats spéciaux sous le régime de M. Mousseau, pour des travaux auxquels le gouvernement n'était pas tenu en vertu de tout ce que je viens de vous expliquer, ce qui ressort tant des contrats que de la correspondance officielle et des déclarations de M. Chapleau. En outre, ces sommes sont pour les travaux indiqués dans l'état préparé par le trésorier au sujet de la vente du chemin de fer, en date du 4 avril 1882 et sont comprises spécialement dans le tableau N^o 7 (page 13) comme devant être à la charge du syndicat du chemin de fer du Nord, du moment qu'il était vendu. C'est tout ce que je puis constater d'une manière précise, au moyen du rapport sur les mandats spéciaux; mais il n'y a pas de doute qu'il reste encore un montant très élevé, qui fut payé d'une manière aussi illégale, puisque l'état des recettes et des paiements du premier juillet au 31 décembre 1882, donne la somme de \$549,025.16, comme le chiffre total des paiements faits, entre ces deux dates, à compte de la construction. Nous ne pourrions connaître exactement les détails de ce surplus qu'à la session prochaine, quand nous aurons les comptes de l'année 82-83.

Comme on le voit, nous voilà bien loin des \$100,000, annoncées par M. Chapleau et son trésorier, comme étant le montant le plus élevé que nous aurions à payer pour travaux de construction, après la vente du chemin. M. Mousseau pourra bien vous balbutier quelques expli-

cations, plus ou moins plausibles, que nous comprendrons ou que nous ne comprendrons pas ; mais je le défie de prouver que ces paiements ne sont pas une violation flagrante de la loi et des contrats.

Je viens de vous dire que cette somme de \$410,450.73 a été payée par mandats spéciaux, vu que les appropriations votées par la Législature étaient épuisées. J'attire spécialement votre attention sur ce point, car il prouve de la manière la plus claire possible : 1^o que M. Chapleau a pris tous les moyens imaginables pour convaincre les députés que la somme de \$100,000 représentait la valeur totale des travaux qui restaient à payer par le gouvernement, si le chemin était vendu ; 2^o qu'après avoir constaté la fausseté de cette assertion, M. Mousseau s'est fait le complice de M. Chapleau, et a payé sans autorisation de la Législature, des travaux que les syndicats devaient exécuter à leurs propres dépens.

Pour atteindre son but, M. Chapleau n'a reculé devant aucuns moyens quelques frauduleux qu'ils fussent, et après avoir menti à la Chambre, il a tenu à consigner son mensonge officiel dans le statut.

Si vous ouvrez le statut de 1882, page 15 vous trouverez que les deux seuls items de dépenses, relatifs au chemin de fer autorisés dans l'acte des subsides pour l'année commençant le 1^{er} juillet 1882 et finissant le 30 juin 1883, sont les suivants :

1. "Règlements de comptes non soldés se rattachant à la construction (payable à même un emprunt).....	\$100,000.00
2. "Balance due sur des terrains et propriétés (payable à même un emprunt).....	199,737.30
Total	<u>\$299,737.30</u>

Il ne peut être question du deuxième montant, qui n'est pas encore payé et qui ne se rapporte pas à des travaux ; il s'agit uniquement du premier item se rapportant à la solde de toute balance pour travaux.

M. Chapleau disait à la Chambre : "Je vous promets qu'en vendant le chemin, la province ne paiera que \$100,000 pour travaux déjà faits, rien pour travaux à faire à l'avenir. Et pour que je ne puisse pas vous tromper, vous allez ne me voter que \$100,000 ; et je serai dans l'impossibilité de dépenser plus." De peur qu'il y eût encore quelque doute dans l'esprit des députés, M. Chapleau fit confirmer son assertion par son trésorier, qui mit devant la Chambre, et avant son discours sur le budget et annexé à ce dernier, un état officiel contenant exactement à cet égard, les mêmes expressions que nous trouvons dans le statut. C'est l'état No. 8, page 50 du discours sur le budget.

Malgré tout cela, M. Chapleau fait faire en avril, mai et juin, des travaux pour au-delà de \$300,000, comme je viens de le démontrer, et M. Mousseau, le statut sous les yeux, les déclarations de M. Chapleau sous les yeux, paie ces sommes, comme si la province y était obligée. Naturellement il fait ces paiements au moyen de mandats spéciaux, vu que la Législature ne les avait pas autorisés, les \$100,000 devant couvrir tous les montants requis.

On me répondra peut-être que M. Mousseau a pu être induit en erreur. C'est impossible, car le statut est formel ; pas de travaux à payer après le 1er mars. D'ailleurs M. Würtele était le trésorier de M. Mousseau, comme il l'avait été de M. Chapleau, et si M. Mousseau avait quelque doute, son trésorier ne pouvait pas en avoir. Et veuillez bien remarquer, messieurs, que les arrêtés du conseil passés par M. Mousseau pour autoriser ces paiements illégaux déclarent en termes formels, que c'est pour des travaux faits en avril, mai et juin, et par conséquent non exécutés avant le 1er mars.

Voyons ! Franchement, messieurs, est-il possible de faire contre un gouvernement une cause plus claire ? Et n'avais-je pas raison de dire tantôt que M. Mousseau s'est fait volontairement le complice de M. Chapleau ; et qu'il a payé pour favoriser M. Sénécal, des sommes d'argent que la province ne devait pas ?

Si M. Mousseau avait été de bonne foi et n'avait pas consenti à être l'instrument servile de M. Chapleau, il aurait refusé le paiement et serait venu devant la Chambre, à la dernière session, prendre son avis sur la difficulté qui se présentait, et alors la Chambre aurait refusé de payer. En Angleterre, on mettrait en accusation un ministre qui violerait, d'une manière aussi audacieuse, la loi du pays ; de tels actes de malversation conduiraient en prison celui qui s'en serait rendu coupable.

M. Mousseau ne s'est pas contenté de payer ce que la province ne devait pas, il a voulu encore remettre ce qui lui était dû. Comment voulez-vous que cette pauvre province n'aille pas à la ruine ? D'un côté, un premier ministre qui donne pour moins de huit millions, une propriété qui lui a coûté plus de treize, dans le but de se débarrasser de travaux coûteux qui restent à faire ; de l'autre côté, un autre premier ministre qui paie ces travaux avec un empressement qu'on ne trouve pas toujours, même chez ceux qui doivent véritablement. Et, ce qui met le comble à la mesure, le voilà qui s'amuse à faire des présents aux gros messieurs de la ville et aux dépens des habitants de la campagne. Oui, et pas des petits présents, s'il vous plaît ; une somme de \$400,000 !

Ecoutez bien cette histoire, messieurs, elle va vous confirmer dans la bonne opinion que vous avez en la sagesse administrative de votre ancien député.

• La clause 17 du contrat de vente, ratifié l'an dernier, se lit comme suit :

“ Le gouvernement cède et transporte au syndicat tous ses droits contre la corporation de la cité de Québec, relativement au chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, et il s'oblige à lui remettre lors de la livraison des chemins, les débetures que la corporation de la cité de Québec a données à compte de sa souscription, au montant de \$400,000 (toute débenture qui ne pourra pas être livrée par le gouvernement, devra être payée au pair). En outre, le gouvernement subroge le syndicat dans tous les droits qu'il peut avoir et réclamer, sur la propriété située à Québec, communément appelée ; Terrain du Palais, ” en face de la propriété connue sous le nom de “ Parc à bois du gouvernement, ” En considération de ce transport, le syndicat assume toutes les obligations du gouvernement vis-à-vis la corporation de la cité de Québec, et s'oblige en outre, à payer au gouvernement lors de la livraison des chemins, une somme de \$500,000. ”

Je ne sais pas si je m'abuse, mais il me semble que pour tout homme qui sait lire, cette clause veut dire : 10 que la province va recevoir \$500,000 du syndicat, lors de la livraison du chemin, en sus des quatre millions ; 20 que le syndicat va faire tous les travaux auxquels le gouvernement est tenu vis-à-vis la cité de Québec ; 30 que le gouvernement remettra les débetures de la cité de Québec, qu'il a en mains, et à défaut de ces débetures, le montant au pair.

Résumons.

Le gouvernement reçoit :

10 En argent.....	\$ 500,000
20 La valeur des travaux à faire à Québec, évalués par M. Chapleau à.....	250,000

Total..... \$ 750,000

A déduire, débetures de la cité de Québec, ou argent pour un montant correspondant..... \$400,000

Balance en faveur du gouvernement..... \$350,000

Cette clause valait donc pour le gouvernement au moins cette somme, et c'est bien ainsi que le trésorier de la province l'entendait, puisqu'il disait dans son discours : (Débats de la Législature pour 1882, page 981) :

“ La division est vendue à la compagnie du chemin de fer du Nord pour le prix de \$4,000,000. Le transport de la réclamation contre la corporation de Québec, \$500,000, en tout \$4,500,000. De ce montant, il faut déduire la valeur au pair, des débentures de la cité de Québec, livrées à l'honorable Thomas McGreevy, \$143,000. Ce qui laisse \$4,357,000, payables comme suit : A la livraison du chemin \$857,000 ; dans un an, à dater de la livraison du chemin, après avis de six mois, \$500,000. Dans cinq ans à dater de la livraison du chemin, après un avis d'un an, \$3,000,000.

M. Desjardins, de son côté, renchérisant sur son chef, disait dans son discours : (Débats de la Législature pour 1882, page 858) :

“ Le chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental a coûté au trésor provincial la somme totale de \$12,615,426.99. On a beau faire tous les calculs plus ou moins fantaisistes que l'on voudra, il est certain, indéniable, incontestable, que, par les contrats soumis à l'approbation de cette honorable Chambre, la province va réaliser par la vente du chemin et de tout ce qui en dépend, le montant de \$8,100,000 y compris les \$500,000 que le syndicat de la partie est paiera pour les débentures de la cité de Québec que le gouvernement lui remettra, et pour le transport qui lui sera fait des droits du gouvernement contre la corporation de Québec. La province recevra de plus la somme de \$50,000 que la corporation de Montréal lui doit pour sa contribution aux frais de la construction du magnifique pont de Hull. Ainsi c'est un total de \$8,150,000. Pour établir le montant de la contribution de la province à l'œuvre nationale du chemin du Nord, nous n'avons qu'à faire la simple soustraction suivante :

“ Coût de la construction du chemin de fer Québec,	
“ Montréal, Ottawa et Occidental, statistique officielle exacte.....	\$ 12,615,426 99
“ Montant réalisé par la province, par la vente du chemin.....	8,150,000 00
“ Différence.....	\$ 4,465,426 99

Et, afin, qu'il n'y eût pas de doute sur sa pensée, le député de Mont-

morency a ajouté à son discours, publié en brochure, différentes statistiques desquelles j'extrais ce qui suit (page 77) :

“ De la compagnie du chemin du Nord pour la partie est.....	4,000,000
“ De la compagnie du chemin du Nord pour transfert des droits du gouvernement contre la corporation de la cité de Québec au montant de \$400,000	\$ 500,000
“ Moins la valeur au pair de \$143,000 des débetures livrées à l'honorable T. McGreevey, par l'ancienne compagnie du chemin de la rive Nord, avant la construction du chemin par le gouvernement	143,000
	<u>\$357,000</u>
	\$4,357,000

Enfin pour appuyer toutes ces déclarations de documents officiels, M. Würtel a mis devant la Chambre, le 4 avril 1882, un tableau, (No. 11 page 17) compris dans ce document dont j'ai déjà parlé, démontrant que le produit net de la vente de la section Est était bien de \$4,357,000.

Voici ce tableau :

Prix du chemin de.....	\$4,000,000 00
Transport des réclamations contre la corporation de Québec.....	500,000 00
	<u>\$4,500,000 00</u>
Moins valeur au pair des débetures livrées à l'honorable T. McGreevey.....	143,000 00
	<u>\$4,357,000 00</u>

Payable comme suit :

Lors de la livraison du chemin.....	\$ 857,000 00
Un an après la livraison, sur avis de six mois.....	500,000 00
Cinq ans après la livraison du chemin, sur avis d'un an.....	3,000,000 00
	<u>\$4,357,000 00</u>

Mais en vertu des lois antérieures à 1875, et des conditions imposées par la cité de Québec, à sa généreuse souscription d'un million, elle se trouvait propriétaire pour autant dans le chemin. C'était un associé incommode pour M. Sénécal ! il fallait donc s'en débarrasser. Dans ce

but, M. Chapleau inséra dans le statut, ratifiant l'acte de vente, la clause 7, qui se lit comme suit :

“ Nonobstant la clause 17 du contrat il sera loisible au gouvernement de faire des arrangements avec la cité de Québec, relativement à sa souscription en faveur du chemin de fer du Nord ; et dans ce cas la compagnie n'aura ni les obligations ni les avantages mentionnés dans la dite clause 17, et sera aussi déchargée de l'obligation des travaux d'achèvement de la rue Saint-André, du prolongement du chemin jusqu'à l'eau profonde sur le bassin de la princesse Louise, et du déplacement de la voie sur la rue Prince Edouard. Mais tels arrangements devront être faits dans les trois mois de la passation du présent acte, et à l'expiration de ce délai, s'il n'y a pas eu d'arrangement, la dite clause 17 aura son plein effet.”

Cette loi a été sanctionnée le 27 mai, par conséquent les 3 mois y mentionnés expiraient le 27 août. Cette dernière date est importante, messieurs.

Le chemin fut livré à M. Sénécal en juillet 1882, et en violation du contrat, il ne paya que \$500,000. Quand M. Mousseau est arrivé à la tête du gouvernement, le 28 juillet, M. Sénécal devait donc encore \$357,000. M. Mousseau les fait-il payer ? Pas du tout. Mais le 21 août, six jours avant l'expiration des trois mois accordés à la cité de Québec pour proposer des arrangements au gouvernement, M. Mousseau et son trésorier passent avec la corporation de Québec et le syndicat du chemin de fer du Nord, devant M^re Tourangeau, notaire, deux actes, sous les numéros 2360 et 2311, par lesquels la cité de Québec est dégagée de l'obligation de payer les \$600,000, balance de sa souscription ; et le syndicat de son côté, a remise des \$500,000 qu'il devait payer. Il va sans dire que la cité de Québec renonce à son droit de propriété dans le chemin. Le gouvernement garde les \$143,000 de débetures dont il avait disposé, et, sur les \$257,000 de débetures qu'il avait encore en mains, \$220,000 sont remises au syndicat, comme prix des travaux qu'il devait faire à Québec, les autres \$37,000, devant rester dans le trésor provincial comme paiement final de ce que la cité devait au fonds d'emprunt municipal.

Voilà l'histoire succincte et vraie de cette jolie transaction, dans laquelle tous les profits sont pour la cité de Québec et M. Sénécal, et toutes les pertes du côté du gouvernement.

Il y a d'autres détails importants dans cette transaction ; mais je les

laisse de côté pour vous mettre en état de mieux saisir le résultat final, qui est une perte sèche pour la province de \$357,000.

Et, tandis que M. Mousseau faisait un présent aussi considérable à la ville de Québec, il oubliait de se faire donner par elle quittance de tous comptes ; et le 6 septembre il était obligé de payer à cette bonne ville de Québec, par mandat spécial, un compte de \$9,471.90 pour taxes d'eau, etc. Je vous laisse à méditer sur le bonheur que nous avons de posséder à la tête de nos affaires provinciales, un homme habile comme M. Mousseau.

M. Mousseau se défend, en disant que la loi permettait de régler avec la cité de Québec. C'est vrai ; mais rien ne l'y obligeait, surtout rien ne l'y forçait à tout donner et à ne rien recevoir.

La loi permet à tous les citoyens de régler ensemble, à l'amiable, leurs difficultés ; mais il n'y a que les fous qui abusent de cette liberté en se ruinant. Ceux-là, on les interdit, afin de protéger le patrimoine de la famille ; et je ne sache pas que les voisins témoins de ces folies d'administration, s'empressent de confier leurs affaires à celui qui n'est pas en état d'administrer les siennes. A tout événement, on n'envoie pas ces hommes là en Chambre ; et on n'en fait pas des premiers ministres.

Si les électeurs de Jacques-Cartier veulent inaugurer ce nouveau système et réélire un premier ministre qui mériterait d'être interdit, ils peuvent le faire, c'est leur droit ; mais, alors, qu'ils ne se plaignent pas si ce premier ministre les ruine, car on leur dira : vous l'avez voulu.

J'accuse M. Mousseau de s'être fait autoriser à contracter un nouvel emprunt de \$500,000. Le vote est dans les documents officiels et personne ne peut le nier. Aviez-vous, l'année dernière, élu M. Mousseau pour continuer ce système des emprunts ? Si oui, réélisez-le cette année pour le récompenser d'avoir endetté la province. Seulement, n'oubliez pas que nous voilà avec une dette de près de vingt millions, dont sept millions et demi, contractés par M. Chapleau et M. Mousseau, en moins de trois ans ; et que si cela continue, vous aurez avant longtemps à payer une taxe foncière assez lourde pour venir au secours du gouvernement.

Dans son discours-programme prononcé le 19 août 1882, à Sainte-Genève, le premier ministre disait :

“ Notre plus grand danger nous viendrait d'une mauvaise administration financière. Ce danger, il faut l'éviter à tout prix... Autre.

ment, sous une administration extravagante, qui nous conduirait à la taxe directe, le peuple pourrait en venir à ne plus envisager avec autant d'horreur la pensée d'être englouti dans la confédération, et de perdre son autonomie nationale."

Voilà de belles paroles, prononcées devant les électeurs. Quels sont les faits accomplis en Chambre, durant la dernière session ? C'est la question à laquelle je veux répondre.

M. Chapleau, qui pourtant n'était pas économe, avait dépensé durant l'année 1881-82, pour le service civil, tant pour les traitements que pour les dépenses contingentes, \$179,234.

Combien M. Mousseau s'est-il fait autoriser à dépenser pour le même objet, à la dernière session, pendant l'année 1883-84 ? La somme plus élevée qui apparaisse dans nos comptes publics : celle de \$216,905, ou \$37,671 de plus que sous le régime de M. Chapleau.

C'était pas la peine assurément
De changer de gouvernement.

M. Mousseau admet ces chiffres ; mais il prétend que cette augmentation n'est qu'apparente ; et que si le service civil nous coûte plus cher cette année, les autres branches du service public sont diminuées, et qu'en somme, comme résultat final de ses opérations financières, l'année 1883-84 coûtera moins cher que l'année 1881-82.

Si c'était vrai, nous n'aurions qu'à le féliciter et lui dire qu'il est bon administrateur. Mais, si cela n'est pas vrai, il a voulu tout simplement pallier une faute par un mensonge. Pour régler ce point, nous n'avons qu'à prendre les comptes publics et comparer les dépenses de chaque année depuis 1880-81, inclusivement, avec les prévisions de 1883-84, préparées par M. Mousseau.

Mais pour être exact, ayons le soin de retrancher les dépenses de l'exploitation du chemin de fer, qui n'existent plus aujourd'hui, ainsi que les dépenses extraordinaires qui ne sont pas d'un caractère permanent, comme celles de construction, et autres. Cette comparaison se trouve dans le tableau suivant :

Tableau des dépenses publiques, non compris les chemins de fer et les travaux publics d'un caractère extraordinaire :

1880-81 \$2,779,665.84

(Déduction faite de \$81,577.96 pour le nouvel hôtel du gouvernement, de \$6,605.79 pour l'école normale Jacques-Cartier, de \$9,972.66

pour déménagement des ministères, de \$18,500 pour palais de l'exposition à Montréal, en tout \$116,636.41.)

1881-82.....\$2,845,601 23

(Dédaction faite de \$10,000 pour le palais de l'exposition, de \$25,125.62 pour le nouvel hôtel du gouvernement, de \$15,926.80 pour déménagement des ministères, de \$10,000 aux incendiés de Québec, de \$10,000 prêtées au Trappistes, en tout \$71,052.46.)

1882-83.....\$2,875,369 53

(Prévisions votées).

(Dédaction faite de \$150,000 pour palais de justice de Québec, de \$175,100 pour l'hôtel du gouvernement, de \$6,000 pour le palais de justice de Kamouraska, de \$12,700 pour acquisition du Musée de géologie, en tout \$343,800).

1883-84\$3,066,367.63

(Prévisions votées).

(Dédaction faite de \$150,000 pour le nouvel hôtel du gouvernement, et de \$150,000 pour le palais de justice de Québec, en tout \$300,000.

Le résumé de ce tableau donne le résultat suivant :

		AUGMENTATION
1880-81.....	2,779,665 84.....	378,325 37
1881-82.....	2,845,601 23.....	65,935 39
1882-83.....	2,875,369 53.....	29,768 30
1883-84.....	3,066,367 63.....	190,998 10

Comparativement à 1878-79, les dépenses ont été augmentées par le gouvernement Chapleau, en

1880-81, de	\$200,223 54
1881-82, de	266,158 93
1882-83, de	295,927 23

et par M. Mousseau, en

1883-84, de	486,925 33
-------------	------------

N. B.—En 1878-79, le chiffre des dépenses afférentes à cette année a été augmenté de plus de \$100,000 pour autant payé d'arrérages sur le fonds d'amortissement pour les années précédentes, en sorte que pour avoir exactement le chiffre des dépenses de cette année-là, il faut

retrancher ces \$100,000 et pour faire une comparaison, équitable, les ajouter au chiffre représentant l'augmentation de dépenses, pour chacune des autres années.

Vous voyez que ces chiffres sont loin de prouver la thèse de M. Mousseau et de correspondre à ses déclarations, solennelles de Sainte-Geneviève, puisque ses évaluations des dépenses ordinaires, pour 1883-84, se trouvent à dépasser les dépenses faites par M. Chapleau en 1881-82 de \$220,766, et ses prévisions de 1882-83, de \$190,998, après avoir déduit bien entendu, tout ce qui est demandé pour travaux publics d'un caractère permanent. Et si vous voulez aller plus loin et faire la même comparaison avec les dépenses faites sous le gouvernement Joly en 1878-79, c'est-à-dire \$2,579,442, vous arrivez à une augmentation réelle contre M. Mousseau de \$486,925.

M. Mousseau peut se vanter après cela, s'il en a le courage. Il réussira peut-être à attraper quelques nigauds, mais les électeurs de Jacques-Cartier, en général, sont trop intelligents pour se laisser prendre d'une façon aussi grossière.

Je veux être bien compris, car ce point est excessivement important. Comparons le gouvernement de la province à un conseil municipal.

Vous trouvez votre maire extravagant, parce qu'il a dépensé, sans compter les travaux publics, mais seulement pour les salaires des employés et les autres dépenses ordinaires d'administration, une somme de \$3,000, sur laquelle il y a \$1,500 pour les salaires. Vous renouvelez le conseil ; avec l'entente formelle qu'il faut que les dépenses diminuent ; la première chose que font vos conseillers nouveaux, c'est de porter les salaires à \$2,000, ou \$500 de plus. Vous vous révoltez contre cette violation des promesses et vous la reprochez amèrement aux nouveaux conseillers. Ils admettent l'augmentation de \$500 ; mais, comme M. Mousseau, ils prétendent qu'elle n'est qu'apparente, vu que pour régulariser la comptabilité, ils ont mis parmi les dépenses appelées " salaires " des montants qui étaient portés ailleurs. Quelle sera votre réponse ? Vous direz, n'est-ce pas, " c'est bien correct, arrangez vos comptes comme vous voudrez, pourvu que vous ne dépensiez pas plus que vos prédécesseurs. Montrez-nous le total de vos dépenses et nous allons voir ce qui en est. "

Après examen des livres, vous trouvez que vos nouveaux conseillers dépensent non-seulement ces \$500 de salaires de plus que leurs prédécesseurs, mais qu'ils ont augmenté de \$1,000 les dépenses totales. Evidemment, vous direz que vous avez été blagués.

N'est-ce pas exactement en petit ce que M. Mousseau a fait en grand ? Je vous laisse le soin de répondre à cette question. Pour moi, ça ne souffre pas la moindre difficulté.

Je veux entrer, maintenant, dans le mérite même de la défense de M. Mousseau qui consiste, comme vous le savez, à dire qu'il a mis dans les dépenses du service civil le salaire d'employés, compris sous d'autres chapitres.

Voyons quels sont ces employés et si le chiffre total de leurs salaires correspond à cette augmentation de \$37,671 dans le montant des dépenses du service civil. Voici la liste de ces employés et leurs salaires :

Noms.	Salaires.	
	1882	1883-83
		page
T. E. Gauvreau	(C. P. p 69) \$ 800	8 \$ 800
J. O. Méthot	" " 800	8 800
Paul Cousin	" p 71) 939	8 1000
Alf. Trudél	" " 782	8 900
Jean Côté	" p 81) 626	8 850
J. B. C. Hébert	" " 626	7 900
G. A. Varin	" p 83) 1168	6 1400
C. Chartre	" " 777	6 900
L. N. Dufresne	" " 730	7 800
T. Kéroak	" " 730	7 800
Paul Picard	" " 730	6 800
F. M. Lachaine	" " 13600	6 1400
Douze employés.....	\$10,068	11,350

Ce tableau donne un total de \$10,068 de salaire payés en 1882, en dehors des dépenses pour le gouvernement civil. M. Mousseau a jugé à propos de mettre permanents, ces employés qui n'étaient que temporaires, et de donner à leur emploi la force d'un arrêté du conseil, ce qui nécessiterait une destitution pour les renvoyer ; tandis qu'auparavant, ils n'étaient requis que suivant les besoins momentanés du service. De plus M. Mousseau, en faisant ce transfert, tout au désavantage de l'économie, augmente le salaire collectif de ces employés de \$1,281 et il appelle cela régulariser la comptabilité dans l'intérêt de l'économie !

Il sera donc toujours dit que notre premier ministre ne fera que des bourdes.

Il y a d'autres employés qui paraissent pour la première fois dans le budget du service civil pour l'année 1883-84; ce sont Thomas Sheehan, G. De la Porte, F. X. Genest, C. O. Lavoie, A. Dumais, A. Morissette, C. Massiah; mais ils sont portés au chapitre des dépenses contingentes du service civil pour 1882, dans les comptes publics de cette année-là, aux pages 37, 40, 41, et 43. Comme dans les \$216,905 que je reproche à M. Mousseau d'avoir demandé cette année, pour le service civil, il y a \$47,600 pour les dépenses contingentes et qu'en 1882, il n'y avait que \$45,241.00, de contingents, ces employés ne peuvent donc pas être retranchés de l'augmentation de \$37,671.

On voudrait que je retrancherais les noms de Henry O'Sullivan et de D. C. Morency, qui paraissent pour la première fois cette année dans le service civil. C'est une prétention ridicule, car ce sont des arpenteurs employés de temps à autre et portés aux comptes publics de 1882, aux pages 87, 88, 89, et pour des ouvrages faits à l'entreprise comme tous les autres arpenteurs employés de temps à autre par le département des terres, leur entrée dans le service civil est un acte de favoritisme et constitue deux nouvelles nominations à la charge du gouvernement Mousseau. Si vous ouvrez les comptes publics pour 1882, aux pages 85, 86, 87, 88 et 89, vous trouvez les noms de tous les arpenteurs auxquels on a donné de l'ouvrage, de temps à autre dans le courant de l'année, et dont les travaux ont coûté \$79,132. Il serait aussi juste de mettre tous ces arpenteurs dans le service civil que d'en mettre deux seulement de ceux qui sont compris dans ce nombre là.

Pour toutes ces raisons, il n'y a donc à déduire des \$37,671 d'augmentation dans les dépenses du service civil, que je reproche à M. Mousseau, et qu'il admet, tout en les expliquant, que les \$10,068.50 pour salaire d'employés portés cette année dans le service civil et portés en 1882 sous la rubrique charge sur le revenu. Il resterait donc une augmentation de \$27,602.50.

La preuve que ces \$10,068.50 constituent bien tout ce qui doit être crédité à M. Mousseau, c'est que le chapitre "charge sur le revenu" se montait en 1882, (comptes publics, page 108) à \$197,302, que M. Mousseau n'a demandé pour cette année, sous le même titre, que \$187,850 ce qui, comme on le voit, correspond au montant de \$10,068.50 que je viens de constater comme ayant été transporté du chapitre "charge sur le revenu" au chapitre "service civil."

Un dernier mot là-dessus.

M. Mousseau et ses amis disent que dans cette augmentation apparente—pourtant je trouve qu'il n'y a pas que de l'apparence, la réalité y est assez—il y a l'augmentation du traitement des ministres et des députés ministres. C'est vrai, six ministres : \$7,000 six députés ministres : \$2,400. Total : \$9,400. Retranchez si vous voulez ces \$9,400, il faudra toujours que M. Mousseau nous rende compte des dix-huit mille piastres qui restent d'augmentation. Et l'on pourrait même sans injustice lui demander pourquoi il n'a pas retranché ces \$9,400, ajoutées par M. Chapleau, puisque lui, M. Mousseau vous avait promis l'an dernier de diminuer les dépenses. Mais je ne veux donner aucune chance à M. Mousseau d'échapper, et je lui demanderai pourquoi il a demandé cette année \$216,905 pour le service civil, quand M. Chapleau, pour l'année 1882-83, n'a demandé, en y comprenant ces \$9,400 d'augmentation dans le traitement des ministres et des députés ministres, que \$201,409.

Répondez, M. Mousseau. Vous étiez venu, disiez-vous, pour diminuer les dépenses ; pourquoi les avez-vous augmentées ?

Ainsi, mes accusations sur ce point sont claires et précises ; j'ai donné les chiffres de même que les pages des documents publics : M. Mousseau a tous les avantages possibles sur moi pour démontrer que je me suis trompé, si tel est le cas. Vous verrez, messieurs, que le premier ministre se gardera bien d'attaquer mes chiffres et de répondre catégoriquement à ces accusations. Il va sans doute me dire des gros mots, me jeter l'injure à la face et vous dire, avec la grossièreté qui caractérise les premiers ministres conservateurs depuis quelques années, que je suis un menteur, un polisson, etc ; mais vous verrez, je le répète qu'il n'osera pas toucher à ces chiffres et les contredire, documents en mains.

Quoiqu'il dise, messieurs, n'oubliez pas, vous autres qui êtes les juges, qu'on réfute les chiffres par des chiffres et qu'on explique les documents officiels par les documents officiels. Si M. Mousseau procède de cette façon, vous verrez qu'il ne changera en rien ce que je viens d'établir avec ses propres documents.

D'ailleurs, n'oubliez pas qu'à part cette question du nombre des employés, M. Mousseau a augmenté les salaires dans des proportions qu'on n'avait jamais encore vues, même sous le règne de M. Chapleau.

Je vous dis, Messieurs, que depuis l'année 1877-78, les salaires des employés du service civil ont toujours été en augmentant, à l'exception de l'année 1878-79, contrôlée par M. Joly, et j'ai préparé avec soin ce

petit tableau, pris dans les documents publics, et que je vais vous communiquer, pour vous démontrer avec quelle extravagance vos affaires sont conduites. Voici ce tableau :

Montants des traitements du service civil.

Années.	Montants.	Pages des comptes publics.
1877-78	\$130,395.39	5 et 24
1878-79	113,913.39	5 et 27
1879-80	116,778.91	5 et 26
1880-81	128,181.58	5 et 28
1881-82	133,992.00	5 et 30
1882-83 (Prévision)	147,190.00	7 du budget.
1883-84	169,305.00	9 " "

Ce tableau accuse les résultats suivants, en prenant les prévisions de M. Mousseau (1883-84) pour base :

Une augmentation de \$22,115 sur les prévisions de M. Chapleau pour 1882-83.

Une augmentation de \$35,312.89 sur les dépenses de M. Chapleau pour 1881-82.

Une augmentation de \$41,123.42 sur les dépenses de M. Chapleau pour 1880-81.

Une augmentation de \$53,526.09 sur les dépenses de M. Chapleau pour 1879-80, basées sur les évaluations de M. Joly.

Une augmentation de \$55,891.61 sur les dépenses de M. Joly pour 1878-79.

Une augmentation de \$38,909.61 sur les dépenses de M. de Boucherville pour 1877-78.

Je dépose ce tableau, afin que mes adversaires puissent l'examiner et je les défie de dire qu'il n'est pas correct.

Je veux dire maintenant un mot de la fameuse commission du service civil.

Vous admettez avec moi qu'il est assez étrange de voir un premier ministre augmenter les dépenses et nommer une commission pour les diminuer. Il aurait été bien plus simple de ne pas les augmenter et de ne pas nommer de commission. Si M. Mousseau eût désiré sincèrement faire des économies, il n'avait qu'à se mettre à l'œuvre lui-même, se renseigner sur l'état du service civil, demander des informations aux sous-chefs et regarder autour de lui en homme intelligent : il se serait

facilement rendu compte de la situation et aurait pu destituer sommairement les employés paresseux et adonnés à la boisson, qui malheureusement étaient assez nombreux. Incapable de prendre une détermination énergique et de remplir par lui-même les promesses qu'il avait faites au pays, il a nommé une commission composée de trois commissaires, avec deux secrétaires. Les salaires seuls des membres et secrétaires de cette commission sont de trente cinq piastres par jour ; ajoutez les frais de voyage, de pension, de papeterie, d'impression, etc., et vous avez une dépense d'au moins soixante piastres par jour. Voilà neuf mois que cette commission siège et je n'exagère pas en vous disant qu'elle a déjà coûté de quinze à dix-huit mille piastres au pays. Evidemment, c'est un moyen, comme un autre de favoriser les amis politiques et sans résultats pratiques, comme vous allez le voir.

M. Mousseau a fait beaucoup de bruit avec le travail de cette commission. Les journaux ont annoncé à son de trompe que la commission avait déjà réalisé une économie de quatre-vingt à cent mille piastres. Je défie M. Mousseau de produire un tel rapport et de montrer les arrêtés du conseil réalisant une telle économie. D'ailleurs, la chose n'a pas de sens commun. Comment voulez-vous qu'avec les dispositions que vous connaissez à M. Mousseau, il ait pu faire une économie de \$100,000 sur le service civil qui, avec les contingents, n'est porté qu'à \$216,905 dans les prévisions pour 1883-84 ? C'est tout simplement absurde. Pour cela, il lui aurait fallu destituer la moitié des employés.

Dès la première assemblée qu'il y eut ici, à St-Laurent, j'ai demandé à M. Mousseau de nous donner les noms des employés qui étaient démis et le montant des salaires qui étaient diminués. Il m'a dit qu'on le saurait le 2 juillet. Nous sommes rendus au 6 septembre et M. Mousseau ne nous l'a pas encore appris.

Heureusement que j'ai pu me procurer des détails qui me mettent en état de vous renseigner. J'ai les numéros et les dates des arrêtés du conseil faisant connaître les noms des employés destitués et les économies réalisées. On va m'accuser sans doute d'avoir volé ces documents, de les avoir achetés, et que sais-je encore. Que ces messieurs ne se gênent pas, l'essentiel pour le moment, c'est que je possède les informations nécessaires.

Toutes les économies réalisées sur les traitements des employés du service civil se réduisent à \$28,565; sur les prévisions de M. Mousseau pour 1883-84 ; à \$6,450 sur les prévisions de M. Chapleau pour 1882-83 et accusent encore une augmentation de \$6,747.89 sur les

dépenses de M. Chapleau en 1881-82, de \$12,558.42 sur les dépenses de M. Chapleau en 1880-81; de \$23,961.09 sur les dépenses de M. Chapleau en 1879-80; de \$26,816.61 sur les dépenses de M. Joly en 1878-79; et, enfin, de \$10,344.61 sur les dépenses de M. de Boucherville et 1877-78. Je parle des traitements seulement, et non des dépenses contingentes.

Voilà des résultats qui ne prouvent guère en faveur de l'économie pratiquée par la fameuse commission sur les traitements du service civil. La diminution de \$28,565 semble considérable à première vue; mais elle devient presque insignifiante quand vous vous rappelez qu'elle est faite sur le budget de 1883-84, partant les traitements à \$169,305, quand en 1882, ils n'ont été que de \$133,992, c'est-à-dire moins élevés de \$35,313, et quand on se rappelle, surtout, que les mêmes traitements en 1879, sous le gouvernement Joly n'étaient que de \$113,922, c'est-à-dire moindres de \$55,382.

Maintenant, je puis vous affirmer qu'il y a plusieurs de ces diminutions qui n'existent que sur le papier. Ainsi on prétend avoir retranché \$400 à M. G. Grenier, du Conseil exécutif et \$200 à M. Normandin, du même département; et l'on a déjà remis au premier \$300 et à l'autre \$100. Voilà une diminution de \$600 réduite à \$200.

Dans le département du registraire, on prétend avoir fait, entr'autres, une économie de \$600 en destituant Jean Labrecque, messenger. La commission est arrivée trop tard, car la Providence avait fait cette économie en janvier, quand le pauvre Labrecque mourut.

Au bureau du procureur général, il y a bien en apparence une économie de \$2,000 pour le salaire de M. Dubreuil, mais c'est bonnet blanc, blanc bonnet, car vous trouvez ce monsieur au bureau du shérif à Montréal avec un salaire plus élevé, me dit-on.

Au bureau des titres de la couronne, il y a bien \$1,200 de retranchées pour le salaire de M. Berthelot et \$1,000 pour celui de M. Massiah; mais pourquoi vouloir en imposer ainsi? M. Berthelot est encore à son poste et il m'a dit de moi-même qu'il n'avait pas pris sa retraite. A tout événement, s'il est mis à sa retraite, ça n'est pas une économie de \$1,200, car il aura une pension assez élevée, surtout si on fait avec lui comme avec le frère du lieutenant gouverneur, pour remplacer une bonne partie de ce salaire. Quant à M. Massiah, il n'y a pas d'économie du tout; il est transféré à Montréal, à l'agence des terres et bois, avec un salaire plus élevé, m'assure-t-on.

Enfin, il y a M. Proulx, auquel on a fait semblant de retrancher \$500. Mais on lui en a remis trois cents depuis ce temps-là, à ce que j'apprends.

Au département de l'agriculture et des travaux publics, vous avez Thomas Sheehan, \$730 ; S. De la Porte, \$730 ; et B. Gosselin, \$730, —c'étaient trois surnuméraires l'année dernière, portés pour la première fois cette année, dans le service régulier. Vous avez ensuite M. P. Gauvreau, qui a pris sa retraite pour cause de maladie et dont le salaire était de \$1,800. Il me semble que dans ce cas la commission n'a pas grand mérite. Mais c'est ridicule de prétendre qu'il y a là une économie de \$1,800. D'abord sa pension va être d'au moins \$1,200, et ensuite son assistant, M. Dérôme, reçoit pour le remplacer une augmentation de \$300. Comme vous voyez, nous voilà loin d'une économie de \$1,800. Et si vous voulez juger de la bonne foi de ces gens-là, vous trouverez que dans le même département, ils ont fait une économie apparente de \$400 en se dispensant des services d'un messenger du nom de Sylla Côté. Mais ils ont replacé de suite ce messenger dans le département des chemins de fer.

Dans le département de l'instruction publique, il y a bien un arrêté du conseil qui nous dit que M. Bitner, messenger, est renvoyé, et que ça fait une économie de \$665 ; mais ce monsieur est encore à son poste et je ne le regrette pas, car c'est un excellent employé. Mais pourquoi avoir passé un arrêté du conseil pour le destituer, puisqu'on avait besoin de lui ! Si ce n'est pas pour tromper le public ?

Si vous ajoutez à tous les montants que je viens de mentionner les trois mois d'indemnité payés à chaque employé démis, vous arriverez à conclure, et j'en ai bien peur, que toute cette affaire n'est qu'une ignoble farce inventée par M. Mousseau et exécutée par M. Tellier, le président de la commission, pour leurrer le public, et surtout les électeurs de Jacques-Cartier.

Vous pouvez voir, messieurs, par ces détails peut-être ennuyeux, mais absolument nécessaires dans les circonstances, qu'il y a énormément à retrancher dans les prétendues économies de la commission. De fait, je crois que tout le profit que cette commission donnera, sera pour ses membres et nullement pour la province.

Quant aux économies faites dans les dépenses contingentes des départements, il m'est impossible de vous en parler en connaissance de cause, attendu qu'il n'y a pas besoin, qu'il est même inutile de passer un arrêté du conseil pour cela, et que par conséquent il est impossible d'en

trouver la moindre trace dans les documents officiels. Et comme je n'aime pas à parler sans avoir des documents officiels, je suis obligé de vous dire que sous ce rapport, je n'ai guère de renseignements à vous donner, excepté, cependant, deux petits détails qui ne manquent pas d'intérêt. D'abord, on m'assure que James Kelly et Joseph Grenier, deux employés, qui avaient des salaires de \$730 chacun, sont encore à leur poste. Puis il y a le nommé S. Blanchet, employé depuis le 15 février 1883 avec un salaire excédant \$400, qui a bien été renvoyé comme surnuméraire, mais qui remplaçait depuis sa nomination Jean Labrecque, le messager du registraire. Il est difficile de compter le montant de ces deux salaires-là comme économie.

Pour me résumer sur tout ce travail de la commission, je dirai qu'il se réduit à bien peu de chose, comme je viens de l'établir, et qu'il est parfaitement ridicule de la part de M. Mousseau de vouloir en tirer gloire. Voilà plus de trois ans qu'à chaque session je dis aux ministres d'économiser, que je résiste de toutes mes forces à chaque dépense nouvelle qu'il veulent faire, que je leur demande de diminuer les salaires et le nombre des employés, et chaque fois on me répondait : "c'est impossible, il n'y en a pas trop et ils ne sont pas trop bien payés." Encore durant la dernière session, j'ai résisté autant que j'ai pu aux augmentations de dépenses que M. Mousseau faisait voter par sa majorité, et, sur cet item de \$37,671 que je reproche particulièrement à M. Mousseau, j'ai pris le vote de la Chambre et la majorité, à la demande du gouvernement, a déclaré que le pays pouvait bien supporter cette augmentation.

J'ai été plus loin : j'ai demandé compte à M. Mousseau des augmentations de salaires qu'il avait autorisées depuis son avènement, et pour mettre notre protêt d'une manière solennelle dans les journaux de la Chambre, mon ami, M. Watts, le 22 mars dernier, fit une proposition de censure contenant vingt-neuf griefs dans lesquels se trouvent treize nominations ou augmentations de salaires depuis le 25 juillet dernier. Tout cela a été inutile, et abusant de sa majorité, M. Mousseau a persisté dans son système ruineux. Et quand il a vu qu'il ne pouvait plus reculer son élection, et qu'il avait assez longtemps violé la constitution, en gouvernant sans avoir de siège en Chambre, et après en avoir été honteusement chassé par les tribunaux du pays, il a cherché à réparer ses fautes, il a fait semblant de pratiquer l'économie.

Messieurs, il est trop tard. Vous ne serez pas les dupes, une deuxième fois, de ce ministre incapable et indigne. Et veuillez bien remarquer

que cet homme, qui a le cœur de jeter sur le pavé de malheureux pères de famille trop âgés pour trouver d'autres occupations, et de rogner quelques piastres sur les maigres salaires de pauvres diables qui ont compté sur tout le montant qui leur avait été voté à la dernière session, pour faire vivre leurs familles, ne juge pas à propos de toucher aux gros salaires, et surtout au sien.

Il a \$5,000, M. Mousseau, pour faire le malheur de la province, et quand il sera député, s'il le devient jamais, il aura \$500 de plus ; il n'ôte pas un seul centin de ses émoluments et il ne craint pas de dire à un pauvre homme qui n'a pas \$450 de salaire, qu'il lui faut retrancher \$50 ou passer la porte ! Au moins, M. Joly a donné l'exemple lui, quand il a voulu diminuer les salaires. Il a dit aux députés, vous allez faire le sacrifice de cent piastres sur votre indemnité. Il a dit aux sous-ministres : vous allez renoncer pendant quelques années à quatre cents piastres sur votre salaire annuel. Il a dit aux ministres : nous allons sacrifier chacun sept cent cinquante piastres sur les \$3,750 que nous recevons. M. Joly montrait qu'il avait du cœur, car, se voyant obligé de diminuer les salaires, il frappait sur les riches pour épargner les pauvres. M. Mousseau procède autrement : il frappe sur les pauvres pour épargner les riches, et il prouve bien par là que chez lui il n'y a pas plus de cœur que d'intelligence !

Me voici rendu à la tentative la plus audacieuse faite par M. Mousseau pour tromper le pays et faire croire à son désir sincère de pratiquer l'économie.

Par un arrêté du conseil No. 327, passé le 14 juillet dernier, les ministres recommandent de retrancher divers montants, à des maisons d'éducation et à différentes institutions, qui leur avaient été votés durant la dernière session.

Constatons d'abord que ce décret des ministres ne vaut pas le papier sur lequel il est écrit : et qu'il faut toute l'ignorance de M. Mousseau, en droit constitutionnel, pour expliquer un semblable procédé.

Les ministres ont le contrôle des dépenses, et peuvent exercer une certaine discrétion, dans l'emploi des deniers publics, quand la loi leur en laisse. Ainsi, quand la Législature permet au gouvernement de dépenser \$216,905 pour le service civil, il peut les dépenser, mais il n'y est pas obligé ; et comme aucun employé n'est indiqué nominativement comme ayant droit à telle somme, aucun employé ne peut réclamer un montant plutôt qu'un autre, la distribution des salaires étant laissée à

la sagesse et à l'esprit de justice des ministres. Mais, quand le statut dit : il sera payé, durant l'année 1883-84, \$500 au collège commercial de Varennes ; \$750 à la faculté de médecine de l'université McGill ; \$100 à l'institut canadien de Québec ; \$400 à la *Gazette des campagnes* ; \$4,000 à l'hôpital général de Montréal ; \$4,200 aux sœurs de la Providence de Montréal ; \$200 à l'hôpital Saint-Louis de Saint-Denis ; \$500 à l'hôpital de Saint-Hyacinthe, etc., etc., il faut bien avouer que ce n'est pas aux ministres à décider si la somme sera payée, mais que c'est aux institutions intéressées à décider si elles en réclameront le montant. Et maintenant que la pétition de droit existe, je serais fort surpris si ces institutions, nonobstant cet arrêté du conseil, ne pouvaient pas obtenir jugement contre la couronne.

Suivant moi, les octrois ainsi votés par la Législature nommément à telle institution, échappent au contrôle des ministres, si cette institution reste dans les conditions voulues par la loi. Les ministres peuvent bien ne pas proposer de semblables octrois à la prochaine session, pour l'année 1884-85 ; mais leur pouvoir s'arrête là, suivant moi. Autrement, il dépendrait entièrement de l'arbitraire des ministres de payer ou de ne pas payer ce que la Législature leur aurait ordonné de payer.

Mais examinons le mérite même de ces réductions et voyons le degré de confiance qu'elles peuvent nous permettre d'avoir en M. Mousseau.

On enlève au collège de Chambly cinquante piastres, et on lui avait voté cette année \$500. On enlève aussi à l'académie commerciale de Ste-Geneviève \$25, et on lui avait voté \$250. On enlève pareillement au couvent de St-Roch de l'Acchigan \$15 sur les \$150 qu'on lui avait accordées. Or ce sont trois octrois votés pour la première fois cette année : où est donc l'économie ? C'est là même chose pour la " Danville Union Agricultural Society, " à laquelle on a voté pour la première fois, cette année, \$250 ; c'est tout simplement une farce que de venir dire qu'on fait une économie de \$25 en lui retranchant dix pour cent. C'aurait été bien plus simple de ne rien voter du tout.

Mais il y a encore quelque chose de plus amusant. Le gouvernement vient nous dire sérieusement dans cet arrêté du conseil : on va retrancher les \$5,000 votées pour réparer les voûtes à l'épreuve du feu des palais de justice, dans les districts ruraux. Mais de deux choses l'une : ou ces voûtes sont bonnes, ou elles sont mauvaises. Si elles sont bonnes, qu'avez-vous besoin de faire voter les \$5,000 ? Si elles sont mauvaises, est-ce une économie sage que de ne pas les réparer, et

d'exposer le pays à voir les archives, qui y sont contenues, détruites quelqu'un de ces jours.

Dans le même arrêté du conseil, on retranche \$6,000 pour le service du cadastre et \$10,000 pour les arpentages. C'est tout simplement \$16,000 d'ouvrage que vous ne ferez pas et qu'il vous faudra faire l'année prochaine ou une autre année. Mais n'appellez pas cela une économie, car vous ferez rire de vous. De deux choses l'une : ou les besoins de la colonisation exigeaient cette dépense, et alors en ne la faisant pas vous allez faire souffrir la colonisation ; ou bien cette dépense n'était pas requise, alors pourquoi vous êtes vous faits autoriser à la faire ?

Mais voici le plus beau. Écoutez-bien, c'est presque incroyable.

Ce fameux arrêté du conseil, la gloire de M. Mousseau et le triomphe de M. Würtele, fait savoir aux institutions de charité qu'on va leur ôter dix pour cent sur leur allocation, ce qui fait un total de \$5,268. On rogne à une institution—les petites sœurs des pauvres, à Montréal—dix piastres ; à l'ouvroir de Saint-Hyacinthe, vingt piastres ; à un autre, l'asile des petits enfants, à Longueuil, dix piastres, et ainsi de suite jusqu'au montant total que nous venons de nommer.

J'avais toujours cru que les ministres arrivaient en Chambre avec des projets mûris et arrêtés, et qu'une fois qu'ils s'étaient fait ordonner par la loi de faire une chose, ils y étaient tenus comme les simples mortels.

N'est-il pas de la dernière inconvenance, n'est-ce pas le comble de l'humiliation pour un gouvernement, de venir dire à des institutions de charité : Sur notre recommandation, le pays vous a voté \$500 ; mais, je regrette de vous le dire, il ne peut vous en donner que quatre cent cinquante." Quant un gouvernement en est rendu là, on se demande vaut la peine d'en avoir un.

Le montant total retranché aux institutions de charité est de \$5,268, et le montant total que les ministres reçoivent de plus, que recevaient M. Joly et ses collègues, est de \$7,000 ! Il me semble, M. Mousseau, que vous aviez là une belle occasion de faire la charité à vos dépens, en imitant M. Joly qui, quoique protestant, ne touchait pas, lui, aux institutions de charité.

Il est bien étonnant que M. Chapleau, lui, qui est le type de la consistance, et qui se croit aussi infallible que le Pape, n'ait pas jugé à propos de donner au sujet de ces économies, une verte leçon à M. Mousseau, qui le mérite, comme celle qu'il donnait en 1879 aux libé-

raux, qui ne la méritaient pas. Voici une petite brochure, publiée par mon ami M. Tarte, en 1878, et qui contient le *grand discours* prononcé par M. Chapleau à Lévis, le 10 mars. A la page 28, je trouve les paroles significatives que voici :

“ Maintenant, je vous signalerai l'autre piège que l'on va tendre à votre crédulité, à votre bonne foi : l'économie, le retranchement dans toutes les branches de l'administration.”

“ Voilà le programme éternel des gouvernements qui n'en ont pas ; voilà la panacée, la tisane guérissant de tous maux que les charlatans politiques vendent sur le marché des dupes. De tout temps le gluau a pris les moineaux. “ Semez de la graine d'idiot, disait un malin, il poussera des actionnaires.” Sous le nouveau régime, on veut semer de la graine de charlatan, espérant qu'il poussera des votes.”

“ On les a vus à l'œuvre, ces gouvernements de retranchements, d'économie ; on les a vus en 1873 et 1874 on les voit encore aujourd'hui à Ottawa. En 1863, le peuple, dans son mépris pour ces petits hommes, les avait baptisés avant de les chasser, du nom de gouvernement de bout de chandelles, Leur économie, en effet, n'avait consisté qu'à retrancher quelques centaines de piastres à nos institutions de charité et à jeter sur le pavé quelques messagers ou employés sans fortune et sans position . . . Quel a été le résultat de ce grand programme ? Plus de trois millions de taxes nouvelles, plusieurs centaines d'employés additionnels et un déficit énorme, augmentant tous les jours.”

Allons, M. Mousseau, n'oubliez pas de répondre à ce discours de M. Chapleau, car c'est vous évidemment, qu'il désigne, et pour comble d'ironie, il vous appelle le petit homme.

Mais voici qui devient sérieux. Tandis que M. Mousseau enlève aux sœurs de charité ce qui est nécessaire pour soutenir les pauvres, il fait des présents à droite et à gauche. Le 5 septembre, il donne \$500 à M. Labelle, agent du chemin de fer, le 18 du même mois, \$500 à M. Prince, un autre agent ; plus tard, \$1,500 à M. Davis, surintendant du chemin ; \$720 à M. L. A. Robitaille, frère du lieutenant gouverneur le 22 novembre 1882, \$1,000 à M. Louthood, et le 12 septembre, \$300 à E. Rodier ; \$195,63 à A. Paré ; \$125 à Angers ; \$400 à E. A. Hoare ; \$225 à E. Lanthier ; \$195 à T. Maheux ; \$195,63 à M. A. McCallum ; \$500 à J. B. Vanasse et \$120 à A. Perron. Enfin, le 9 octobre, \$500 additionnelle à M. Prince, faisant un total de \$6,976.26 accordés en pur don à des employés qui avaient déjà de très beaux salaires, sous le

prétente futile que, changeant de maître, ils devaient garder un bon souvenir de l'ancien. On a prétendu dans le temps que ces employés perdaient leur situation, à raison de la vente du chemin de fer de la province. C'était faux. Mais, en supposant que ce fut vrai, ce n'était pas au gouvernement à les indemniser, car il est spécialement allégué dans les contrats de vente, section 18, pour le contrat avec le syndicat du Pacifique, et section 12, pour le contrat avec le syndicat du chemin de fer du Nord, que les syndicats devaient garder les employés du gouvernement ou les indemniser raisonnablement, s'ils les renvoyaient.

Franchement, est-il possible de trouver chez un gouvernement autant de sottises et de malhonnêteté ?

M. Mousseau n'a pas d'argent pour les sœurs de la Charité, mais il en a pour M. L. A. Robitaille, le frère de Son Honneur le lieutenant gouverneur de la province de Québec. Ce monsieur, qui est gros et gras, a bon pied, bon œil et bonnes dents, était au service de la province en 1873 et recevait un salaire de \$1,500. Pour des raisons qu'on ne connaît pas exactement, il fut forcé de donner sa démission, et en 1875, on le trouve au service de l'honorable M. McGreevy, qui construisait alors le chemin de fer du Nord. Le 13 septembre 1880, il y eut un rapport des ministres, recommandant qu'il fût nommé payeur sur le chemin de fer, avec un salaire de \$1,200, à compter du 1^{er} du même mois. Ce salaire n'ayant pas été jugé suffisant, ne fut pas sanctionné par le lieutenant gouverneur, non plus qu'un second rapport passé quelques jours après et fixant son salaire à \$1,600. Le 16 juin 1881, nouveau rapport fixant son salaire à \$2,000, à partir du 1^{er} septembre 1880. Celui-là fut jugé satisfaisant et reçut la sanction du lieutenant gouverneur le 15 juin 1881. Le 15 novembre 1882, nouveau rapport lui accordant un salaire de \$2,720, à compter du 15 janvier 1880, avec, en sus, un bonus de 720. Le même jour, ce brave homme est mis à sa retraite avec une pension annuelle de \$1,278.40.

Or la loi veut (44-45, Vict., chap. 14, sect. 1, 2 et 4) que pour avoir droit à une pension, un employé doit servir au moins dix ans et être âgé de soixante ans accomplis, ou infirme ; que la pension soit calculée sur la moyenne du traitement durant les trois années précédant immédiatement la retraite ; qu'il reçoive autant de cinquantièmes de son salaire qu'il a servi d'années, pourvu que ça ne dépasse pas trente-cinq cinquantièmes ; et enfin, que les interruptions survenues pendant le service ne compte pas. Or ce brave homme n'était dans aucun de ces conditions : il n'avait pas eu de salaire pendant les trois années précé-

dant immédiatement sa retraite ; il n'était pas infirme et il appert par le premier rapport des commissaires du service civil, fait en 1867 (page 8) qu'il n'avait alors que trente-cinq ans, ce qui lui aurait donné, par conséquent, cinquante ans en 1882.

Dans toutes ces circonstances, M. Mousseau a-t-il pu se faire l'esclave de quelqu'un, au point d'accorder cette pension de \$1,278.40 à un employé qui n'y avait pas plus droit que vous et moi ?

S'il avait eu droit à une pension, ce qui n'est pas le cas, n'ayant servi qu'environ quinze ans, il ne pouvait recevoir, à tout événement, que \$400 à \$450 ; et, encore, en lui donnant illégalement le maximum de sa pension, c'est-à-dire trente-cinq cinquantièmes d'un salaire de \$1,500 il ne pouvait obtenir qu'environ \$1,000. Et remarquez que M. Robitaille n'a pas contribué pour \$50 au fonds de retraite. Cependant il se retire avec une rente viagère de \$1,278.40.

Il est étonnant que M. Mousseau, qui sue sang et eau pour faire des économies, n'ait pas jugé à propos de commencer par M. Robitaille, au lieu d'enlever dix piastres à des sœurs de Charité, et de jeter sur le pavé de pauvres pères de familles. Mais ce qui est encore plus étonnant, c'est qu'un premier ministre puisse commettre de telles vilennies et espérer encore obtenir les votes des électeurs conservateurs.

M. Mousseau n'a pas d'argent pour les sœurs, mais il en a toujours pour ses amis. L'honorable M. Lacoste est un excellent avocat de Montréal et qui se trouve conseiller législatif sans trop savoir pourquoi. Il paraîtrait, du moins, c'est M. Chapleau qui nous le dit dans son discours sur la vente du chemin de fer, que quand il s'est agi de rédiger les contrats qui ont si bien dépouillé la province, l'honorable M. Loranget, alors procureur général, a préparé les diverses clauses qui devaient nous mettre si habilement dedans. Et comme il n'était pas très sûr d'avoir bien réussi, il a soumis son travail à l'avocat de M. Sénécal, qui a complété l'œuvre du procureur général, et s'est fait payer pour cela, le 2 octobre 1882, la modeste somme de cinq mille piastres. Pour rendre l'illégalité encore plus flagrante, M. Mousseau a payé cette somme par un mandat spécial, la Chambre n'ayant rien voté pour cet objet.

M. Mousseau se défend en disant qu'il est innocent comme l'enfant qui vient de naître, que ce n'est pas lui qui a fait la dette, et qu'il ne pouvait s'exempter de la payer. Or il est constant qu'il n'y avait pas

de prix fixé, et il est admis de tout le monde que ce prix est trop élevé. M. Mousseau n'était pas obligé de payer et il ne devait pas payer.

Encore un nouveau crime sur une conscience déjà trop chargée.

Le 1er mai dernier expirait le contrat fait dix ans auparavant, entre le gouvernement et le propriétaire de l'asile de Beauport, pour l'entretien des aliénés. Le prix fixé dans ce contrat était de \$143, pour chacun des premiers 650 aliénés, et \$132 pour chaque aliéné au-dessus de 650, le minimum des patients devant être de 650. En 1875, alors que tout était bien plus cher, les sœurs de la Providence firent un contrat avec le gouvernement, s'engageant à entretenir les aliénés à raison de \$100 par tête, et sans fixer de minimum ; et aujourd'hui, les sœurs de l'asile de St-Ferdinand d'Halifax, dans le comté de Mégantic, reçoivent nos aliénés à raison de \$80 par tête.

Durant la dernière session, j'ai prétendu que les propriétaires de l'asile de Beauport ne devaient pas recevoir plus que les sœurs de la Providence, c'est-à-dire \$100 par aliéné. Dans sa sagesse, M. Mousseau en a décidé autrement, et il s'est fait autoriser par sa majorité docile, à faire un nouveau contrat pour dix ou vingt ans, à raison de \$132 par tête. On dit que le minimum a été porté à 850. C'est tout simplement une infamie. Si les sœurs peuvent entretenir nos aliénés pour \$100, les messieurs de Beauport ne doivent pas charger plus cher. Tandis que M. Mousseau est obligé d'enlever aux sœurs de Charité 10 pour 100 sur les allocations destinées aux pauvres, il fait un présent de \$32,000 par année aux propriétaires de l'asile de Beauport, et cela pendant dix ou vingt ans. Il y a, à Beauport, me dit-on, de mille à douze cents patients et, en donnant trente-deux piastres par tête de plus que les sœurs de la Providence demandent, M. Mousseau a gaspillé sans raison aucune, au moins trente-deux mille piastres par année, ou \$320,000 pendant dix ans. C'est encore là une des belles transactions de M. Mousseau, qu'il ne manquera pas de vous expliquer à sa façon, mais que vous ne manquerez pas, j'en suis sûr, de condamner à la vôtre.

En 1882, M. Chapleau s'est fait autoriser à emprunter dans la province de Québec, au moyen de débetures non-rachetables, une somme de \$3,000,000 et, pour arriver à placer ces débetures dans la province, il avait fait un marché avec un syndicat, dont M. Sénécal faisait partie, au moyen duquel le syndicat s'engageait à négocier \$1,500,000 de cet emprunt. Comme garantie de l'exécution de ce contrat, M. Würtele avait exigé un dépôt \$30,000. Cette somme a été bien et dûment entrée comme recette dans la caisse du gouvernement, ce qui appert à

la page 8 d'un document mis devant la Chambre, à la dernière session, et contenant un sommaire des recettes et paiements de la province, du 1^{er} juillet au 31 décembre 1882.

Il paraîtrait, pour une raison ou pour une autre, que le syndicat de M. Sénécal n'a pas exécuté son contrat parfaitement bien, puisque M. Würtele a été obligé de s'adresser à la Banque de Montréal, pour avoir de l'argent, et cherche actuellement en Angleterre un emprunt de \$2,500,000. Ce sont les journaux conservateurs qui nous apprennent la chose.

D'après les conditions du marché, les \$30,000 devaient appartenir à la province du moment que M. Sénécal manquait à ses engagements. Et, cependant, par un arrêté du conseil, sous le numéro 100 et en date du 5 mai 1883, M. Sénécal a retiré ses \$30,000. Pourquoi ? Parce que c'est M. Sénécal. Il n'y a pas d'autre raison que celle-là, et M. Mousseau aurait bien tort de se torturer l'esprit et se faire maigrir en cherchant à en trouver d'autre : celle-là suffit, car du moment que M. Sénécal le veut, M. Mousseau, qui est son esclave, n'a rien à dire.

Voici encore une petite transaction qui prouve l'intérêt tout particulier que ce bon M. Mousseau porte à la caisse publique.

Dans le mois de novembre 1881, M. Hector Fabre se passa la fantaisie de se porter adjudicataire à une vente du gouvernement, de 5,000 acres de terrains à phosphate, à raison de \$3 l'acre. Il se prétendait le procureur d'un monsieur De Molon, un Français, qui l'aurait chargé d'acheter des terrains, et qui ne lui avait donné pour cela que \$3,000. Il y a des malins qui prétendent qu'il n'y avait pas plus de M. DeMolon que sur la main et que c'était M. Sénécal qui faisait le Français. Toujours est-il que M. Fabre ne paya que \$3,000 sur les quinze mille et rencontra la balance au moyen d'un chèque non accepté de M. Sénécal, chose formellement défendue par la loi. Les choses en restèrent là jusqu'à la session de 1882, quand M. Marchand, qui est curieux comme un libéral, attira l'attention de la Chambre sur cette irrégularité. M. Flynn répondit que tout était correct et produisit une copie de lettre qu'il avait écrite à M. Fabre le 1^{er} mars 1882, et dans laquelle il l'informait que le chèque était refusé, que la vente était annulée et que les \$3,000 étaient confisquées au profit de la couronne. (Débats de la Législature pour 1882, page 963.)

A la page 962, M. Chapleau dit :

“ Aujourd'hui le gouvernement, au lieu d'avoir perdu dans cette

affaire, a au contraire gagné, car il a les \$3,000 payées au moment de l'enchère, pour les terrains vendus."

Comme vous le voyez, jusqu'à présent ça n'est pas trop mal. Mais il est entendu que M. Mousseau ne fera que des sottises. Ces \$3,000 lui pesaient sur la conscience, je suppose, ou notre premier ministre trouvait qu'il avait trop d'argent. Toujours est-il que le 16 juin 1883, un arrêté du conseil No. 20 a été passé pour autoriser la remise de ces trois mille piastres.

Qui les a eues?—Je n'en sais rien. Je serais bien surpris si M. DeMolon en a jamais eu connaissance.

Quand un pauvre colon néglige de payer sa rente ou ses instalments, sur le prix d'achat d'une terre de la couronne, on le met dehors impitoyablement et on confisque toutes les sommes qu'il a jusqu'alors payées. Mais ce n'est qu'un colon! Ce n'est pas un gros monsieur et M. Sénécal n'est pas là pour le protéger.

M. Mousséau a voulu terminer la session dernière par la tentative la plus hardie qui ait jamais été faite en Chambre: créer une nouvelle dette de \$3,600,000.

En 1882, M. Chapleau avait fait voter aux compagnies de chemin de fer un octroi de 6,000,000 d'acres de terre. C'est en toutes lettres dans les statuts. Or il paraîtrait que les compagnies de chemins de fer aiment mieux l'argent que les terres, et M. Mousseau qui a le cœur aussi tendre que la fêta, ne put résister à la demande qui lui fut faite. Trois ou quatre jours avant la fin de la dernière session, il fit distribuer un projet de résolutions transformant en argent ce subside en terres, à raison de soixante centins l'acre. C'était du coup endetter la province de \$3,600,000 et la forcer à trouver cette jolie somme pour les compagnies de chemin de fer.

Il y eut parmi les membres de l'Assemblée législative un tel sentiment d'indignation à la vue de cette tentative audacieuse et stupide, que M. Mousseau dut rengainer son projet, qu'il avait pourtant bien l'intention de faire adopter. Ce fait n'a pas besoin de commentaires: un premier ministre qui aurait compris la situation financière de la province, qui n'avait qu'à regarder dans les livres pour voir qu'elle devait près de vingt millions, qu'elle amoncelait chaque année déficit sur déficit, ne pouvait songer à augmenter ses embarras financiers, en l'écrasant d'une nouvelle dette de \$3,600,000. Mais il était écrit que M. Mousseau ne manquerait jamais la chance de faire une sottise et de nous prouver

combien nous avons été maladroits, l'an dernier, vous et moi, en laissant élire dans le comté de Jacques-Cartier.

J'ai fini de formuler mes accusations. Vous voyez qu'elles sont claires et précises ; qu'elles sont très graves et qu'elles sont toutes appuyées sur des documents authentiques. M. Mousseau va essayer à se défendre ; il ne réussira pas. Je le défie de la manière la plus solennelle possible de se laver de toutes ces accusations.

Durant la session dernière, quand je l'accusais, il gardait le silence, et quand je le provoquais de se lever et de répondre, se tournant du côté de ses partisans serviles et qui recevaient cette injure sans protester, il me disait : " Je répondrai par le vote. "

Eh bien, le temps est arrivé de répondre par les votes, mais il ne s'agit plus des votes des députés esclaves d'un gouvernement, mais bien des votes des électeurs libres et indépendants qui sont ici pour nous entendre et nous juger. Moi aussi, M. Mousseau, je vais vous répondre par le vote, et ce sera le vote libre et éclairé des électeurs du comté de Jacques-Cartier. Le jour de la rétribution est arrivé ; votre gouvernement est jugé et condamné ; vous avez trahi vos électeurs et ils vont vous chasser ignominieusement de leur comté.

Vous avez trahi la confiance du pays, et le pays entier, représenté ici, aujourd'hui, par des hommes distingués, venus de toutes parts, vous déclarent indigne d'occuper davantage le poste de premier ministre. Descendez des hauteurs où le hasard vous a placé et rentrez dans la foule, d'où vous n'auriez dû jamais sortir, dans votre propre intérêt et dans l'intérêt de cette province de Québec, que vous conduisez si rapidement à la ruine.

1918

1919

1920

1921

1922

1923

1924

1925

1926

1927

1928

1929

1930

1931

1932

1933

1934

1935

1936

1937

1938

1939

1940

1941

1942

1943

1944

1945

1946

1947

1948

1949

1950

1951

1952

1953

1954

1955

1956

1957

1958

1959

1960

1961

1962

1963

1964

1965

1966

1967

1968

1969

1970

1971

1972

1973

1974

1975

1976

1977

1978

1979

1980

1981

1982

1983

1984

1985

1986

1987

1988

1989

1990

1991

1992

1993

1994

1995

1996

1997

1998

1999

2000

2001

2002

2003

2004

2005

2006

2007

2008

2009

2010

2011

2012

2013

2014

2015

2016

2017

2018

2019

2020

2021

2022

2023

2024

2025

1918

1919

1920

1921

1922

1923

1924

1925

1926

1927

1928

1929

1930

1931

1932

1933

1934

1935

1936

1937

1938

1939

1940

1941

1942

1943

1944

1945

1946

1947

1948

1949

1950

1951

1952

1953

1954

1955

1956

1957

1958

1959

1960

1961

1962

1963

1964

1965

1966

1967

1968

1969

1970

1971

1972

1973

1974

1975

1976

1977

1978

1979

1980

1981

1982

1983

1984

1985

1986

1987

1988

1989

1990

1991

1992

1993

1994

1995

1996

1997

1998

1999

2000

2001

2002

2003

2004

2005

2006

2007

2008

2009

2010

2011

2012

2013

2014

2015

2016

2017

2018

2019

2020

2021

2022

2023

2024

2025

DISCOURS

DE

L'HONORABLE M. J. A. MOUSSEAU,

PREMIER MINISTRE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, ET ANCIEN
SECRETARE D'ÉTAT POUR LE CANADA.

Messieurs, par le discours astucieux, mensonger et habile du chef de l'opposition, vous voyez quelle importance il attache à ma défaite dans le comté de Jacques-Cartier. Vous voyez par la vigueur qu'il y a mise, les allusions blessantes qu'il y a faites, combien il tient à me vaincre, mais je vais vous démontrer dans l'instant combien de mensonges il vous a débités pour tenter d'arriver à ce résultat qu'il n'obtiendra jamais.

Quand on a l'honneur d'être le premier ministre d'une province comme celle de Québec, on ne se laisse pas insulter ainsi. Quand on a l'honneur de représenter un comté comme celui de Jacques-Cartier, et d'avoir représenté le comté de Bagot comme je l'ai représenté, on ne se laisse pas ainsi fouler aux pieds. Car si je ne me défendais pas vaillamment et énergiquement, et si je n'apposais sur le front de cet homme menteur le stigmate de l'infamie, je ne mériterais pas votre confiance.

Messieurs, lorsque j'ai eu l'honneur d'être appelé à gouverner la province de Québec, j'ai été prié de me présenter dans un autre comté. Je suis venu ici à votre demande pour empêcher la division dans les rangs et maintenir l'union conservatrice. Je suis venu ; j'ai réussi. Le 19 août 1882, jour de la nomination à Sainte-Geneviève, j'avais l'honneur d'adresser la parole à une assemblée considérable. J'ai énoncé là le programme que j'entendais suivre lorsque je serais élu et que je prendrais la direction des affaires de la province. Eh bien ! messieurs, je vais passer en revue les différents articles de ce programme, et je vais vous prouver que je n'ai failli à aucune des promesses que j'ai faites, et que s'il y a eu quelqu'un de traître à son parti, de traître à son pays, ce n'a été que M. Mercier, et ceux qui l'aident à me faire la lutte.

Dans ce discours, j'expliquais la situation de la province de Québec et je disais que par la construction de ses chemins de fer—chemins de

fer qui ont fait notre fortune—la province s'était endettée assez considérablement et qu'il s'en était suivi une augmentation à peu près correspondante des dépenses.

J'ai dit qu'une des mesures que j'aurais à adopter, une des premières démarches que j'aurais à faire, ce serait d'établir un contrôle sévère du parlement sur les dépenses publiques, et c'est pour cela que j'annonçais dans le temps la nomination d'un auditeur provincial indépendant du gouvernement, absolument comme à Ottawa, et cela afin d'empêcher ces nombreux mandats spéciaux que plusieurs gouvernements qui m'avaient précédé avaient émis. Cet auditeur est responsable au parlement seul, est indépendant du gouvernement et ne paie aucun argent sans que cet argent ait été préalablement voté par la Chambre.

Cette mesure a été déposée et adoptée à la dernière session.

On a entassé mensonges sur mensonges, et j'appelle votre attention toute spéciale là-dessus, on vous a crié ici et on a crié partout dans toutes les campagnes du comté de Jacques-Cartier, dans les petites assemblées du soir où s'agit M. Beaubien ; on a répandu sans cesse toute espèce de mensonges, et à l'heure qu'il est on dit, dans un certain coin du comté, que je reçois un salaire de 30,000 francs, que j'ai augmenté les salaires des ministres et que je ne fais pas mon ouvrage, puisque j'ai payé \$5,000 à M. Lacoste. Eh bien ! je suis aussi innocent que vous, messieurs, de ce paiement.

Le gouvernement, qui avait une transaction très importante à faire, a choisi un avocat très éminent pour surveiller cette transaction, en suivre tous les détails, et il y a travaillé pendant au moins cinq ou six semaines. Le gouvernement a promis de lui payer \$5,000. Eh bien ! quoi qu'on en ait dit, messieurs, ce n'est pas l'habitude d'un gouvernement respectable de répudier les engagements pris par ces dévanciers, et il doit respecter ces engagements pour les petites comme pour les grandes dettes. J'ai cru devoir payer ce montant et je ne m'en repens pas. Je ne suis pas responsable de cette dette et je ne veux pas non plus blâmer le gouvernement qui l'a créée. Mais un homme qui fait une charge ou tire une carotte de \$5,000 pour une contestation d'élection ne devrait pas se plaindre d'un avocat qui charge \$5,000 pour surveiller une transaction honnête de huit millions de piastres.

Ce n'est pas la première fois que des avocats éminents sont appelés à surveiller ces grandes affaires. Nous avons vu la même chose se pratiquer en Angleterre et aux Etats-Unis. Ainsi, par exemple, lors de l'arbitrage de Genève sur les réclamations de l'Alabama, dépendant du

traité de Washington, l'Angleterre a envoyé pour représenter le gouvernement anglais sir Rounder Palmer. Ce dernier était membre du parlement et comme tel, il n'avait pas le droit d'être payé. Mais le parlement lui a voté, sa tâche finie, vingt-cinq ou trente mille livres sterling, bien que le montant en litige ne fût que de quinze millions.

Vous avez entendu aussi proférer pour la deuxième fois le mensonge déjà répété ici le 20 mai dernier, à savoir que j'avais augmenté les dépenses du service civil d'au-delà de \$37,000. Je vous ai dit dans le temps, et je vous le répète, c'est un mensonge. Il est très-facile de venir avec des chiffres essayer de jeter de la poudre aux yeux du peuple. On vous cite les prévisions de cette année, et les chiffres de l'exercice de 1881-82, et on dit : Voyez la différence. Ce n'est pas comme cela, messieurs, qu'il faut procéder. Si vous ne prenez que les dépenses apparaissant sous le titre de "gouvernement civil," dans les comptes publics de l'année 1881-82, pour les comparer aux prévisions des dépenses probables portées, sous le même titre, dans le budget de l'année 1883-84, cela paraît vrai à première vue, l'on pourrait croire que les prévisions du service civil sont plus considérables cette année que les années précédentes.

Mais il y a trois sortes de dépenses incluses dans les prévisions de 1883-84, dans le chapitre du gouvernement civil, savoir : 1^o les traitements et les dépenses contingentes des départements, 2^o les traitements imputables aux travaux et édifices publics, et 3^o les traitements et les dépenses contingentes imputables au revenu. Or, dans les années qui ont précédé mon arrivée au pouvoir, ces trois sortes de dépenses étaient dissimulées dans les comptes publics. Ainsi, dans l'année 1881-82, il y avait une quarantaine de mille piastres qui n'entraient pas dans le chapitre du gouvernement civil, c'est-à-dire qu'il y avait des employés qui faisaient réellement partie du service civil, puisqu'ils travaillaient dans les départements, et que l'on payait soit à même les deniers des travaux et édifices publics, ou les deniers du revenu, ou le fonds des chemins de fer ; et si vous trouvez dans les prévisions de 1883-84, cette augmentation apparente, c'est que nous avons réuni, dans un seul et même chapitre tout ce qui a rapport au service civil.

Voici un extrait des comptes publics de 1881-82 comparés avec le budget de 1883-84 ; je vais être un peu long, mais n'oubliez pas qu'il s'agit de vos véritables intérêts et que c'est le premier ministre qui vous parle, et surtout le premier ministre le plus insulté que jamais ne l'a été un crocheteur, par des gens qu'il n'a pas voulu prendre dans son cabinet.

DÉPENSES DU GOUVERNEMENT CIVIL.

Départements.	Comptes publics 1881-82.		Budget de 1883-84.	
	Traitements	Dépenses contingentes	Traitements	Dépenses contingentes
Lieutenant gouverneur.....	2,450.00	2,497.66	2,850	2,600
Conseil exécutif.....	5,741.66	1,199.64	3,900	1,300
Secrétaire de la province.....	13,200.00	5,499.92	16,165	3,500
Régistrare de la province.....	3,375.00	5,239.78	7,550	2,500
Officiers en loi de la couronne...	10,775.00	3,295.27	12,250	4,000
Trésor.....	24,133.74	3,797.98	16,350	2,700
Audition.....			11,500	2,000
Terres de la couronne.....	33,858.99	9,500.00	46,780	5,500
Agriculture et travaux publics....	18,672.73	5,400.00	28,530	3,800
Instruction publique.....	18,868.33	8,498.28	18,930	5,000
Chemins de fer.....	2,916.66		4,500	10,000
Dépenses pour journaux, etc.....				4,000
Bureau du service civil.....		101.99		200
Bureau de la trésorerie.....				500
Montant non dépensé sur mandats émis.....		211.47		
	133,992.11	45,241.99	169,305	47,600
	45,241.99		47,600	
En ajoutant à la dépense de 1881- 82, les sommes qui sont portées dans le gouvernement civil par le budget de 83-84 et qui sont portées ailleurs dans les comptes publics de 81-82.....	109,234.10		216,905	
	40,998.22			
Nous avons un total de.....	220,232.32			
	216,905.00			
Diminution en faveur de 83-84..	3,327.32			

Mes prévisions pour l'exercice de 1883-84 sont de \$216,905. En ajoutant, à la dépense de 1881-82, les sommes qui sont portées dans le gouvernement civil par le budget de 1883-84, et qui sont portées ailleurs dans les comptes publics de 1881-82, nous avons un total de \$220,232.32. Donc, mes prévisions supplémentaires de 1883-84, au lieu d'établir une augmentation de \$37,000, contiennent en réalité, sur les dépenses, une diminution de \$3,327.82.

Mais on me dira peut-être : Où trouvez-vous cette somme de \$40,998.22 que vous mettez en ligne de compte pour la dépense de 1881-82? En voici le détail, y compris l'augmentation des traitements des ministres en faveur de laquelle M. Mercier s'est prononcé :

Augmentation des salaires des ministres.....	\$ 4,266 67
T. E. Gauvreau, 69, comptes publics 1882	800 00
J. O. Méthot, 69 comptes publics.....	800 00
Paul Cousin, 71, comptes publics.....	939 00
T. A. Trudelle, 71, comptes publics	782 50
Jean Côté, 81, comptes publics.....	626 00
J. B. C. Hébert, 81, comptes publics.....	626 00
Employés et dépenses contingentes des cadastres, pages 83, 84 et 85, comptes publics.....	12,719 99
Vérification des arpentages des cadastres inspection pages 87, comptes publics	3,824 97
G. A. Doucet, vérificateur d'arpentage, p 87, comptes publics.....	\$ 269 66
P. R. A. Bélanger, inspecteur d'arpentage, p. 87, comptes publics.....	263 28
P. C. Talbot, vérificateur d'arpentage, p. 88, comptes publics.....	945 60
H. O'Sullivan, inspecteur d'arpentage, page 88, comptes publics	275 60
W. A. Ashe, vérificateur, page 88, comptes publics.	470 00
R. J. Rainboth, vérificateur, p. 88, comptes publics.	1,410 01
Jas. Roney, vérificateur d'arpentage, page 87, comptes publics.....	84 43
O. Fletcher, vérificateur d'arpentage, page 89, comptes publics.....	305 74
Jas. Barnare, vérificateur d'arpentage, page 89, comptes publics.....	200 00
<hr/>	
\$ 4,980 32	

W. A. Ashe, vérificateur des arpentages, page 96, comptes publics.....	326 61	
H. O'Sullivan, inspecteur des arpentages, page 96, comptes publics.....	39 50	366 11
H. O'Sullivan, inspecteur des arpentages, salaire du 25 février au 31 mai 1882.....		266 00
Dépenses contingentes des chemins de fer.....		10,000 00
		<hr/>
		\$40,998 22

Voici maintenant l'explication de ces \$40,998, et vous allez voir à quelle astuce l'honorable M. Mercier a eu recours dans cette lutte, et jusqu'à quel point il a manié dans ce comté et ailleurs l'arme du mensonge : 1. Quant à l'augmentation des traitements des ministres, elle a été votée par l'honorable M. Mercier, qui a fait en cette occasion un discours magnifique. L'honorable M. Joly a présenté des propositions de non-confiance l'an dernier contre le gouvernement, dans lesquelles il s'opposait à l'augmentation des traitements des ministres. L'honorable M. Mercier s'est alors séparé de son chef et il a voté pour l'augmentation de ces traitements. C'est cependant l'homme que vous venez d'entendre ridiculiser mes économies, en disant que je ne m'adressais qu'aux petits employés. C'est l'homme qui aurait bien voulu vous faire croire qu'on aurait dû commencer par réduire les gros salaires dont il a lui-même voté l'augmentation. On sait d'ailleurs qu'il a toujours été en faveur des gros salaires.

Permettez-moi de vous donner quelques détails sur les items dont je viens de parler. Il y a d'abord l'augmentation des traitements des ministres que M. Mercier a approuvée, et qui s'élève à \$4,266.67. Puis il y a les salaires suivants payés à des personnes à l'emploi du gouvernement en 1881-82, mais dont les salaires ne figuraient pas là où ils sont aujourd'hui entrés, sous le titre de gouvernement civil. Afin que vous puissiez vérifier par vous-mêmes ma déclaration, je vous donne les pages des comptes publics de 1881-82, où vous les trouverez :

T. E. Gauvreau, p. 69.....	\$ 800 00
J. O. Méthot, p. 69.....	800 00
Paul Cousin, p. 71.....	939 00
T. A. Trudel, p. 71.....	782 50
Jean Côté, p. 81.....	626 00
J. B. C. Hébert, p. 81.....	626 00
	<hr/>
Total.....	\$4,573 50

Ces personnes étaient, en 1881-82 et depuis longtemps auparavant employées comme elles le sont aujourd'hui dans le service civil, savoir : dans le département de l'agriculture et des travaux publics. Cependant, dans les comptes publics de 1881-82, leurs salaires apparaissent au chapitre des dépenses des travaux et édifices publics.

N'est-il pas vrai que les traitements inscrits au budget de 1883..84 en faveur de MM. T. E. Gauvreau, J. O. Méthot, Paul Cousin, T. A. Trudel, Jean Côté, J. B. C. Hébert, ne figurent pas sous le titre de gouvernement civil dans les comptes publics de 1881-82 ?

Puis il y a la branche du cadastre du département des terres de la couronne. Les fonctionnaires employés dans cette branche n'étaient pas compris dans la liste civile en 1881-82, bien qu'ils fussent payés à même les fonds consolidés.

Le gouvernement a décidé qu'ils devaient y être compris, et conséquemment leurs salaires vont à augmenter la dépense apparente du gouvernement civil, bien que la dépense de la province n'en ait pas été augmentée.

Afin qu'il n'y ait pas de méprise, je vais citer les noms de ces employés : F. M. Lachaine, G. A. Varin, C. Chartre, L. N. Dufresne, F. Kérouack, Paul Picard, P. L. Morin, Arthur Potvin, Wm. Delaney, J. O'Flaherty, Gustave Rinfret, Charles Lavoie, Alphonse Dumais, James Kelly et autres, et le total de leurs salaires, comme vous le verrez en regardant aux pages 83, 84 et 85 des comptes publics de 1881-82, s'élevait à \$12,719.99.

Mais ce n'est pas tout. Il y a une autre branche du département des terres de la couronne connue sous le nom de branche des arpentages et qui compte, entres employés, MM. C. E. Gauvin, H. O. O'Sullivan, D. C. Morency, P. M. A. Genest, Jules Taché, F. Chassé et autres. Cette branche est chargée de vérifier et inspecter les arpentages des terres de la couronne et pour les fins du cadastre. Ces dépenses figurent dans les comptes publics de 1881-82, sous le titre de charges imputables au revenu et s'élèvent à \$9,438.06, comme vous le verrez en consultant les pages 87, 88 et 89 des comptes publics de cette année. La plus grande partie de cette somme est aujourd'hui comprise sous le titre de gouvernement civil.

Et puis, dans les comptes de 1881-82, aucune des dépenses contingentes du département des chemins de fer n'est entrée sous le titre de gouvernement civil. Les comptes publics ne comprenaient que les trai-

tements du commissaire et d'un messenger. Il y avait, cependant, un certain nombre d'autres employés, et conformément à la modification apportée dans le mode de préparation des comptes, \$10,000 ont été entrées sous le titre de gouvernement civil dans les prévisions de cette année, pour couvrir les traitements et les dépenses de ces employés.

Récapitulons ces divers montants :

Augmentation des traitements des ministres.....	\$ 4,266 67
Traitements de Gauvreau et autres.....	4,573 50
Dépenses du cadastre.....	12,719 99
Branche des arpentages.....	9,438 06
Dépenses contingentes, département des chemins de fer.....	10,000 00
<hr/>	
Total.....	\$40,998 22

Pour établir, conséquemment, une juste comparaison entre la dépense figurant sous le titre de gouvernement civil dans l'année 1881-82 et les évaluations de l'année courante, il faut ajouter cette somme à la dépense comprise sous le titre de gouvernement civil telle qu'elle appert dans les comptes publics de cette année 1881-82.

C'est donc une liste de \$40,998.22 qui était également dépensée avant que j'arrive à la tête des affaires, que l'on n'entrait pas sous l'item proprement dit du service civil et que l'on payait tout de même soit à même les deniers des travaux et édifices publics ou à même le compte des chemins de fer, ou autres comptes de ce genre. Eh bien ! messieurs, vous pouvez vous imaginer par là à quel mensonge peut recourir un tel parti ou un tel chef qui, comme il vous l'a dit, a juré ma perte et qui me fait une guerre acharnée, implacable.

Il n'a pas osé le nier, car il a eu le soin de dire en commençant son discours qu'il ne répondrait pas aux trois quarts des assertions de l'honorable M. Chapleau.

Il n'a pas osé nier que la guerre qu'il m'a faite provenait exclusivement de ce que je n'ai pas voulu l'admettre dans mon gouvernement.

Il a oublié qu'il a eu recours aux moyens les plus méprisables. Il m'a envoyé de ses hommes, des scélérats, des imposteurs ou des hypocrites, peut-être des parjures, pour m'aider dans mon élection, et quand il a vu que je ne voulais pas de lui, il s'est servi de ces mêmes hommes pour me carotter si non pour me voler sous forme d'une contestation de mon élection.

Pardonnez-moi, messieurs, si je me sers d'expressions énergiques, par-

donnez-moi si je suis indigné de la conduite odieuse de quelques uns de mes adversaires et si je suis obligé d'appeler un chat un chat et Mercier une espèce de fripon. Mais je manquerais à mon devoir comme homme public, je manquerais à mon devoir comme premier ministre de la province de Québec, je manquerais à l'honneur que je vous dois et que je me dois comme votre représentant si, dans cette circonstance solennelle, je n'imprimais au front des coupables la flétrissure qu'ils méritent.

On vous a dit, messieurs, que j'avais augmenté la dette d'un demi million. Ceci est une nouvelle fausseté. Tous mes adversaires, l'honorable chef de l'opposition le premier auraient dû lire le discours de l'honorable M. Würtele et ils y auraient vu que le 16 février dernier, le trésorier provincial, dans son exposé financier, demandait \$500,000 de plus pour éteindre des dettes que l'on avait contractées en rapport avec la construction des chemins dans la province et avec d'autres obligations et qui n'avaient pas encore été payées. Des sommes ont été payées pour des travaux faits antérieurement à la vente, car les travaux que nous avons payés après la vente, étaient des travaux sous contrat, que nous avons transférés aux acheteurs, lorsque nous avons livré le chemin et pour lesquels le Pacifique et le syndicat nous ont déjà en partie remboursés.

Ainsi, par exemple, le Pacifique nous a remboursé il n'y a pas bien longtemps, \$53,000 pour les contrats de MM. Beemer et Saint-Louis, qui avaient été passés avant le vote et dont l'exécution avait été commencée avant la vente et continuée entre la vente et la livraison. Et si M. Mercier avait voulu aller plus loin, il aurait vu de plus une lettre de M. Drinkwater, le secrétaire du syndicat du Pacifique, en date du 21 juillet 1882, et par conséquent après la vente, où il dit au gouvernement : " J'ai aujourd'hui conclu avec M. Beemer ; je paierai à l'avenir tous les travaux faits et je vous rembourserai de ce que vous avez payé depuis le premier mars. " Nous n'avons pas payé un seul sou après la vente. Je vous le répète, tout ce que nous avons payé par mandats spéciaux, c'étaient les travaux finis avant la vente et qui n'étaient pas encore payés et des comptes qui n'avaient pas encore été produits.

Voilà pourquoi nous avons été obligés d'augmenter la dette consolidée pour payer ces dettes flottantes contractées pour la construction des chemins de fer et dont le gouvernement Mousseau n'est pas plus responsable que vous, messieurs.

Sur cette question du chemin de fer, comme l'honorable M. Chapleau

vous l'a expliqué si clairement et si éloquemment, on a amassé un tas de mensonges, de calomnies et d'infamies. On a voulu vous faire croire contre l'évidence des faits, que le gouvernement Mousseau, et avant lui le gouvernement Chapleau, avait fait des dépenses pour des travaux faits après la vente, quoique dans le contrat, il fut déclaré que toutes les dépenses à l'avenir seraient faites exclusivement par le Pacifique et le syndicat de la section Est.

On nous a dit aussi que M. Chapleau et d'autres vous avaient trompé en déclarant au parlement, lors des débats sur la vente, que si l'on gardait le chemin, il faudrait endetter la province pour finir les travaux indispensables. Or, messieurs il n'y a pas cinq jours que j'ai rencontré l'un des directeurs et le secrétaire du Pacifique, qui m'ont déclaré que depuis qu'elle a acheté la section ouest, la compagnie a déjà dépensé au-delà d'un million de piastres. Et le syndicat de la section est va être obligé de dépenser dans les prochains six mois ou d'ici à un an, encore un demi-million de piastres pour compléter sa voie. Voilà messieurs, comment on instruit le peuple ! Voilà comment on veut vous éclairer, vous que l'on prétend respecter et dont on brigue les suffrages contre moi.

M. Mercier a encore eu l'audace, après les explications de M. Chapleau, de revenir sur mon arrangement avec la ville de Québec. Eh bien, voici ce qui en est sur ce point. J'ai peu de chose à ajouter à ce qu'a dit l'honorable M. Chapleau. Son explication a été claire et lucide, et il est impossible à aucun de vous de ne pas comprendre que la conduite du gouvernement dans cette affaire a été irréprochable. Que voit-on, en effet, dans cette affaire ? C'est que, lorsque la vente du chemin de fer a été discutée dans les Chambres de Québec, pendant la session de 1882, la corporation de la ville de Québec était en correspondance avec le gouvernement pour régler la difficulté de sa balance de \$600,000 sur sa souscription en faveur du chemin de fer du Nord, et une autre balance de \$50,000 au fonds d'emprunt municipal.

* Les conditions du gouvernement étant changées et les conditions de la ville de Québec étant aussi changées, il était survenu de grandes difficultés et il paraissait impossible que tout se réglât sans un procès, à moins que chaque partie ne mit de l'eau dans son vin. Or, messieurs, j'ai toujours été d'avis que le pire arrangement est préférable au meilleur procès. C'est aussi ce qu'avait pensé avant moi et le gouvernement Joly, qui avait déjà fait des propositions très avantageuses à la ville de

Québec, et l'honorable M. Chapleau, qui était en négociations avec la ville et qui achevait de négocier lorsque j'eus l'honneur de prendre les rênes du pouvoir à Québec. Il n'y avait plus entre eux qu'une différence de quelques milliers de piastres. L'arrangement était certainement avantageux et à l'un et à l'autre. Le gouvernement voulait transférer et céder ses droits au syndicat de l'Est, section 17 du contrat.

Or, que s'est-il passé alors dans les Chambres, à propos de ce règlement et de la cession des droits du gouvernement à la cité de Québec ? Les hommes des deux partis politiques se sont levés et ont supplié le gouvernement Chapleau de conclure l'arrangement que j'ai signé deux mois après, l'arrangement qui avait été commencé par M. Joly, continué par M. Chapleau et qui a été fini par moi. Le parlement avait fait mettre dans le contrat que le gouvernement pourrait régler directement avec la ville pendant encore trois mois. Or, c'est pendant ces trois mois que le gouvernement de Québec et la ville ont continué et fini les négociations. Quand je suis arrivé au pouvoir, les bases principales étaient déjà jetées par écrit. On était d'accord sur presque tous les points, et quelques jours après, l'affaire était bâclée.

Je maintiens, comme M. Chapleau l'a dit, que le gouvernement n'a rien perdu. Nous n'avons pas fait de dons aux entrepreneurs. Au contraire, nous avons pu un peu assurer une dette qui pouvait être mauvaise.

Ainsi, messieurs, comme je viens de vous le dire, je n'ai pas augmenté les dépenses ; je n'ai fait que placer dans le département de la liste civile des comptes et des employés qui auparavant étaient payés et apparaissaient à différents endroits dans les comptes publics. Je n'ai fait que mettre plus d'ordre dans les comptes de la province sans augmenter les dépenses. Voilà la vérité sur ce point.

Messieurs, on dit que je n'ai point fait d'économies. C'est encore un article du programme de mes adversaires, qui ont voulu, plus tard, devenir mes ennemis. On a voulu m'envoyer devant mes électeurs avant le premier juillet afin qu'on pût dire : " Voyez-vous, il avait promis des économies et il n'en a pas faites." Plus tard, quand on a vu que mes économies étaient si considérables, on a dit que c'était une blague électorale. Eh bien ! j'en ai vu beaucoup de blagues électorales dans ma vie, parce que j'ai souvent rencontré M. Mercier ; mais je puis me rendre le témoignage flatteur de n'avoir jamais menti au peuple et de

* ne l'avoir jamais trompé sciemment. M. Mercier ne peut pas en dire autant, car au début de sa carrière, dans une des paroisses du comté de Bagot, un homme distingué, faisant aujourd'hui honneur au banc judiciaire, l'a traité de " menteur public." Il a conservé, depuis ce temps-là, ce titre dans le comté de Bagot et je pense qu'il a maintenant gagné la même réputation dans le beau comté de Jacques Cartier.

Il n'est pas facile, messieurs, de dire que je n'ai pas fait d'économies, cela saute aux yeux de tout le monde; c'est un fait public, officiel et authentique; plusieurs des employés que j'ai renvoyés sont à se lamenter partout et viennent épancher leurs pleurs et leurs chagrins dans le sein de messieurs les Rouges de Montréal, et surtout dans celui de M. Mercier. C'est de ces employés mécontents, dont M. Mercier fait des espions, qu'il prétend avoir tous les secrets du gouvernement. Eh bien! messieurs, bien que M. Mercier et quelques-uns de ses acolytes essaient de me ridiculiser comme étant maladroit et indigne de confiance, j'ai suivi, dans cette circonstance, la véritable marche que suivent les gouvernements sérieux. J'ai commencé par nommer une commission. On a dit que cette commission était une blague électorale faite en vue de mon élection. Dès le 1er octobre dernier, je me suis abouché avec deux hommes imminents pour former cette commission royale. Je voulais une enquête sérieuse, sévère et complète, parce que j'étais convaincu que l'on pouvait tirer de cette enquête des renseignements précieux, qui nous permettraient d'économiser considérablement cette année et encore davantage l'année prochaine, en modifiant la loi. Je vous ai dit, messieurs, à Sainte-Geneviève, que je pensais que les économies pourraient atteindre \$40,000 à \$50,000. J'ai dit ici, le 20 mai dernier, qu'elles s'élèveraient à près de \$100,000. Eh bien! je crois pouvoir dire maintenant qu'elles s'élèveront à \$140,000 ou \$150,000 pour l'exercice courant, qu'en changeant la législation, ces économies seront, l'année prochaine de \$250,000.

Cette commission avait été très sagement composée. J'ai éprouvé beaucoup de difficultés à trouver des hommes compétents qui fussent disposés à accepter cette charge. Les deux premiers à qui je me suis adressé ont refusé; enfin, après beaucoup d'instances, M. Tellier a accepté. Je l'ai nommé en janvier et il n'a pu commencer ses travaux que le 10 février. Le 1er juin dernier, les commissaires ont fait un rapport réduisant les dépenses de \$48,000 ou \$50,000, et des arrêtés du conseil ont été passés à cet effet. Un peu plus tard, il a été fait une nouvelle réduction de \$35,000.

L. I. Rivard.....	200 00	P. Gauvreau, mis à la	
D. C. MacKadie.....	50 00	retraite et non rem-	
J. M. Turcot.....	100 00	placé.....	1,800 00
A. Faucher.....	200 00	Alfred Trudel.....	100 00
P. Dumais.....	200 00	P. Archambault.....	100 00
G. A. Varin.....	100 00	P. Poirier.....	40 00
L. N. Dufresne.....	70 00	Sylla Côté.....	400 00
C. Massiah.....	1,000 00		
Jos. Caron.....	200 00		\$5,930 00
Jos. Fiset.....	90 00		
C. Damortier.....	90 00*		

\$6,100 00
 A ajouter :—G. Rinfret.. 300 00
 \$5,800 00

Département de l'agriculture et des travaux publics, retranché par arrêté du conseil.

E. Gagnon.....	50 00
Ths. Shehan.....	730 00
A. G. Guillbault.....	200 00
J. B. C. Hébert.....	100 00
G. DeLaporte.....	730 00
P. T. Chartier.....	700 00
H. A. Turgeon.....	200 00
Jean Côté.....	50 00
J. B. Gos-elin.....	730 00

Département de l'instruction publique, retranché par arrêté du conseil.

R. Lamontagne.....	150 00
P. DeCazes.....	200 00
F. X. Couillard.....	200 00
Is. Lefebvre.....	50 00
J. E. Ouimet.....	600 00
P. Prévost.....	140 00
A. Doré.....	115 00
D. Bittner.....	565 00
Jos Blouin.....	50 00

Département des chemins de fer, retranché par arrêté du conseil.

Sylla Côté, remplaçant	
J. Verronneau.....	100 00

Sur les dépenses contingentes des départements, retranchés par arrêté du conseil.

Surnuméraires.	Entrée au service.	Salaires.
J. A. Bégin.....	Mai 1882.....	\$ 626 00
J. L. Mercier.....	Mai 1882.....	626 00
A. J. Lewis.....	Mai 1882.....	626 00
George Guay.....	1 Juin 1882.....	626 00
G. Blanchet.....	15 Février 1883.....	469 50
W. H. Hatch.....	13 Juillet 1882.....	730 00
Wm Delaney.....	7 Juillet 1881.....	730 00

James Kelly.....	9 Janvier 1882.....	730 00
Jos. Grenier.....	23 Mars 1880.....	730 00
J. O'Flaherty.....	14 Octobre 1881.....	730 00
A. Poitevin.....	1 Mai 1876.....	469 50
A. Lacasse.....	9 Décembre 1880.....	400 00
L. E. Frenette..... 1879.....	626 00
M. J. Murphy..... Mai 1876.....	1,000 00
Charles Ilnot.....	24 Octobre 1880.....	782 50
Nap. Langlois.....	9 Juin 1881.....	626 00
S. Rhéaume.....	1 Janvier 1879.....	720 00
A. Perron.....	1 Décembre 1881.....	480 00
E. J. F. Mackay.....	1 Février 1883.....	730 00
		<hr/>
		\$12,457 50
Retranché sur journaux.....		2,000 00
Retranché sur livres.....		3,000 00
		<hr/>
		\$17,457 50

Gazette officielle de Québec, retranché par arrêté du conseil.

C. F. Langlois.....	400 00
Thomas Maloney.....	800 00
	<hr/>
	\$1,200 00

Travaux et édifices publics.

A déduire sur salaire des gardiens, de jour et de nuit, chauffeurs, etc..... \$2,326 00

Réductions additionnelles sur les crédits :

Traitements du bureau du greffier en loi.....	\$ 50 00
Inspection des bureaux publics.....	4,000 00
Journal de l'instruction publique (français) 10 %.....	50 00
Journal de l'instruction publique (anglais) 10 par cent...	50 00
L'Enseignement primaire, Québec, 10 par cent.....	25 00
Collège de Chambly, 10 par cent.....	50 00
Collège commercial de Varennes, 10 par cent.....	50 00

Couvent de Saint-Roch de l'Achigan, 10 par cent.....	15 00
Académie commerciale de Sainte-Geneviève, 10 par cent..	25 00
Faculté de médecine McGill, 33 $\frac{1}{3}$ par cent.....	250 00
Ecole de médecine et de chirurgie, Montréal, 33 $\frac{1}{3}$ par cent.....	250 00
Faculté de médecine, université Laval, Montréal, 33 $\frac{1}{3}$ par cent.....	250 00
Faculté de médecine, Bishop's College, 33 $\frac{1}{3}$ par cent....	250 00
Société d'histoire naturelle, Montréal, 25 par cent.....	175 00
Société historique de Montréal, 25 par cent.....	87 00
Association littéraire et bienveillante des jeunes Irlandais, Montréal, 25 par cent.....	50 00
Société littéraire et historique, Québec, 25 par cent.....	187 00
Institut-canadien, Québec, 25 par cent.....	175 00
Académie de musique, Québec, 25 par cent.....	25 00
Septuor Haydn, Québec, 25 par cent.....	50 00
Institut littéraire Saint-Patrice, Québec, 25 par cent.....	75 00
Ecole de navigation, Québec.....	1,000 00
Enseignement des beaux-arts appliqués à l'industrie, 11 $\frac{3}{4}$ par cent.....	1,000 00
Rapports des tribunaux, Montréal, 25 par cent.....	250 00
Rapports des cours d'appel, 25 par cent.....	50 00
La Revue légale, 25 par cent.....	100 00
La Thémis, 25 par cent.....	75 00
The Legal News, 25 par cent.....	25 00
Danville Union Agricultural Society, 10 par cent.....	25 00
Divers : agriculture, 10 par cent.....	60 00
Culture des arbres fruitiers et de la vigne, 10 par cent....	50 00
Voûte à l'épreuve du feu.....	5,000 00
Institutions de charité, 10 par cent sur chacune.....	5,268 00
Service du cadastre.....	6,000 00
Arpentages.....	10,000 00

\$ 35,292 00

RÉCAPITULATION.

Salaires.	Montants votés.	Montants retranchés.	Salaires actuels après les réductions.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Bureau du lieutenant gouverneur....	2,850.00	2,850.00
Département du conseil exécutif....	3,900.00	1,400.00	2,500.00
Département du secrétaire de la province.....	16,165.00	3,239.00	12,926.00
Département du registraire de la province.....	7,550.00	4,750.00	2,800.00
Département du procureur général..	12,250.00	2,350.00	9,900.00
Département du trésor.....	16,350.00	900.00	15,450.00
Département de l'audition.....	11,500.00	2,100.00	9,400.00
Département des terres de la couronne.....	46,780.00	5,800.00	40,980.00
Département de l'agriculture et des travaux publics.....	28,530.00	5,930.00	22,600.00
Département de l'instruction publique	18,930.00	2,070.00	16,860.00
Département des chemins de fer. ...	4,500.00	100.00	4,400.00
	169,305.00	28,639.00	140,666.00
Dépenses contingentes des départements.....	47,600.00	17,457.50	30,142.50
	216,905.00	46,096.50	170,808.50
Gazette officielle de Québec.....	12,900.00	1,200.00	11,700.00
A déduire sur salaires des gardiens, chauffeurs, etc., payés à même les deniers votés pour travaux et édifices publics.....		2,326.00	
Réductions additionnelles.....		35,292.00	
Total des économies.....		84,914.50	

Je ferai distribuer ce soir même quatre ou cinq milles de ces tableaux et vous saurez alors quel cas il faut faire des mensonges de M. Mercier, des calomnies de ceux qui marchent sur sa piste, et qui ont juré la mort de votre député, qui ont juré qu'il fallait me chasser du pouvoir. Et ils ont parfaitement raison à leur point de vue, car ils voient que je vais réussir à faire ce qu'ils appellent sauver la province de Québec; ils

savent parfaitement que grâce à mes économies et avec l'aide que nous ne pouvons manquer de recevoir d'Ottawa, mon exercice financier de 1884-85 se chiffrera non par un déficit, mais par un surplus. Or, ils se disent : M. Mousseau, que nous détestons tant, va encore rester au pouvoir pendant quinze ans. Eh bien ! c'est le temps, profitons de l'infamie de ceux qui contestent pour tâcher de nous en débarrasser, et d'en débarrasser la politique.

Vous avez encore observé, messieurs, la voix de tonnerre qu'a pris M. Mercier pour publier que je donne des bonus à tout le monde, et il a eu le soin d'ajouter : " avec l'argent des autres." Eh bien, je ne sais pas si M. Mercier fait le métier depuis quelque temps de payer avec l'argent des autres ou avec l'argent des contestations, mais moi, je n'ai pas encore exercé ce métier-là, et quoiqu'en dise M. Mercier, je paie mes dettes avec mon argent, et les dettes publiques et les affaires publiques, je les paie avec l'argent du gouvernement. Eh bien ! sur ce point encore, M. Mercier vous a trompés. Certains employés du chemin de fer ont été requis de faire des travaux considérables pour la livraison du chemin, et ils n'ont été payés que ce qu'ils méritaient.

Messieurs, vous l'avez remarqué, on n'a trouvé que du mal à dire de moi dans le camp opposé. Ce n'est peut-être pas une habitude très chrétienne, mais il paraît que c'est l'habitude des libéraux et je vais vous dire à ce propos pourquoi, je comprends que les libéraux arrivent si difficilement au pouvoir, et, lorsqu'ils y arrivent, pourquoi ils en partent si vite, écrasés sous le mépris public. Ils ne sont pas prudents ; ils raisonnent mal, les chefs libéraux ; on peut se dire cela entre nous, n'est-ce pas ? et je dois vous expliquer pourquoi. C'est que ces gens-là, lorsqu'ils sont dans l'opposition, sont toujours extrêmes et absurdes ; ils ont toujours le soin de blâmer et de flétrir des choses qu'il leur faut faire une fois arrivés au pouvoir : et quand on les voit faire ainsi exactement le contraire de ce qu'ils avaient promis à leurs électeurs, on leur dit : Eh bien ! de deux choses l'une, ou dans ce temps-là, vous étiez malhonnêtes, ou maintenant vous êtes hypocrites, et sortez d'ici.

On a eu le soin, messieurs, de ne pas vous parler des économies que j'ai faites concernant l'asile de Beauport, qui nous coûtait un montant très élevé. Le contrat fait avec cette institution a expiré le premier mai dernier. Nous payions alors \$138 $\frac{3}{4}$ par tête, et j'ai renouvelé le contrat à \$132. Eh bien, sur les 1000 ou 1200 aliénés internés dans cet asile, j'ai réalisé une économie de \$8,000 par année, c'est-à-dire \$80,000 pour les dix années que durera le contrat.

On se garde bien de vous parler de cela. On vous dira que je suis un maladroit, que je suis ceci, que je suis cela, mais le bien que j'ai fait, on le taira et on tâchera de travestir les faits en les habillant de mensonges plus ou moins assaisonnés.

Ah ! messieurs, à les entendre, j'ai encore payé des montants exorbitants à même l'argent du public. J'ai remis à M. de Molon \$3,000 qui avaient été confisquées. Il y a bien, en effet, une lettre du député commissaire des terres de la couronne, disant que la vente a été annulée, mais la question de la forfaiture a été soumise au procureur général qui occupait cette charge avant moi, et son rapport ordonnait d'annuler la vente, mais de remettre l'argent à demande. De sorte que cet argent là n'était pas entré dans nos recettes ordinaires, attendu qu'il devait être livré sur demande à celui qui en était propriétaire. Le rapport du procureur général était fait lorsque j'ai pris la charge de ce département et j'étais obligé de respecter les engagements antérieurs.

On a dit encore que j'avais remis \$30,000 à M. Sénécal. Eh bien ! je n'ai pas remis d'argent à M. Sénécal. Un syndicat avait contracté avec le gouvernement pour une partie de l'emprunt ; il avait déposé entre nos mains \$30,000 comme garantie du marché. Le gouvernement ayant trouvé à faire un marché plus avantageux, les deux parties se sont entendues et nous avons brisé le contrat ; l'argent déposé a été remis, naturellement, parce que le gouvernement que je représente n'est pas un gouvernement de voleurs. C'était un dépôt spécial d'argent, qui devait être remis, absolument comme le serait un dépôt judiciaire qui n'est pas entré dans nos recettes.

Mais M. Mercier voulant arriver à son histoire de la fin, a fait un coup d'audace. Voyant qu'il ne pouvait me déqualifier, il a dit : " Je vais poser pour la générosité, et je dirai que j'ai sauvé M. Mousseau." Ah ! messieurs, ceux qui connaissent le fond de ce cœur ne croiront pas à ces paroles, ils ne croiront pas un mot de cette prétendue générosité, mais ils croiront à deux choses parfaitement distinctes. C'est que lorsque M. Mercier a vu que je ne voulais pas de lui dans mon gouvernement, il s'est dit : je vais tâcher de le perdre ; et que lorsqu'il a vu qu'il ne pouvait pas me décapiter, comme le juge le lui a fait comprendre, il s'est dit : je vais tâcher de carotter \$5,000. Voilà toute l'histoire. Mais, il est allé plus loin, et cédant à un moment d'orgueil, il s'est dit : Mais cela ne fait rien ; je le tiens toujours, et si vous avez le malheur de le réélire, je le déqualifierai cette fois.

Eh bien ! messieurs, ces menaces ne me font pas peur. Je serai

élu, et il n'osera pas contester mon élection. Mais qu'il l'ose ou non, cela m'importe peu.

Messieurs, je crois avoir répondu victorieusement à tous les avan-
cés de M. Mercier et je vais maintenant laisser la parole à d'autres
orateurs.

Merci et au revoir.

LETTRE DE L'HONORABLE M. BEAUBIEN (*)

A Monsieur l'éditeur de la *Gazette*,

Monsieur :—Je lis dans le discours de M. Chapleau, tel que repro-
duit par vous, les paroles suivantes : “ M. Beaubien, qui paya par des
lots à bâtir le tracé qui amenait le chemin de fer sur sa ferme ; qui
vendit à M. Sénécal, pour le gouvernement, le terrain environnant la
station du Mile-End, trois fois le prix des terrains voisins du sien ; qui
fit bâtir le chemin conduisant au site de l'exposition pour faire valoir
ses propriétés ; qui se fit faire, aux dépens du gouvernement, une chaise
d'orateur de \$120, sous le prétexte que son fauteuil avait été escamoté
par M. Turcotte ? ”

Autant de mensonges que de mots.

Une simple narration des faits sera ma défense.

1. Je n'ai jamais payé pour aucun tracé quelconque. J'ai aidé géné-
ralement l'ancienne compagnie comme l'ont fait les autres directeurs.
Plus que cela, le tracé actuel a été adopté contre mon désir, car je pré-
férais le tracé passant par l'avenue Montréal.

2. Je n'ai jamais vendu au gouvernement ou à M. Sénécal. J'ai subit
l'expropriation comme tous mes voisins.

Le terrain environnant la station du Mile-End a été acheté à deux
époques différentes et en deux parties.

Pour la première partie, achetée bien longtemps avant l'administra-
tion de M. Sénécal, le bureau des arbitres était composé de messieurs
J. B. Rosther, représentant le gouvernement ; M. l'échevin Laurent, me
représentant ; et de Joseph Simard, N. P., comme troisième arbitre.

(*) Dans les premières pages du discours de l'honorable M. Chapleau, l'orateur
fait certaines attaques contre l'honorable M. Beaubien, auxquelles le député d'Hoche-
laga a répondu par une lettre adressée à la *Gazette* de Montréal. Je reproduis la tra-
duction de cette lettre, restant, en cela fidèle à la règle sévère que je me suis toujours
imposée, de donner impartialement le pour et le contre.

La seconde partie fut achetée lorsque M. Sénécal était administrateur et les arbitres furent M. Rielle, A. P., pour le gouvernement; M. M. Laurent, échevin, agissant pour moi, et M. Jos. Barsalou, troisième arbitre.

J'ai accepté, dans les deux cas, la décision rendue par ces messieurs, et assurément ils ne sont pas hommes à commettre aucune injustice au gouvernement ou à qui que ce soit. Dans les deux cas j'ai refusé de vendre directement au gouvernement ou à M. Sénécal, le terrain dont on avait besoin dans le voisinage de la station, vu que je savais, qu'un jour ou l'autre, que j'eusse vendu à bon marché ou non, l'on pourrait baser une accusation contre moi sur cette transaction et j'insistai pour que l'expropriation fut faite et je déclarai ne pas vouloir céder le terrain autrement.

3. Le raccordement entre la voie ferrée et le terrain de l'exposition a été fait à la demande du comité de l'exposition et à la demande de M. Sénécal. J'ai permis que la ligne de raccordement fut placée le long d'une partie de ma ferme. Elle est restée là pendant quatre ans sans que j'aie jamais demandé ni à M. Sénécal, ni au gouvernement ou à tout autre un seul sou pour les dommages causés et pour l'occupation du terrain. Comment en ai-je bénéficié? Enfin la voie a été enlevée et personne peut dire que j'ai réclamé un sou.

4. La chaise d'orateur. Le sergent d'Armes me dit un jour que c'était une vieille coutume pour chaque président, quand il abandonne son poste, d'emporter son fauteuil présidentiel comme un souvenir; que l'honorable président Blanchet venait de se prévaloir de cette vieille coutume. Je répondis que si cela avait été fait par mes prédécesseurs, j'en ferais autant, et une commande fut donnée pour la chaise par le sergent d'Armes, qui vint chez moi précisément pour cet objet. M. Chapleau sait que cela a été fait par la plupart si non par tous les présidents.

Ainsi M. Chapleau invente volontiers, quand il n'existe pas de faute. Je sais qu'il était passablement exalté lorsque quelqu'un lui a dit que lui, si au-dessus de toute accusation, ne s'arrêtait pas à la vue de l'obligation de donner \$3,880 afin de s'assurer une élection par acclamation.

Je demeure, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

LOUIS BEAUBIEN.

Montréal, 8 septembre 1883.

LETTRE DE M. L. G. DESJARDINS

DÉPUTÉ DE MONTMORENCY. (1)

Montréal, 14 septembre 1883.

M. le rédacteur de la *Minerve*,

Mon cher monsieur,

A mon retour à Québec, après une absence de quelques jours, j'ai vu que l'honorable M. Mercier, dans le compte rendu de son discours, comme à l'assemblée de Saint-Laurent, le six du courant, s'est servi de ce que j'aurais dit en Chambre pour se disculper aux yeux de ses amis au sujet de la coalition. Le moins que M. Mercier aurait dû faire, puisqu'il voulait s'appuyer sur un incident parlementaire qui n'a certes pas la signification que, pour sa défense, il lui donne, eut été de citer fidèlement mes paroles et de ne pas sciemment m'en attribuer que je n'ai jamais dites. M. Mercier savait et sait que la version qu'il a donnée de mes paroles, à Saint-Laurent, était et est fausse.

Voici en quelques mots et dans toute sa vérité l'incident parlementaire en question.

M. Mercier ne doit pas, ne peut pas avoir oublié que le principal organe du parti libéral dans la province, *La Patrie*, a publié le deux janvier dernier et les jours suivants plusieurs articles intitulés : L'honorable M. Mercier et la coalition, le blâmant vertement de la part que ce journal l'accusait d'avoir prise à certaines négociations à propos de coalition. Ces articles étaient du domaine public : je les avais lus. A la fin de février, plusieurs semaines après la publication de ces articles de *La Patrie*, restés sans réponse de la part de M. Mercier, j'adressais la parole à la Chambre et je reprochais au chef de l'opposition d'introduire, sans raison et sans preuves, dans les débats parlementaires, des insinuations injurieuses contre le caractère de ses adversaires, notamment contre l'honorable M. Chapleau. Parlant de ce dernier, je fis la remarque qu'après tout il était bien étrange de voir l'honorable M. Mercier s'acharner à vouloir le détruire, puisque, s'il fallait en croire ce qui avait dernièrement été dit dans la presse, lui, M. Mercier, avait, quelque temps auparavant, recherché l'alliance de M. Chapleau et désiré unir leurs

(1) Cette lettre se réfère directement au discours de l'honorable M. Mercier.

intelligences pour le gouvernement du pays, et que l'on pouvait concevoir un tel désir de sa part.

Comme tout homme qui se sent vulnérable, M. Mercier, qui ne dit pas un mot, qui resta silencieux, lorsque je fis cette allusion aux articles de *La Patrie*, prenait feu plusieurs jours plus tard et me reprochait de l'avoir accusé,—et cela, je compris, à l'instigation du gouvernement—d'avoir voulu faire une coalition en sacrifiant son parti. Je n'avais rien dit de semblable, pour la bonne raison que personnellement je ne connaissais absolument rien des entrevues et des pourparlers racontés par *La Patrie*, l'organe de M. Mercier, et que je n'avais jamais eu un mot de conversation à ce sujet ni avec le premier ministre, ni avec aucun de ses collègues.

En réalité, le différend n'était pas entre M. Mercier et moi, mais bien entre la *Patrie* et M. Mercier. Ce dernier voulait-il, après plusieurs jours de réflexion et de silence, profiter de l'occasion pour donner le démenti à son organe, en feignant de me répondre ? Qui avait raison, de la *Patrie* ou de M. Mercier ? Je ne le savais pas, et l'enceinte parlementaire n'était certainement pas l'endroit où la question devait se vider. D'ailleurs, je n'avais rien à y voir.

Comme M. Mercier, sciemment ou involontairement, se méprenait sur le sens vrai de mes paroles, il était de mon devoir de les expliquer. C'est ce que j'ai fait. Je vois que dans le compte-rendu de son discours, M. Mercier se sert du mot " retractation." C'est faux. Je n'ai rien rétracté et je n'avais rien à retracter. M. Mercier sait très bien que tout membre de la Chambre a le droit de donner des explications personnelles, lorsqu'il constate qu'une partie de son discours n'a pas été bien comprise et n'est pas correctement interprétée. C'est ce qui arrive très souvent en Chambre. Je me suis servi de ce droit. Je me suis levé pour une explication personnelle, et en ce faisant, j'agissais loyalement envers M. Mercier qui m'en devrait, on l'admettra, plutôt des remerciements que des injures.

Aujourd'hui, M. Mercier se sert d'une explication personnelle que j'avais le droit de donner à la Chambre sur des paroles que j'avais prononcées et qui étaient, devant cette même Chambre, sciemment ou involontairement, mal interprétées par le chef de l'opposition, pour se disculper aux yeux de ses amis. Si encore il avait fidèlement cité " l'explication " que j'ai donnée, je me contenterais de penser qu'il est bien peu généreux de me faire intervenir dans des démêlés où je ne suis absolument pour rien. Mais ce contre quoi je proteste, c'est de

m'avoir prêté à l'assemblée du six à Saint-Laurent, et dans son nouvel organe le *Temps*, des paroles que je n'ai pas dites, et qu'il sait que je n'ai jamais prononcées. Aussi, lorsqu'il a lu, à Saint-Laurent, les lignes publiées dans le numéro du *Temps* de lundi, le dix septembre courant, je l'ai interrompu simplement pour lui faire remarquer que ce n'était pas cela que j'avais dit en Chambre, croyant—dernière illusion—qu'il serait au moins assez juste pour lire à l'assemblée la version vraie de mes paroles. C'est ce qu'il ne fit pas, continuant à lire des lignes qu'il savait très bien ne pas avoir été l'expression de ma pensée.

Heureusement qu'avant de me lever en Chambre pour donner, suivant le bon usage parlementaire, "l'explication personnelle" en question, j'ai prévu que M. Mercier me paierait peut-être un jour un acte de loyauté par un acte de perfidie, et j'ai eu le soin de mettre par écrit l'expression exacte de ma pensée. J'ai conservé ces lignes écrites de ma main. Le public pourra juger de la véracité de M. Mercier en comparant les paroles qu'il m'a prêtées à celles que j'ai prononcées.

Voyons d'abord la version qu'il a lue à Saint-Laurent et qu'il a publiée dans le *Temps* :

"Je prie l'honorable chef de l'opposition de m'excuser si je l'interromps. Quand j'ai mentionné qu'il avait recherché l'alliance de l'honorable M. Chapleau, je m'appuyais sur des informations que je croyais correctes, et je ne mentionnais ce fait en passant que pour lui demander de ne pas rendre impossible, à un moment donné, l'union de deux intelligences comme celle de l'honorable chef de l'opposition et celle de l'ancien chef du gouvernement, dans l'intérêt du pays. Je ne connais naturellement rien par moi-même de ce qui a pu se passer entre MM. Mercier et Chapleau, et du moment que l'honorable chef de l'opposition nie les démarches auxquelles j'ai fait allusion, je n'hésite pas à le croire et j'accepte entièrement et sans arrière pensée sa déclaration, qui ne peut qu'être exacte et conforme à la vérité."

Quelle est la signification de ces lignes? Elles impliquent une expression d'opinion de ma part en faveur de la coalition, et me font demander à M. Mercier de ne pas la rendre impossible avec l'honorable M. Chapleau. Je n'ai jamais pensé cela, je n'ai jamais dit cela, je n'ai jamais voulu dire cela. M. Mercier le sait.

L'*Electeur* de Québec, l'un des organes de M. Mercier, ayant publié un compte-rendu inexact de l'explication personnelle que j'avais donnée, je remis à M. Mercier lui-même une copie fidèle de mes paroles, et il a dû, je suppose, l'adresser ou la faire adresser à la direction de l'*Electeur*,

puisqu'elle est publiée, dans le numéro de ce journal du 6 mars 1883, précédée de quelques lignes. Voici exactement l'explication personnelle que j'ai donnée, précédée de la remarque de *l'Electeur*. J'extrais le tout du numéro de *l'Electeur* du 6 mars dernier :

“ Les remarques du député de Montmorency au sujet de la coalition n'ont pas été exactement rapportées ; les voici telles qu'elles ont été prononcées.

“ Je prie l'honorable chef de l'opposition de m'excuser si je l'interromps. Quand j'ai dit qu'il avait recherché l'alliance de l'honorable M. Chapleau, je m'appuyais sur des informations rendues publiques. Je ne faisais cette allusion que pour dire que je comprenais,—bien entendu sans vouloir exprimer aucune opinion sur cette question de coalition, qui n'est pas devant la Chambre ni devant le public—qu'un homme de son intelligence et de son talent oratoire pouvait fort bien désirer concourir au gouvernement du pays avec un homme aussi brillant et aussi éloquent que l'honorable M. Chapleau. Je ne voulais qu'exprimer le regret de voir l'honorable chef de l'opposition se laisser entraîner à faire contre l'honorable M. Chapleau des insinuations de nature à détruire l'estime mutuelle que se doivent les hommes publics, quelle que soit l'ardeur de la lutte qu'ils se livrent sur les questions politiques. Du moment que l'honorable chef de l'opposition nie les démarches auxquelles j'ai fait allusion en m'appuyant sur des informations récemment rendues publiques, je n'hésite pas à le croire et j'accepte sa déclaration qui ne peut qu'être exacte et conforme à la vérité.”

Premièrement.—Les informations rendues publiques dont j'ai parlées, c'étaient des informations données par *La Patrie*. C'était un différend à régler entre M. Mercier et *La Patrie*.

Secondement.—J'ai dit formellement :—bien entendu sans vouloir exprimer aucune opinion sur cette question de coalition, qui n'est pas devant la Chambre ni devant le public.

Le parlement avait ses travaux à faire, et on admettra qu'il aurait été ridicule et très répréhensible de perdre le temps de la Chambre pour une vaine discussion sur de prétendus projets de coalition. Il est donc faux que j'aie exprimé une opinion en faveur de la coalition.

Troisièmement.—Après l'abstention de M. Mercier de ses devoirs parlementaires pendant la plus grande partie de la session de 1882, et les articles de *La Patrie*, auxquels j'avais fait allusion, j'étais bien justifiable de dire que M. Mercier pouvait fort bien avoir désiré concourir

au gouvernement du pays avec un homme aussi brillant et aussi éloquent que l'honorable M. Chapleau.

Quand Son Excellence le gouverneur-général a appelé M. Chapleau à former partie de son cabinet et que tous les membres du ministère fédéral ont été heureux de l'avoir pour collègue, il est assez évident que—la question politique mise de côté et en ne considérant que les personnes—il ne serait pas au-dessous de la dignité de M. Mercier de siéger avec lui dans un gouvernement.

Je suis certain d'avoir exprimé un très bon sentiment, qui recevra l'approbation unanime du public, quand j'ai dit que je regrettais de voir l'honorable chef de l'opposition se laisser entraîner à faire contre l'honorable M. Chapleau des insinuations de nature à détruire l'estime mutuelle que se doivent les hommes publics, quelle que soit l'ardeur de la lutte qu'ils se livrent sur les questions politiques. Je me refuse à croire que la politique doive être une guerre de corsaires, et le bon sens public est avec moi.

M. Mercier a nié en Chambre, sur sa parole de gentilhomme, les démarches auxquelles j'avais fait allusion en m'appuyant sur des informations alors récemment rendues publiques par *La Patrie*. J'ai accepté,—suivant le bon ton et les convenances parlementaires—cette parole d'honneur de M. Mercier, qui était un démenti formel à son organe, *La Patrie*. Encore une fois, c'était un point à régler entre eux.

Aujourd'hui, après ce qui a été publié dans la presse ces jours derniers à propos de ces projets de coalition, le public a bien le droit de se demander comme moi comment M. Mercier a pu déclarer solennellement en Chambre, sur sa parole de gentilhomme, qu'il n'avait été absolument pour rien dans ces pourparlers, ces entrevues, ces démarches en vue d'une coalition !

Quant à ce que M. Mercier dit au sujet de l'écrit que M. Dansereau lui aurait remis et qui est publié dans le compte-rendu de son discours, je déclare que M. Dansereau m'ayant montré cet écrit ou sa copie, en m'informant que M. Mercier avait compris que j'avais porté contre lui, et cela à l'instigation du gouvernement, l'accusation d'avoir voulu sacrifier son parti pour faire une coalition, j'ai péremptoirement refusé d'accepter ces lignes comme l'expression de ma pensée, et j'ai dit que M. Mercier s'était mépris du tout au tout sur le sens de mes paroles, et que s'il relevait la chose en Chambre, je me ferais un plaisir d'expliquer ce qu'il n'avait pas saisi. La lettre suivante corrobore mon assertion.

Montréal, 14 septembre 1883.

L. G. Desjardins, Ecr., M. P. P.,

Montréal,

Cher monsieur,

Vous attirez mon attention sur un passage du discours de l'honorable M. Mercier où je suis mis en cause relativement à ce qu'il appelle un projet de rétractation que vous deviez faire sur la coalition. M. Mercier a évidemment oublié les faits. C'est lui-même qui a rédigé une déclaration qu'il voulait faire lire par l'honorable M. Mousseau en Chambre. Le premier ministre me la passa pour des raisons que je ferai connaître dans quelques jours. Ce projet me parut inacceptable et je suggérai que s'il y avait lieu à des explications, elles devaient venir de celui qui avait ouvert la question, c'est-à-dire de vous-même.

Après divers pourparlers, je rédigeai un autre projet, celui même que M. Mercier publie dans son discours et qu'il vous attribue. Je vous en donnai une copie et j'expédiai l'autre à M. Mercier avec les mots : " Ceci fera-t-il. " Je n'eus pas de réponse de M. Mercier, mais vous me déclarâtes que vous ne pouviez pas l'accepter, et que si M. Mercier relevait vos paroles en Chambre, vous lui expliqueriez votre pensée, qu'évidemment il n'avait pas comprise. Je vous demandai alors de vouloir bien me donner une idée de ce que vous vouliez dire et vous fûtes assez bon de vous rendre à mon désir. Je pris sur moi de montrer ce projet d'explications à M. Mercier au moment où il laissait la chambre de l' " Orateur " pour se rendre à son siège. Il la lut et se déclara satisfait. Je ne puis que répéter que la première démarche pour obtenir cette explication a été faite par M. Mercier lui-même, qui voulait forcer le premier ministre à parler.

J'ai l'honneur d'être,

Votre humble serviteur,

ARTHUR DANSEREAU.

La correspondance que j'ai échangée aujourd'hui même avec l'honorable premier ministre règle la question au sujet de ce qui a été publié dans le *Temps* à l'adresse de M. Mousseau, à propos de cet incident.

Montréal, 14 septembre 1883.

L'honorable J. A. MOUSSEAU,

Premier ministre et procureur général,

Montréal.

Mon cher monsieur,

Je lis le paragraphe suivant dans le compte-rendu du discours de l'honorable M. Mercier à l'assemblée de Saint-Laurent, le six du courant, publié dans le numéro du *Temps* de lundi dernier :

“ M. Mousseau a vu cette rétractation avant qu'elle fût lue en Chambre, et il l'a approuvée *in toto*. C'est même lui qui m'a demandé de ne pas faire de révélation pour ne pas le compromettre, me promettant de forcer M. Desjardins à faire cette humiliante rétractation.”

J'affirme positivement que vous ne m'avez jamais dit un mot à ce sujet.

Je dois vous demander s'il est vrai que vous avez dit à l'honorable M. Mercier ce qu'il a déclaré à Saint-Laurent et ce qui est écrit à mon adresse dans les lignes qui précèdent et qui sont publiées dans le *Temps* de lundi, le dix du courant ?

Bien à vous,

L. G. DESJARDINS.

J'ai reçu la réponse suivante de l'honorable M. Mousseau :

Montréal, 14 septembre 1883.

L. G. DESJARDINS, Ecr., M. P. P.

Montréal.

Mon cher monsieur,

Je reçois votre lettre datée de ce jour même. Je m'empresse de vous répondre que je n'ai jamais dit à M. Mercier ce qu'il a avancé à Saint-Laurent et ce qu'il a publié dans le paragraphe que vous avez extrait du compte-rendu de son discours. C'est un nouveau mensonge. Vous savez, et vous avez raison de l'affirmer, que je ne vous ai jamais parlé de cette affaire.

Avec considération,

Votre bien dévoué serviteur,

J. A. MOUSSEAU.

Je n'ai qu'un mot à ajouter. Que M. Mercier règle ses démêlés au

sujet de la coalition comme il le pourra, cela le regarde. Je n'ai rien à faire à ces débats.

Je vous prie, M. le Rédacteur, d'accepter mes remerciements pour la publication de cette lettre.

J'ai l'honneur d'être votre bien dévoué,

L. G. DESJARDINS.

LA RÉCLAMATION DE QUÉBEC.

Ce document est extrait d'une réponse à une adresse votée par le parlement fédéral dans le cours de la session de 1883.

Le reste de la réponse se compose de l'adresse de la Législature de Québec, voir page 1370, et d'un extrait de l'exposé budgétaire, voir page 382.

(Confidentiel.)

MÉMORANDUM DE L'HONORABLE M. J. A. MOUSSEAU SUR LA RÉCLAMATION DE QUÉBEC.

L'évaluation des recettes ordinaires de la province de Québec s'élève à \$2,864,612. Les recettes à provenir du prêt aux incendies de Québec, du remboursement des prêts aux asiles de Beauport et de la Longue Pointe, et du fonds d'emprunt municipal, qui sont des recettes extraordinaires, sont évaluées pour l'année prochaine à \$90,000, ce qui porte la recette totale à \$2,954,612.

La dépense ordinaire, y compris les frais d'administration de la justice en matières criminelles, s'élève à \$2,951,127.

Nous avons donc un petit excédant de \$3,485 sur le prochain exercice fiscal; mais si les recettes extraordinaires portées à \$90,000, comme il est dit plus haut, n'étaient pas mises en ligne de compte, nous aurions un déficit de \$86,515.

Aucune économie ne peut être effectuée dans la dépense qu'entraîne le service de la dette publique. Il serait impolitique de retrancher sur les crédits affectés à l'instruction publique, aux arts et manufactures, à l'agriculture et à la colonisation. On peut apporter quelque réduction dans les dépenses qui se rattachent à la législation, au gouvernement civil, aux institutions littéraires, scientifiques et de bienveillance, et aux

charges du revenu ; mais, d'un autre côté, les frais d'administration de la justice, des institutions de réforme et des asiles d'aliénés iront en augmentant graduellement d'année en année.

A mesure que les compagnies ayant des voies ferrées en cours de construction, auront droit à leurs subventions, il faudra faire de nouvelles émissions de débetures, qui ajouteront à la charge des intérêts. D'ici à cinq ou six ans, la charge des intérêts s'accroîtra par là de \$75,000 au moins par année.

Il est vrai que la recette à provenir des contributions municipales pour l'entretien des asiles d'aliénés et des prisons, augmentera graduellement, mais cette augmentation de revenu restera inférieure à l'augmentation de la dépense de ce chef.

Le trésorier compte que les recettes, ordinaires et extraordinaires, du prochain exercice, balanceront la dépense, et au-delà ; mais le revenu ordinaire est actuellement insuffisant pour faire face aux besoins du gouvernement provincial.

Il est donc devenu nécessaire d'accroître le revenu de la province.

Lorsque la confédération des provinces a été fondée, le pouvoir de prélever les droits de douane et d'accise a été transféré au gouvernement fédéral ; mais en même temps une certaine portion de ces droits a été allouée aux provinces pour les mettre en état de pourvoir aux dépenses du gouvernement local, particulièrement aux frais d'administration de la justice et d'entretien des asiles et hôpitaux. Cette portion fut fixée d'après la population à 80 cents par tête, ce qui représentait, en 1868, 21½ pour cent du revenu provenant de ces sources.

Dans la province de Québec, la justice et les asiles ont coûté en 1868, \$420,182 ; en 1871, \$481,247 ; en 1881, \$651,318, l'augmentation en 1871 ayant été de \$61,065, et en 1881 de \$231,136.

Dans la province d'Ontario, la dépense de l'administration de la justice, a été de \$182,621 en 1871, et s'est élevée à \$251,119 en 1881 ; les frais d'entretien des institutions publiques, y compris les asiles des aliénés et de sourds-muets et les maisons de réforme, ont été de \$171,423 en 1871 et se sont élevés à \$551,663 en 1881.

Le fait est que la dépense sous ces deux chefs est incontrôlable et suit de près l'augmentation de la population.

L'acte de l'Amérique britannique du Nord porte que la subvention de 80 cents par tête payable aux gouvernements d'Ontario et de Québec, devra se calculer sur le recensement de 1861 ; mais il stipule que

la subvention de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick se calculera sur chaque recensement décennal subséquent, jusqu'à ce que la population de chacune de ces deux provinces ait atteint le chiffre de 400,000 âmes. La subvention payable au Manitoba, à l'Île du Prince-Edouard et à la Colombie Britannique doit aussi se calculer sur chaque recensement décennal subséquent, jusqu'à ce que leur population respective ait atteint le chiffre de 400,000 âmes.

La dépense qu'ont à supporter les provinces de Québec et d'Ontario pour la justice et les asiles s'accroissant avec la population, leur subvention de 80 cents par tête devrait se baser, comme celles des autres provinces, sur chaque recensement décennal subséquent.

Si cela avait lieu, l'augmentation de la subvention dans le cas de la province de Québec, serait de \$63,960 pour la décade commencée en 1871, et de \$197,968 pour celle commencée en 1881. Cette augmentation correspond approximativement pour les deux décades à l'augmentation de dépense dans l'administration de la justice et l'entretien des asiles.

Le pourcentage de la subvention pour toutes les provinces, calculé sur la base du dernier recensement, représenterait 14½ pour cent du revenu des douanes et de l'accise, ce qui donne 7 par cent de moins que le pourcentage de 1868.

La province de Québec a dépensé, depuis la confédération, la somme de \$14,945,271.92 pour les chemins de fer. Sa dette consolidée n'a été créée que pour subvenir à cette dépense. Sur le prêt récemment autorisé, la somme de \$1,725,751.45 est destinée au paiement de subventions à des chemins de fer en cours de construction.

L'intérêt à payer pour le prochain exercice financier sur la dette consolidée sera de \$20,312.50 ; il y aura néanmoins à déduire de cette somme, celle de \$380,000, représentant l'intérêt du prix de vente du chemin de fer de la province, ce qui laissera une balance de \$440,312.50.

Lorsque, à courte échéance, toutes les subventions seront devenues exigibles, la charge annuelle sur le budget provincial pour l'intérêt de la dette consolidée, dépassera \$500,000.

L'exposé qui précède fait voir que les difficultés financières de la province de Québec résultent en grande partie de la détermination prise par cette province d'aider au développement non seulement d'entreprises de nature locale, mais encore d'entreprises de nature à accroître l'importance et l'utilité de quelques-uns de nos travaux nationaux.

L'administration de la justice criminelle impose aussi une forte dépense annuelle. La législation en cette matière est réglée par le parlement du Canada, et il semble juste et raisonnable que la province soit déchargée, dans une certaine mesure, de la dépense de ce chef.

Les sommes ci-dessous sont inscrites au budget de l'exercice qui commencera le 1er juillet prochain, pour les services se rattachant à l'administration de la justice criminelle, savoir :

1. Salaires et bureaux des juges des sessions de paix et des magistrats de police à Québec et à Montréal.....	\$ 16,200
2. Prisons de réforme à Montréal et à Sherbrooke.....	47,500
3. École de réforme et d'industrie.....	18,000
4. Procureurs de la couronne.....	10,000
5. Paiements par les shérifs de frais se rattachant à la justice criminelle.....	175,000
6. Coroners.....	9,100
7. Magistrats de districts.....	12,600
	<hr/>
	\$288,400

Tout en admettant que la grande dépense faite par le gouvernement fédéral pour la construction de chemins de fer a largement contribué au progrès et à la prospérité du pays entier, je me crois néanmoins tenu de dire que la province de Québec n'a pas retiré de cette dépense autant d'avantages matériels que chacune des autres provinces.

J'éprouve moins d'hésitation, j'ai plus d'assurance en sollicitant votre attention sur la demande de la province de Québec, par le fait que notre province, dès le début de la confédération, et toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, a soutenu les autorités fédérales dans toutes les concessions qu'elles ont trouvé opportun de faire pour donner satisfaction aux autres provinces de la confédération, et pour assurer ainsi à toujours, sur une base ferme et sûre, la conservation du principe fédéral par la consolidation des institutions locales de chaque province.

Le peuple de Québec, par ses représentants en parlement, a généralement et cordialement appuyé à l'unanimité les propositions qui avaient pour but de mettre plusieurs des provinces en état de maintenir leurs gouvernements locaux respectifs; et la presse de Québec, exprimant l'opinion publique de la province, a donné son adhésion aux mesures prises à cette fin.

La province de Québec, dans son évolution historique, en est maintenant arrivée au moment où une demande d'aide, sous telle forme que, dans sa sagesse, l'exécutif fédéral pourra déterminer, est devenue nécessaire, et je ne doute point que les représentants des autres provinces au conseil fédéral n'accueillent de bon gré l'appel fait au nom de la province de Québec pour le soutien de ses institutions locales.

J. A. MOUSSEAU.

Québec, 24 avril 1883.

Etat indiquant la dépense prévue de l'administration de la justice criminelle pour l'exercice 1883-84, et la dépense du même chef pendant l'exercice 1881-82 :

	<i>Prévisions pour 1883-84.</i>	<i>Dépenses en 1881-82.</i>
Salaires des magistrats de police à Montréal et Québec.....	\$ 7,200 00	\$ 7,200 00
Réformes.....	47,500 00	44,047 03
Ecoles de réforme.....	6,500 00	5,611 51
Poursuites au nom de la couronne.....	10,000 00	7,925 50
Coroners.....	9,100 00	7,222 83
Dépenses casuelles des shérifs :		
Entretien des prisonniers.....	\$31,434 20	
Arrestation et transport des prisonniers.....	18,354 60	
Convocation des jurés.....	3,751 53	
Nourriture des jurés.....	1,616 95	
Constables durant le terme criminel.....	669 50	
Interprètes, près le grand jury et près la cour du banc de la Reine.....	1,458 24	
Indemnité des témoins.....	10,305 00	
	<hr/>	<hr/>
	67,590 02	67,590 02
Magistrats de districts.....	12,600 00	9,821 11
	<hr/>	<hr/>
	\$160,490 02	\$149,418 00

Certifié correct,

N. ARTHUR GIARD,

Assistant auditeur, province de Québec.

LA COALITION.

Dans les discours qui précèdent de MM. Chapleau, Mercier et Mousseau, il est beaucoup question de coalition. Je crois qu'il est nécessaire, dans l'intérêt de l'histoire des partis dans la province et pour rendre ces discours plus intelligibles, de reproduire ici les divers mémoires et lettres qui, de part et d'autre, ont été publiés au sujet de ce qu'on est convenu d'appeler la coalition.

Je donne en premier lieu " la version libérale," que je fais suivre de la " version conservatrice," des pourparlers ou négociations relatifs à cette tentative de rapprochement entre les deux partis politiques qui se divisent la province de Québec :

MEMORANDUM.

Samedi, le 21 février 1880, nous nous sommes rendus chez M. de Beaufort, 14 rue St-Louis, Montréal, vers 6 1/2 heures p. m. pour y rencontrer M. Mousseau, député de Bagot, et M. Dansereau, rédacteur de la *Minerve*.

Cette entrevue avait été demandée par M. Mousseau à M. Mercier ; l'honorable M. Thibaudeau et M. Dansereau ayant été choisis respectivement pour témoins.

M. Mousseau lut une lettre de M. Dansereau par laquelle il s'excusait de ne pouvoir être présent à cause d'une grande indisposition qui le retenait chez lui et pria M. de Beaufort de le remplacer.

Après quelques remarques préliminaires, M. Mousseau déclara qu'il était chargé par l'honorable M. Chapleau de proposer à M. Mercier de former avec lui un ministère de coalition, dans le but de tirer la province de Québec des embarras dans lesquels elle se trouvait.

M. Mercier répondit qu'il n'avait aucune objection à favoriser la formation d'un ministère de coalition afin d'obtenir un résultat aussi désirable que celui qui venait d'être mentionné, pourvu qu'il fut possible de s'entendre sur certaines questions préalables.

M. Mercier ajouta qu'il voulait qu'il fût bien compris qu'il ne s'engageait pas à faire partie de ce gouvernement, mais qu'il était prêt à servir d'intermédiaire auprès de son parti et donnerait volontiers son appui le plus cordial à telle combinaison si elle était réalisée ; que lui, M. Mercier ne voulait pas agir seul et individuellement ; qu'il voulait rester loyal et fidèle à son parti et ne ferait rien sans le concours de ses amis.

M. Mousseau répondit que M. Chapleau serait très heureux de

s'entendre avec M. Mercier seul, mais qu'en s'adressant à deux chefs du parti libéral, il prouvait le désir qu'il avait de faire alliance, dans un but patriotique, avec les principaux hommes du parti opposé ; que lui, M. Mousseau, était heureux de voir que M. Mercier n'était pas opposé à une coalition et qu'il le priait de faire connaître les bases sur lesquelles une entente était possible.

M. Mercier objecta à ce mode de procéder en disant qu'il n'était pas venu pour faire des propositions, mais pour en recevoir.

L'honorable M. Thibaudeau remarqua alors que s'était à M. Mousseau à faire connaître les intentions de M. Chapleau et les bases sur lesquelles il voulait une alliance ; que lui, M. Thibaudeau, sans être opposé en principe à une coalition véritable, faite dans l'intérêt de la province et non dans celui d'un parti, ou de l'autre, ne la croyait guère praticable dans les circonstances ; qu'une telle coalition pouvait devenir un danger pour le parti libéral qui aurait contre lui toutes les forces actuellement à la disposition du parti conservateur, savoir : le gouvernement fédéral, le lieutenant gouverneur, le premier ministre et le Conseil législatif.

M. Mousseau répliqua que M. Chapleau était désireux d'en arriver à une entente loyale et honorable, et que pour cela il était disposé à donner aux libéraux une position dans laquelle ils pourraient se faire respecter et maintenir leurs droits. Que c'était le devoir des véritables amis de la province de s'unir pour lui assurer un bon gouvernement, la faire sortir des embarras financiers et empêcher ses hommes politiques d'être à la merci de certaine coterie et *des fanatiques des deux partis*. Que si une telle entente n'était pas possible, M. Chapleau ne rencontrerait pas les chambres actuelles, mais ferait faire des élections générales en mai.

Après une discussion qui dura quelque temps, M. Thibaudeau déclara qu'il s'en rapportait à la prudence de M. Mercier et qu'il le laissait libre de décider s'il convenait d'aller plus loin dans les négociations.

M. Mercier déclara alors qu'il comprenait toute la gravité de la situation ; qu'il était désireux de sauver à la province le trouble et les dépenses de nouvelles élections générales et que, pour assurer les négociations ou y mettre fin de suite, suivant que M. Chapleau accepterait ou refuserait les conditions qu'il allait imposer, lui, M. Mercier était prêt à faire la déclaration suivante : qu'il consentirait à discuter la formation d'un ministère de coalition avec M. Chapleau ; 1. Si cette coalition avait pour but l'abolition du Conseil législatif ; 2. Si le parti

libéral recevait sa part dans la distribution des postes importants de ce nouveau cabinet et si certaines questions de personnalités et de détails pouvaient être réglées à la satisfaction des deux partis, et 3. si on permettait à M. Mercier de consulter ses amis et de leur soumettre le projet avant de ne rien conclure.

M. Mousseau répondit que M. Chapleau s'attendait à ce que l'abolition du Conseil serait exigée ; qu'il croyait l'entente possible sur ces bases, que M. Mercier aurait naturellement le droit de se consulter avec ses amis avant de ne rien conclure et qu'il désirait que MM. Thibaudeau et Mercier rencontrassent M. Chapleau le lendemain, dimanche le 22, afin de procéder plus loin dans les négociations.

M. Mercier ayant déclaré qu'il ne pourrait rencontrer M. Chapleau que vers la fin de la semaine suivante, M. Mousseau remarqua qu'il désirait qu'il n'y eût pas de malentendu et qu'il voulait savoir s'il avait bien compris la déclaration de M. Mercier. Il répéta alors la dite déclaration et demanda si c'était bien cela. M. Mercier répondit affirmativement.

M. Mousseau voulut alors savoir si M. Thibaudeau approuvait cette déclaration de M. Mercier. M. Thibaudeau répondit qu'il ne pouvait s'engager ni engager le parti d'une manière formelle, mais qu'il pensait qu'une coalition n'était pas impossible sur de telles bases et qu'il consentait à la discuter.

L'entrevue fut alors ajournée. M. Mousseau devait s'entendre avec M. Thibaudeau sur la date de la nouvelle réunion.

Les choses en restèrent là jusqu'au 17 mars 1880, jour de l'enterrement du regretté M. Holton et durant ce temps-là de nombreuses correspondances furent échangées entre MM. Thibaudeau et Mercier, le premier ne désirant plus continuer les négociations sur les mêmes bases, et celui-ci voulant les continuer.

Le 17 mars, plusieurs libéraux se rencontrèrent chez L. O. David et ce document leur fut donné. Là, il fut décidé de fixer le jour de la nouvelle entrevue et MM. Thibaudeau et Mercier allèrent le même soir trouver M. Mousseau pour l'informer qu'ils étaient prêts à continuer les négociations sur les bases posées. L'entrevue fut fixée au lendemain matin, au bureau du gouvernement rue St-Gabriel, mais la *Patrie* ayant publié un article le matin, révélant les négociations, M. Mousseau déclara qu'il fallait ajourner et laisser faire pour le moment.

(Signé)

HONORÉ MERCIER.

Montréal, 28 janvier 1880.

Honorable H. Mercier, St-Hyacinthe.

Cher monsieur et ami,

Je devais vous écrire lundi, mais pour des raisons que je vais vous expliquer, je n'ai pas pu le faire, la personne avec laquelle je voulais vous faire traiter étant à Sorel. Cette personne est partie dimanche au soir et n'est arrivée à Montréal que lundi après midi ; étant arrivée avec tous les ministres à Montréal, je n'ai pu la voir que le lendemain matin, c'est-à-dire mardi.

Comme vous m'avez dit que le 28 vous ne pourriez pas venir et que tous ces messieurs partent ce soir pour Sherbrooke, nous avons arrêté que l'entrevue aurait lieu lundi ou mardi, le jour qui vous plaira le mieux.

Une lettre de vous me fixera le jour de votre choix. Veuillez recevoir, je vous prie, mes salutations distinguées.

J. DE BEAUFORT.

Cher monsieur,

Je vous rencontrerai à sept heures p. m., lundi à l'Hôtel Canada.

J. R. THIBAUDEAU.

30 janvier 1880.

Montréal, 2 février 1880.

Monsieur J. de Beaufort, Montréal,

Mon cher Monsieur,

Je regrette d'avoir à vous dire que je ne puis accepter l'entrevue proposée à moins que les premières conditions ne soient maintenues. Vous vous rappelez que j'ai eu l'honneur de vous écrire que j'exigeais la présence d'un témoin de mon choix et qu'il n'y eut que quatre personnes ; l'adversaire politique qui désire me rencontrer, et son témoin, d'un côté, et moi-même et mon témoin de l'autre.

Ce matin pour ne pas vous désobliger, j'avais consenti à mettre cette condition de côté, mais permettez-moi d'y revenir. Veuillez croire que je n'ai pas le moindre soupçon sur l'honorabilité de celui que je dois rencontrer, je suis sûr que tout se passera comme les choses doivent se passer entre gentilshommes, mais il vaut mieux, pour les deux partis, que nous soyons quatre, afin de prévenir tout malentendu.

Veuillez me faire dire par le porteur si je puis me rendre avec mon ami.

Tout à vous,

(Signé)

H. MERCIER.

Montréal, 14 février 1880.

Mon cher Mercier,

M. de Beaufort sort d'ici et doit vous écrire cette après-midi, que Mousseau accepte vos conditions, c'est-à-dire entrevue de lui-même et Dansereau d'un côté et vous et moi de l'autre.

Mousseau, Dansereau et moi devant être nécessairement à Ottawa la semaine prochaine, vous serez requis de pousser une pointe jusque là où l'entrevue aura lieu.

Tout cela ira à perfection et me conviendra, si cela vous convient à vous.

A la hâte,

J. B. THIBAUDEAU.

Par le langage de Beaufort, je crois comprendre qu'il s'agirait d'une coalition dirigée contre les Anglais du Bas-Canada. Ce serait là une route périlleuse qu'il ne faut aborder qu'avec beaucoup de soin. Il me répugnerait fort d'entretenir même une semblable idée. Enfin nous verrons. Peut-être M. de Beaufort fait-il fausse route.

J. R. T.

Montréal le 16 février 1880.

Honorable H. Mercier, St-Hyacinthe,

Cher monsieur et ami,

L'on a pris en considération le voyage d'Ottawa et on a trouvé que vous aviez parfaitement raison et ils se sont rangés de votre avis ; la réunion aura lieu samedi soir au même endroit qu'à l'ordinaire à 6 heures p. m.

La personne avec laquelle vous étiez est prévenue et adhère pour le jour et l'heure ; donc à samedi.

Votre tout dévoué serviteur,

J. DE BEAUFORT.

P. S.—Si toutefois ce jour choisi ne vous plaisait pas pour une raison ou pour une autre, soyez assez bon de me l'écrire dans tous les cas. Veuillez s'il vous plaît accuser réception de ma lettre, car seulement alors j'aviserai Ottawa que le jour a été accepté.

J. DE B.

14 rue St-Louis.

Sénat, 19 février, 1880.

Mon cher Mercier,

Je vous expédie ce soir la copie anglaise des comptes publics, la copie française n'étant pas encore distribuée.

Samedi soir, je dînerai avec vous au Freeman, tel que requis à 6 heures. Je verrai les amis mentionnés et vous donnerai leur opinion.

J'arrive de Montréal à 2.30 aujourd'hui même.

A la hâte.

J. R. THIBAUDEAU.

Montréal, 26 février 1880.

Honorable H. Mercier, St-Hyacinthe,

Cher monsieur,

Je reçois à l'instant même seulement votre mémoire qui était à Ottawa où je n'ai pu me rendre cette semaine, en ayant été empêché par un mauvais rhume. J'en prendrai connaissance ce soir et y répondrai le plutôt possible.

Plus j'y pense, plus je crois que j'ai raison d'insister sur une coalition qui embrasserait le local et le fédéral, car aux prochaines élections fédérales vous verrez les libéraux et les conservateurs se ruer les uns contre les autres et j'aimerais alors à voir la figure que feront les colitionistes libéraux qui feront partie du gouvernement Chapleau.

La démission Letellier, la démission Pacaud, la révocation de tous les ordres en conseil du gouvernement Joly me font mal présager de l'avenir et je crains fort qu'une coalition purement provinciale ne conduise le parti libéral à la ruine en complétant son démembrement et cela sans aucun bénéfice pour la province ; car en dehors des colitionistes avec portefeuille, le parti en dehors restera le même.

Les conservateurs au lendemain de nos déceptions resteront intacts avec le fédéral, le gouverneur de Québec et le premier de Québec. . . . Ils se seront associés les libéraux pour passer leurs taxes directes et n'auront laissé aux broussailles que le Conseil législatif qui aujourd'hui les embarrasse autant que nous. Ils auront tout gagné et nous aurons tout perdu.

A la hâte,

J. R. THIBAUDEAU.

27 février 1880.

L'honorable Thibaudeau, sénateur.

Mon cher monsieur,

En réponse à votre lettre d'hier, j'ai l'honneur de vous dire que je regretterais infiniment votre détermination, si elle devenait définitive. La coalition à Ottawa est impossible dans les circonstances, tandis que la coalition à Québec, ayant l'abolition du Conseil législatif pour base est non-seulement possible, mais même désirable. L'abolition de ce corps inutile et dangereux, doit être notre principale politique; ce Conseil est notre ennemi et celui de notre pays. Sans lui les libéraux seraient restés au pouvoir; avec lui, ils n'y reviendront peut-être jamais, ou s'ils y reviennent ce sera pour tomber de suite. Je considère que c'est le devoir des libéraux de faire des sacrifices pour faire disparaître cet obstacle. Le Conseil aboli, les libéraux sont maîtres de la situation et la province peut-être sauvée; et j'ajoute que l'obtention des réformes désirables devant être plutôt notre but que l'obtention du pouvoir, nous devons accepter la coalition pour assurer ces réformes dussions-nous nous retirer le lendemain de l'abolition du conseil, chose que nous pourrions faire avec honneur après avoir obtenu une réforme importante, la seule peut-être, de quelque importance, qui reste encore sur notre programme.

Je poserai la question autrement: Je suppose que le ministère Chapleau mette l'abolition du Conseil législatif dans son programme, sans coalition; ce serait alors le devoir des libéraux de l'aider dans leur vue patriotique, dans la tâche qu'il aurait entreprise, les principes et non les hommes devant nous servir de guides. Si cette manière de voir est juste, pourquoi la coalition sur cette base serait-elle mauvaise? Au lieu de donner notre vote seulement, nous donnerons notre influence pour le succès d'une idée qu'il importe de faire triompher. De plus, ne pouvant obtenir, pour les libéraux seuls, la gloire d'avoir fait du bien au pays, nous la partageons avec les conservateurs. Où est le mal?

Voilà, mon cher ami, ma manière de voir. Je crois la donner sans arrière pensée et avec désintéressement. Je suis pour la coalition afin de sauver et la province qui s'en va à la ruine et aussi dans l'espérance de sauver les débris du parti libéral sur les ruines du Conseil législatif; mais je n'en veux pas pour l'amour des portefeuilles et je ne sais pas si je consentirais à entrer dans le gouvernement de coalition. J'aimerais mieux y voir trois de mes amis en qui j'aurais pleine confiance et dans

lesquels je verrais assez d'empire pour assurer le succès de l'idée que je veux voir triompher. Abolir le Conseil et sauver la province de Québec.

Ne refusez donc pas cette belle occasion de servir les deux. Vous avez de l'influence et du prestige ; ne reculez donc pas devant la tâche qui s'impose devant vous. Je vous demanderai en terminant de me donner votre dernier mot. Voulez-vous ou ne voulez-vous pas ! Permettez-moi de vous rappeler que vous avez consenti vous, Geoffrion et Beausoleil à une coalition moins acceptable que celle qui vous est proposée aujourd'hui. Votre consentement m'a entraîné plus loin que j'aurais été si je ne l'avais pas eu. Si vous le retirez, dites le moi, et alors je saurai ce que j'aurai à faire.

(Signé,)

H. MERCIER.

27 février 1880.

A l'honorable R. Thibaudeau, sénateur,

Mon cher ami,

Permettez-moi que je revienne sur ma lettre de ce matin, et que j'ajoute à ma pensée que je n'ai pas suffisamment développée, faute de temps.

La seule objection que vous faites, c'est que la coalition proposée est incomplète, en autant qu'elle n'est pas fédérale en même temps que provinciale. J'avoue que je préférerais une coalition pour les deux gouvernements si la chose était praticable. Mais franchement, vous savez qu'elle ne l'est pas. Comment voulez-vous faire faire une coalition entre Langevin et Laurier, entre Sir John et Blake ?

D'ailleurs les principes de la protection et du libre échange divisent tellement les deux partis à Ottawa, pour les fins fédérales, que ce serait un suicide pour l'un ou pour l'autre qu'un rapprochement dans les circonstances.

Du moment que la coalition est impossible à Ottawa pour le présent, vous ne devez pas y songer, mais ça ne la rend pas mauvaise à Québec.

Or, en principe, elle est bonne et peut faire du bien à la province, tout ce que vous pouvez dire c'est qu'elle sera moins avantageuse au parti, mais est-ce une raison pour la repousser ? N'allons donc pas faire les intransigeants, nous perdriions tout et la province sera la victime de cette politique extrême.

Vous le savez, si nous n'arrivons pas à une entente, Chapleau ne rencontrera pas les Chambres. Mousseau nous l'a dit l'autre soir, et je le savais d'autres sources. Nous aurons des élections générales en mai, dans lesquelles il ne sera pas question des tories, nous serons balayés et Chapleau ayant le pouvoir pour quatre ans imposera les taxes et gardera le Conseil législatif ! Et dans quatre ans le peuple aura oublié les taxes et les libéraux avec. Nous serons 13 ou 14 comme autrefois pour faire la lutte des principes. C'est beau, mon cher ami, la lutte des principes, c'est grand, c'est noble si vous le voulez ; mais c'est stupide de persister dans cette lutte par entêtement quand on nous offre le triomphe de ces principes pour lesquels nous combattons. Franchement, pourquoi refuser d'abolir le Conseil ? On nous offre son abolition comme prix de l'alliance, c'est un principe cela. Ce ne sont pas des portefeuilles qu'on nous offre, c'est la tête du Conseil, et pour en assurer l'exécution, on nous offre une place honorable dans le cabinet.

Mon cher ami, nous pouvons sauver la province avec cette alliance ou la perdre sans elle. Nous pouvons sauver le parti libéral ou lui donner son coup de grâce. Je vous crois un ami intelligent et de votre pays et de votre parti, ne refusez donc pas cette belle occasion de servir les deux. Vous avez de l'influence et du prestige ne reculez donc pas devant la tâche qui s'impose devant vous.

Je vous demanderai, en terminant, votre dernier mot : voulez-vous ou ne voulez-vous pas ?

Permettez moi de vous rappeler que vous avez consenti vous, Geoffrion et Beausoleil, à une coalition moins acceptable que celle qui nous a été proposée aujourd'hui. Votre consentement m'a entraîné plus loin que j'aurais été si je ne l'avais pas eu : Si vous le retirez, dites le moi ? Alors je verrai ce que j'aurai à faire.

(Signé),

HONORÉ MERCIER

Montréal, le 1er mars 1880.

Honorable H. Mercier, St-Hyacinthe.

Cher monsieur,

J'ai bien reçu samedi dernier vos deux lettres du 27 février, et mon message vous a annoncé pourquoi je n'y pouvais répondre ce jour là.

Permettez-moi d'abord de vous rappeler l'entrevue que vous eûtes,

il y a quelques mois avec Geoffrion, Beausoleil et moi, et dont vous vous prévaliez maintenant pour asseoir les bases de la nouvelle coalition.

Alors il s'agissait :

1. De se coaliser avec une partie importante du parti conservateur pour renverser le gouvernement Chapleau, qui représentait le parti conservateur pour nous.

2. D'exiger dans cette coalition : 1. Le chef du gouvernement pour le parti libéral ; 2. L'abolition du Conseil législatif ; 3. La répudiation des traîtres Chauveau, Pâquet et Flynn.

Aujourd'hui il s'agit de se coaliser, 1. Pour maintenir Chapleau au pouvoir ; 2. Pour s'embrasser avec les traîtres Chauveau, Pâquet et Flynn ; 3. Laisser à nos adversaires la position importante de premier ministre de la province ; 4. Pour obtenir l'abolition du Conseil.

En quoi alors, mon cher monsieur Mercier, trouvez-vous donc cette dernière coalition plus acceptable que celle que vous discutiez avec Geoffrion, Beausoleil et moi !

Dans la première c'est une partie importante des conservateurs qui auraient accepté de nous une coalition pour renverser leurs chefs. Dans la seconde, ce sont nos chefs qui accepteraient une coalition pour marcher à l'ombre du drapeau conservateur, acceptant Chapleau comme chef, embrassant ceux qui nous ont trahis, avalant le fameux Sénécal et sanctionnant les nombreuses démissions de nos amis.

Non, décidément, ce n'est pas là une coalition acceptable et je doute fort que le parti en conseil y songeât un seul instant. Dans tous les cas, je crois qu'il nous appartenait bien à vous et à moi, d'accepter une première entrevue des conservateurs pour s'enquérir de la position qui serait faite au parti libéral dans une coalition, mais je vous avoue maintenant que je suis convaincu qu'il ne nous appartient ni à l'un ni à l'autre à présent d'aller plus loin. Vous avez de nombreux amis à St-Hyacinthe, et le parti en compte aussi beaucoup à Montréal et aux environs ; je crois que ces amis devraient être appelés en caucus le plus tôt possible et être mis au fait de la situation. Si, à cette fin, vous fixez un jour la semaine prochaine ou cette semaine, vous amenez à Montréal vos amis de St-Hyacinthe pour rencontrer ceux d'ici, et de cette manière je suis certain que nous saurons nous entendre pour le bien de la province et celui de notre parti.

Je vous assure que pour moi, "l'abolition du Conseil" ne prime pas tous les autres intérêts.

Je voulais aussi vous dire que je n'ai pas encore signé le mémoire de notre entrevue, parce que je n'ai pas vu de détails suffisants pour démontrer les principes sur lesquels je basais une discussion de coalition. J'ai bien l'intention d'ajouter un postscriptum pour remplir cette lacune, mais j'attends l'issue de cette correspondance.

Vous savez que dès l'entrevue et pendant toute l'entrevue avec MM Mousseau et de Beaufort, j'ai déclaré qu'une coalition ne serait acceptable pour notre parti que si nous avions le chef du gouvernement, et une coalition embrassant également le local et le fédéral. Ces messieurs ne nous donnent ni l'un ni l'autre et vous croyez toujours, cependant, que la coalition est encore possible. Je sais bien qu'une coalition au fédéral est à peu près impossible, car ni le parti libéral, ni moi assurément ne consentiraient à sacrifier nos principes, et nos amis d'Ontario, mais l'impossibilité dans ce cas ne doit que nous engager davantage à repousser l'incomplète que les conservateurs nous offrent dans la province de Québec.

Au pouvoir, les conservateurs reconnaissent comme nous la charge inutile du Conseil et il serait bien habile de leur part de s'en débarrasser en morcelant notre parti : mais pour nous, je crois que ce serait folie de risquer l'existence de notre parti sur une économie de \$30,000 (tout en acceptant Sénécal qui coûtera double de cette somme à la province chaque année.)

Encore une fois, je termine en vous priant de vouloir bien organiser un caucus à Montréal des vrais amis du parti, et je suis certain que vous et le parti n'auront qu'à gagner à la discussion. Quant à moi, vous savez que je marche avec le parti et que je serai où il sera.

Tout à vous,

J. R. THIBAUDEAU.

St-Hyacinthe, 2 mars 1880.

Mon cher monsieur,

Je viens de recevoir votre lettre d'hier et en réponse, j'ai l'honneur de vous dire que je regrette infiniment la position que vous prenez, parcequ'elle me paraît opposée aux intérêts de la province et à ceux du parti libéral. Franchement, malgré tout le respect que j'ai pour votre opinion, je pense que nous aurions pu discuter avec profit et pour la province et pour notre parti, la formation d'un ministère de coalition ayant pour

base l'abolition du Conseil législatif et composé des principaux chefs des deux partis. Vous préférez une coalition des libéraux avec des hommes secondaires dans le parti conservateur : Ce n'est pas mon opinion. J'aime mieux m'associer avec des hommes comme Chapleau, Loranger et Lynch pour en obtenir l'abolition du Conseil législatif seulement, que d'obtenir plus avec des hommes comme Tarte, Mathieu etc.

Vous proposez un caucus des libéraux à Montréal ; la chose n'est pas possible dans le moment et vous savez pourquoi nous nous sommes engagés à ne rien soumettre à nos amis avant la prochaine entrevue qui doit avoir lieu entre Chapleau et Mousseau, d'une part, vous et moi de l'autre. Si à cette entrevue nous étions tombés d'accord sur la composition du ministère et certaines autres questions de détails importants, nous aurions réuni nos amis et aurions pris leur sentiment. Mais du moment que vous déclarez ne pas consentir à cette nouvelle entrevue, nous n'avons qu'à en rester là pour le moment.

Je vous ai dit et j'ai dit à mes adversaires dès le début que je ne voulais rien faire seul et que je désirais rester loyal à l'égard de mes amis et fidèle à mon parti. Je n'ai pas changé d'opinion. Veuillez ajouter ce qui manque au mémoire et me l'expédier afin que je signe ces ajoutés, si je puis les approuver.

Tout à vous,

(Signé,) HONORÉ MERCIER.

Le 30 mars 1881, monsieur F. X. Archambault C. R., Montréal, est allé au bureau de M. Mercier lui dire que l'honorable M. Chapleau désirait avoir une entrevue avec lui au sujet de certaines affaires politiques. M. Mercier s'est rendu avec M. Archambault, vers midi et demi, au restaurant de M. Victor, et après quelques minutes d'attente, M. Chapleau est arrivé, avec MM. Dansereau et Sénécal, et après les salutations d'usage, MM. Chapleau et Mercier furent laissés seuls. Ils eurent alors une conversation qui dura pendant un quart d'heure ou 20 minutes.

M. Chapleau demanda la permission de proposer à M. Mercier une question préliminaire sur son consentement, et lui posa la question suivante :

“ As-tu quelque entente directe ou indirecte avec Tarte ? ” Sur sa réponse négative, il lui demanda s'il était toujours favorable à une coalition. M. Mercier lui répondit que oui, pourvu qu'elle fut faite

d'une manière honorable dans l'intérêt de la province, et non d'un parti et sur des bases acceptables aux chefs des deux partis.

M. Chapleau ajouta :

J'en suis très heureux. La crise est proche. J'ai des amis qui me trahissent, et s'il n'y a pas d'entente, je serai obligé de faire des élections générales et je voudrais sauver à la province le trouble et les dépenses qu'elles occasionnent. Je sais que tu exiges l'abolition du Conseil législatif. C'est une question qu'il faut régler. Mes vues sont changées à ce sujet et je pense que je puis m'entendre avec toi là-dessus. Je suis prêt à mettre à ta disposition deux ou trois portefeuilles et donner à ton parti la portion qu'il est en droit d'espérer dans les circonstances.

M. Mercier répondit : " l'abolition du Conseil est une des conditions que j'ai données à tes amis dans l'automne de 1879 et en février de 1880, quand ils m'ont approché. Mais j'ai imposé deux autres conditions, et pour qu'il n'y ait pas de malentendu, je vais te les rappeler. D'abord, il faut que tu t'effaces, comme premier.

" Je ne veux pas faire de coalition avec ton gouvernement, et le voudrais-je, que mon parti ne le voudrait pas. Or, je ne veux pas m'isoler de mes amis, auxquels je veux rester loyal. Mon adhésion à un gouvernement ne sera profitable à la province, et on ne pourra la sauver de la crise qui la menace que si elle se fait dans des conditions acceptables aux hommes importants des deux partis.

" Pour cela, il faut que tu cesses d'être premier ministre. Et il va sans dire que dans les combinaisons je veux rester libre, tout en appuyant loyalement, de ne pas faire partie du gouvernement de coalition. Ma détermination finale à ce sujet devant être arrêtée suivant les circonstances et suivant que mes amis et moi déciderions être le plus utile à la province et à empêcher de nouveaux embarras.

" Une autre condition est que je ne décide rien d'une manière définitive, sans consulter les chefs de mon parti, si j'arrive avec toi à m'entendre sur le futur premier, et avec ce dernier, sur les bases fondamentales du nouveau gouvernement.

Je réunirai mes collègues en Chambre et d'autres amis influents, et s'ils repoussent l'arrangement projeté, j'en resterai-là.

M. Chapleau observa, s'il ne pensait pas que M. Mercier ferait de sa résignation comme premier, une condition essentielle. Que personnellement il ne tenait pas à conserver ce poste, qu'il ne voudrait pas

être un obstacle et empêcher une combinaison utile au pays. Que d'ailleurs il était malade et très fatigué, mais que cependant, son départ amènerait des complications propres à faire manquer le projet, et que M. Mercier devrait, dans l'intérêt public, consentir à ce qu'il restât premier ministre durant la prochaine session et qu'après, la fusion étant faite, il se retirerait. Que M. Mercier deviendrait naturellement le chef. Ce dernier repliqua que la chose était impossible, qu'il n'avait aucun ressentiment personnel contre lui, qu'il se plaisait à reconnaître ses talents, son habileté et ses vues larges et libérales, mais que s'il désirait rester le premier, il était inutile de songer à faire une coalition.

M. Chapleau lui dit alors : " Mais as-tu l'intention de demander un premier ministre libéral ? "

M. Mercier lui répondit que non, qu'il était prêt à accepter un conservateur en dehors de la Chambre actuelle, pourvu qu'il fût honorable, que sa parole fût une garantie pour ses amis et que sa position sociale fût telle qu'il pût inspirer de la confiance aux hommes d'affaires.

Il ajouta qu'il croyait avoir ces qualités dans l'honorable Rodrigue Masson ; qu'il avait déjà mentionné son nom à Fréchette, l'automne dernier et que lui, Chapleau, n'y avait pas alors vu d'obstacle ; qu'il, M. Mercier, était encore prêt à essayer à s'entendre avec M. Masson et à avoir avec lui des entrevues relatives à la formation d'un gouvernement.

M. Chapleau reconnut que ce nom avait déjà été mentionné, fit l'éloge de M. Masson en termes très flatteurs, mais ajouta qu'il ne pensait pas que M. Masson accepterait une offre semblable.

Après quelques nouvelles remarques sans importance, M. Chapleau demanda à M. Mercier s'il consentait à le rencontrer de nouveau. Ce dernier lui répondit que oui, pourvu que ce fût sur les bases qu'il venait de poser. Il hésita un moment, tendit la main à M. Mercier et lui dit : Serais-tu disponible vendredi ? M. Mercier lui dit que oui. Il ajouta alors : je te ferai savoir l'heure et le lieu, et ils se séparèrent.

Le samedi, MM. G. Drolet et L. O. David, vinrent au bureau de M. Mercier. M. Drolet lui demanda d'aller dîner chez lui le lendemain midi et lui dit qu'il avait invité M. Chapleau, et que ce dernier avait manifesté le désir de le rencontrer. M. Mercier dit à M. Drolet : Chapleau t'a-t-il dit qu'il était prêt à me rencontrer sur les bases que je lui ai indiquées ? M. Drolet ayant répondu que la chose n'avait pas été dite, mais que Chapleau avait simplement manifesté le désir de le

voir, il répondit que, malgré le plaisir qu'il aurait d'aller dîner avec Chapleau chez Drolet, dans les circonstances, il aimait mieux refuser, que cette rencontre était inutile à Chapleau et à lui. Le dimanche, M. Mousseau demanda à M. Mercier une entrevue qui eut lieu chez M. de Beaufort. L'honorable ministre lui exprima son regret de voir échouer les projets d'entente et son désir sincère de les voir réussir dans l'intérêt de la province, lui demanda de reconsidérer sa détermination pour sauver le pays et lui offrit d'aller à Québec avec lui et M. Chapleau pour discuter la question avec MM. Langelier et Irvine. M. Mercier lui répondit que la chose était inutile et que si M. Chapleau voulait rester premier ministre, il était décidé à ne plus faire de démarches.

Après une conversation amicale de quelques minutes, sur d'autres sujets, ils se séparèrent.

LETTRE DE M. O. DESMARAIS.

St-Hyacinthe, 15 septembre 1883.

Mon cher M. Mercier,

Dans vos révélations sur la coalition, je suis étonné de ne pas trouver quelques incidents importants qui sont à ma connaissance personnelle, et qui confirment vos avancés. Je me permettrai de vous les rappeler.

Après avoir reçu de l'honorable M. Mousseau, en février 1880, les propositions que vous rapportez dans votre memorandum, vous nous en avez parlé confidentiellement à R. E. Fontaine, écr., C. R. Louis Côté, écr., maire de St-Hyacinthe, et à moi. Ce que vous nous avez dit dans le temps, est exactement ce qui est contenu dans ce memorandum. J'étais opposé à la coalition, ainsi que plusieurs amis de St-Hyacinthe, mais les propositions que l'on vous faisait, surtout celle relative à l'abolition du Conseil législatif, nous parurent si favorables au parti libéral, que nous crûmes devoir vous conseiller de ne pas les repousser.

Seulement, comme il importait que vous ne fussiez pas isolé, et comme vous ne vouliez pas prendre seul la responsabilité d'une démarche aussi grave, nous vous offrîmes, Fontaine et moi, d'aller à Ottawa, pour savoir ce qu'en penseraient les amis.

A Ottawa, nous avons rencontré entr'autres personnes les honorables

MM. Chapleau et Mousseau, auxquels nous fîmes connaître le but de notre voyage.

M. Chapleau m'ayant demandé de lui dire ce que nous nous proposons de faire, je lui répondis : " Nous venons consulter nos amis sur la proposition que vous avez faite à Mercier. "

Il me dit : " J'en suis enchanté, et je serais très heureux si vous pouviez réussir à décider vos amis. "

La conversation continua quelques instants, sur les événements politiques du jour, et M. Chapleau, parlant des embarras qu'il rencontrait dans son propre parti, me dit, à propos des misères que lui faisait M. Tarte du *Canadien* :

" Je serai content, si je peux réussir à me débarrasser de cette maudite vipère. "

Dans la même occasion, je causai avec l'honorable M. Mousseau, qui dit : " Je croyais que l'affaire allait en rester là ; et j'avais eu carte blanche, pour faire destituer MM. Laroche, Nault et Richer ; mais puisque vous vous occupez de nos propositions, je vais suspendre, et attendre la décision de vos amis. "

Parmi les propositions soumises à nos amis, comme venant de MM. Chapleau et Mousseau, se trouvaient, l'abolition du Conseil législatif et l'entrée dans le cabinet de trois libéraux.

Vous nous aviez dit, avant notre départ de St-Hyacinthe, et nous avons répété la chose à MM. Chapleau et Mousseau, et à nos amis, que vous vous réserviez le droit, tout en appuyant le gouvernement de coalition qui serait formé, de ne pas en faire partie vous même, si vous le jugiez convenable ; ajoutant que vous considériez l'abolition du Conseil législatif, qui vous était offerte par vos adversaires, comme une chose tellement importante pour le pays et le parti libéral, que vous étiez prêt à faire des sacrifices pour en arriver là.

A notre retour d'Ottawa, vous étiez à Sweetsburg, et je vous y ai fait connaître, par dépêche, le résultat de nos démarches, en vous disant que plusieurs de nos amis d'Ottawa, vous priaient de venir les rencontrer à Montréal, le jour de l'enterrement de feu M. Holton.

A plusieurs reprises après ce temps-là, vous voyant attaqué au sujet de la part que vous aviez prise dans ces pourparlers de coalition, je vous ai conseillé de tout révéler, convaincu que les révélations que vous pouviez faire, mettraient fin aux propos injurieux qui étaient tenus sur votre compte.

Une fois entr'autres, je vous ai écrit à Beauharnois où vous étiez occupé à surveiller l'enquête faite contre M. Beique, pour vous dire de parler.

Votre réponse invariable était que vous n'étiez pas maître de ces secrets et que vous préféreriez rester sur le coup de soupçon injurieux ou sortir de la politique, plutôt que de manquer à la parole que vous aviez donné à vos adversaires.

Je suis très heureux de voir que *La Minerve*, parlant au nom du parti conservateur, nous ait déliés de l'obligation de garder le secret ; et j'en profite pour venir corroborer vos déclarations, en vous permettant de faire de cette lettre, l'usage que vous jugerez convenable.

J'ai bien l'honneur d'être

Votre tout dévoué,

O. DESMARAIS.

NOTES SUR LA COALITION.

A trois reprises différentes, l'honorable M. Mercier me met en cause dans ce qu'il appelle ses procès verbaux et dans son discours de Saint-Laurent. Dans quel but, je l'ignore. J'avais toujours considéré ces pourparlers sur la coalition comme de simples conversations privées entre amis. De fait, il n'y a jamais eu autre chose. On se rencontre au coin d'une rue ; on échange des paroles sur le sujet et l'on est des semaines sans y songer davantage. Vous êtes bien surpris d'apprendre au bout de deux années, que procès verbal a été dressé de cette conversation et que votre rencontre porte le nom d'entrevue.

Chacun a le droit d'avoir ses idées particulières en politique et de les émettre dans ses relations sociales. Cela ne touche ni de près ni de loin à l'organisation, ni à la marche du parti. Quand le parti a donné le mot d'ordre par ses chefs ou ses organes, les opinions privées restent des opinions privées et l'opinion publique est seule en possession du terrain. Que M. Chapleau, que M. Mousseau ou d'autres aient parlé fusion, conciliation ou coalition avec MM. Mercier, Thiбаudeau, etc., tous ces messieurs ne faisaient qu'user du droit qu'a tout citoyen d'échanger avec d'autres ses vues personnelles sur les affaires du pays. Ainsi, dans le cours de trois années, M. Chapleau a parlé pendant quinze minutes de coalition avec M. Mercier. C'était à l'heure

du lunch, à l'endroit où nous allions tous les jours. Une fois que M. Mercier s'y trouve par hasard, il arrive à parler politique : vite, il rédige un procès verbal. J'ai peut-être eu quarante conversations différentes sur le sujet de la coalition avec quantité de libéraux et bon nombre de conservateurs. Je n'ai jamais songé que chaque fois que j'en agissais ainsi, je prenais part à une conférence ; je croyais tout simplement tenir des conversations privées. Puisque M. Mercier a pris sur lui de changer tout cela et d'en faire des conversations publiques, je vais tâcher de le suivre, avec toute la répugnance d'un homme qui a des idées bien arrêtées sur le caractère privé d'une entrevue amicale. Ce qui m'embarrasse le plus dans cette nouvelle voie, c'est que je ne sais vraiment plus où poser la borne entre ce qui doit être dit et ce qui ne doit pas être dit.

Je déclare que les procès verbaux de M. Mercier sont faux sur les principaux points.

Ainsi, l'entrevue du 21 février 1880 chez M. de Beaufort entre MM. Mousseau, Mercier et Thibaudeau, n'avait pas été demandée par M. Mousseau. Voici les faits.

J'étais en relation d'affaires avec M. de Beaufort, marchand de vin. Son magasin était dans le voisinage immédiat de mon bureau. Comme il arrive toujours en ces cas, les relations d'affaires se convertirent en relations sociales. Il était libéral avancé, j'étais tout le contraire. Si mes amis avaient pris l'initiative de ses démarches, ils auraient au moins fait agir un conservateur. Un jour, M. de Beaufort me fit la remarque qu'entre gens intelligents, il devrait y avoir moyen de nous entendre en politique comme nous nous entendions sur mille autres choses.

Quand j'attribuai cette séparation aux dispositions irréconciliables de ses amis politiques, il me fit la remarque qu'au contraire, ses amis étaient prêts à une coalition et que M. Mercier venait d'en donner la preuve, dans un discours prononcé le 8 décembre alors dernier (1879) à la porte de l'église de St-Hyacinthe. Plus j'exprimais mon incrédulité, plus il insistait sur les bonnes dispositions de M. Mercier, au point qu'il me dit : "Seriez-vous disposé à le rencontrer, si je le décidais à venir parler coalition ?"

Tel est le point de départ des conférences sur la coalition. Ni moi, ni M. Mousseau ne voyions d'objection à cela, et quelques temps après, M. de Beaufort me montrait une lettre de M. Mercier, à peu près en ces termes : "J'irai rencontrer ces messieurs à Montréal tel jour." J'oublie la date.

Je vois par le procès verbal de M. Mercier que la rencontre eut lieu le 21 février 1880, chez M. de Beaufort. J'étais malade ; M. Mousseau passa chez moi ; il hésitait, trouvant ridicule d'aller à une pareille entrevue sans base de discussion, sans programme, sans plan concerté, sans autorisation surtout ; car je dois avouer que comptant peu sur l'affaire, nous ne nous en étions guère parlé. " Mais que vais-je dire, après tout ? Me demanda M. Mousseau, je vois par le discours du 8 décembre, de M. Mercier, qu'il veut absolument l'abolition du Conseil législatif ; il va m'en parler, " " Qu'importe, lui répondis-je, qu'il vous en parle ; ça ne vous engage à rien. Si vous constatez que c'est une idée bien arrêtée chez lui, vous saurez tout simplement qu'il ne veut pas sincèrement la coalition, car il sait que nous ne pourrions lui concéder cela. Faites lui comprendre tout de suite que quand bien même nous lui promettrions la tête du Conseil, nous ne pourrions tenir notre parole, puisqu'il faut que ce soit le Conseil même qui vote sa propre abolition."

Je n'assistai pas à la réunion ; mais voilà ce que M. Mousseau devait dire. Je connais assez sa fidélité et son habileté pour assurer qu'il n'a pas du sortir de là. Dans tous les cas, M. Chapleau n'était pour rien dans tout cela ; il n'était pas à la ville et je ne sais même pas si je lui avais parlé de notre projet de rencontre.

Nous n'avons jamais attaché la moindre signification à cette entrevue et nous n'avons jamais cherché à lui donner suite, ce que M. Mercier reconnaît dans son procès verbal, qu'il finit par les mots suivants : " M. Mousseau déclara qu'il fallait ajourner et laisser faire pour le moment." La querelle survenue entre MM. Thibaudeau, Mercier et *La Patrie* a seule pu faire sortir de l'insignifiance un incident des plus ordinaires, et l'importance de l'entrevue n'a jamais existé que dans l'imagination des libéraux.

Nous avons, sans doute, continué pendant des mois et des années à converser entre amis sur ce sujet, en passant, tout comme nous aurions parlé de la pluie et du beau temps. MM. L. O. David, Gustave Drollet, L. H. Fréchette, F. X. Archambault, sont des amis personnels que MM. Chapleau, Mousseau et moi rencontrons tous les jours sur la rue. Comme nous partageons encore tous la même idée d'union dans le véritable sens des intérêts canadiens et que nous sommes unanimes à déplorer nos divisions parfois puérides, nous avons plus d'une fois remis à l'étude ce problème difficile, non encore résolu, de la pacification et de la réunion des meilleures intelligences dans un effort commun.

Je leur ai dit plus d'une fois, et c'était aussi leur avis, qu'il ne devait pas être question, dans tout cela, de jouer au plus fin et que ceux qui n'avaient en vue que de gagner quelque léger avantage pour leur parti perdraient leur temps et leur latin. Nous avions le pouvoir, nous étions sûrs des élections générales de 1881, nous avions comme nous avons encore une députation unie et intelligente, en sorte que nous n'avons jamais éprouvé le besoin de faire des concessions inutiles, déloyales ou injustifiables. Mais précisément parce que nous sommes en force et que nous avons la responsabilité du pouvoir, nous avons compris que nous ne devons jamais mettre d'obstacle à la moindre idée ou tentative d'union et de conciliation, de quelque côté qu'elle vienne. C'est assez dire que M. Chapleau n'a jamais éprouvé le besoin d'accorder aux libéraux l'abolition du Conseil législatif. M. Mercier veut donner à entendre, dans un autre procès verbal, que M. Chapleau lui aurait fait cette concession.

Ce que je sais de M. Chapleau par mes rapports intimes avec lui et par ses déclarations publiques m'autoriserait à rectifier cette assertion, si je n'avais heureusement sous la main un document que j'ai la permission de publier et qui mettra l'affirmation de M. Mercier sous son vrai jour. Voici une lettre que m'écrivait M. Chapleau le 18 octobre 1881, c'est-à-dire plusieurs mois après la rencontre chez M. de Beaufort, où M. Mousseau aurait du premier coup, concédé l'abolition du Conseil législatif.

“ Privée.”

“ Québec, 18 octobre 1881.

Mon cher Dansereau,

Je suis enchanté de ce qui se passe à Iberville. Si Molleur est battu, ce sera un soulagement pour la Chambre.

Maintenant, tu me dis que (X, Z) et quelques autres veulent absolument de la coalition, qu'ils m'accepteraient comme chef, avec le programme que j'ai posé. Cela ne me surprend pas ; nous ne différons, les chefs libéraux et moi, que sur une couple de points : l'organisation de l'instruction publique et le Conseil législatif ; et encore sur ces deux points seraient-ils prêts à attendre pour le premier, et à accepter une réduction des dépenses pour l'autre. Nous sommes tous protectionnistes, et le pays l'est avec nous. Nous nous entendons sur l'opportunité de vendre le chemin de fer un bon prix.

“ Il ne reste donc que les hommes ; Veulent-ils sacrifier Sénécal ?

pour y voir substituer un étranger qu'on nous enverra d'Ecosse ou des Etats-Unis ?

“ Tu me dis qu'on exigerait que je mette à la porte deux de mes collègues, Flynn et Pâquet. Et pourquoi ? Comment ! On prêche l'oubli des anciennes luttes, des vieilles animosités, et le premier acte de ce pardon mutuel serait un acte de vengeance de la part d'une des parties contractantes ! Jamais. On me connaît peu, si l'on croit que je consentirais à une vilénie, et ç'a en serait une de ma part. J'ai choisi mes collègues librement, et tant qu'ils me seront fidèles, je les traiterai noblement. Si les nécessités de la politique me forçaient à leur demander un sacrifice, je le ferais en me croyant et en me sachant leur obligé s'ils consentaient de bonne grâce à s'effacer. Et les relations gouvernementales nous tracent la ligne de conduite à suivre dans de telles occasions. Mais les jeter sur la voie comme une holocauste à la haine de ceux qui veulent venir travailler avec moi, les donner comme prix du marché que je ferais ! Non. Je ne fais pas de ce commerce là ! Quand le navire sombre, on jette sa marchandise à l'eau, jamais son équipage, ni même les passagers, à moins qu'on ne leur donne une chaloupe de sauvetage. Si c'est là une condition d'union que l'on pose, je laisserai poser encore longtemps ceux qui s'offrent à ce prix.

Je suis heureux d'accepter tous ceux qui veulent collaborer au travail régénérateur qui se fait en ce moment dans notre province. Je sais ce qu'il faut faire dans ces cas-là, et je suis prêt à le faire comme un chef de gouvernement, et surtout comme un gentilhomme et pas autrement. Les amis qui me tendent la main peuvent compter sur la mienne comme sur celle d'un ami ; ils ne pourraient pas croire à cette poignée de main, mes amis de demain, s'ils me faisaient consentir à donner des coups de pied à mes amis d'hier.

Tout à toi,

J. A. CHAPLEAU.

Si j'avais besoin de corroborer cette lettre, je n'aurais qu'à couper du discours-programme de M. Chapleau, prononcé à Sainte-Thérèse aux élections générales de 1881, l'extrait suivant :

“ Les libéraux posent en tête de leur programme l'abolition du Conseil législatif. Quelques-unes des autres provinces ont voulu se passer du Conseil législatif. Mais nous, nous sommes dans une position bien différente. Notre population n'est pas aussi homogène que la leur. Avec la générosité qui distingue les conservateurs, nous

“ avons songé à la minorité anglaise et protestante de la province de Québec, qui, un jour ou l'autre, aura besoin de la protection du Conseil. Les Anglais et les protestants n'y songent peut-être pas assez. Mais il est possible qu'un jour arrive où ils nous sauront gré de notre conduite à leur égard. Le Conseil est une protection pour le peuple, dans les temps d'effervescence et de luttes dans l'Assemblée législative.

“ La grande objection des libéraux est que ce corps est trop coûteux. Il y a moyen de réduire ces dépenses : le Conseil a déjà pris l'initiative dans cette direction ; je n'ai pas de doute que cette réforme se continuera. Après cela, si les libéraux veulent toujours l'abolition du Conseil législatif, le peuple dira avec nous que leurs exigences sont outrées.”

Si l'abolition du Conseil législatif avait été sur notre programme, il est évident que M. Chapleau ne m'aurait pas, dans l'intimité, parlé de cette manière.

M. Mercier parle d'une entrevue qu'il prétend avoir eue, le 30 mars 1881, avec M. Chapleau au restaurant de M. Victor. Je me rappelle que nous étions à table un certain nombre d'amis, quand M. Mercier fit prévenir M. Chapleau qu'il voulait le voir dans une salle voisine. M. Mercier fait grand bruit du fait qu'il aurait, à cette entrevue, refusé d'entrer dans le cabinet de M. Chapleau ; il n'y a pourtant pas de quoi. M. Mercier n'a jamais eu de conversation de la sorte avec le premier ministre de la province de Québec. Il a pu faire savoir à M. Chapleau, prenant un verre de vin dans un restaurant et lui parlant en ami,—que si on lui offrait un portefeuille, il ne l'accepterait pas ; mais jamais M. Chapleau ne lui a fait telle offre comme premier ministre. Cette rencontre était si peu une affaire sérieuse qu'après le départ de M. Mercier, nous avons continué notre lunch sans même nous informer comment la conversation s'était terminée, et jusqu'à la veille des élections générales, qui ont eu lieu le 2 décembre de la même année, et depuis, nous avons continué, surtout MM. David, Drolet et moi, à parler coalition, sans croire sérieuses ces dispositions de M. Mercier.

J'en viens maintenant à un autre incident relaté également par M. Mercier, qui a jugé à propos de lire un billet que je lui adressais pendant la dernière session de Québec. On se demandera ce que j'avais à faire avec les explications de M. Desjardins à propos d'un de ses

discours. C'est une longue histoire que je me croyais tenu de tenir secrète, parce que, comme les entrevues du 21 février 1880 et du 30 mars 1881, les conversations des 14 et 16 août 1882 étaient de simples conversations entre individus, ne tirant, selon moi, à aucune conséquence si on ne leur donnait pas suite. Quand M. Desjardins reprocha ou plutôt parut reprocher, à la dernière session, à M. Mercier d'avoir recherché la coalition, M. Mercier crut qu'il faisait allusion à une tentative toute récente datant du mois d'août précédent. C'était le droit de M. Desjardins de se servir des informations qu'il aurait pu obtenir à ce sujet. Dans la crainte que l'on pût faire remonter la circulation de ces bruits à une indiscretion de ma part, j'exagérai le sentiment de la loyauté jusqu'à tâcher de faire supprimer de la discussion toute allusion à ces événements, qui étaient de simples faits de la vie privée. Mais il fut expliqué ensuite à M. Mercier lui-même qu'il était sous une fausse impression quant aux intentions de M. Desjardins, qui ne connaissait rien de ces entrevues et qui ne faisait allusion qu'aux révélations de *La Patrie*. C'est donc sans nécessité que M. Mercier m'a mis en cause et me force maintenant à expliquer mon intervention.

C'est le 28 juillet 1882, un vendredi, que M. Chapleau reçut à Québec, de Sir John A. Macdonald, l'offre d'un portefeuille à Ottawa. Quelques intimes connurent la chose à Montréal, et dans une rencontre toute fortuite chez Victor ce jour même, messieurs Sénécal et Mercier parlèrent encore de coalition. Deux heures plus tard, M. Sénécal avait une sérieuse attaque de maladie et il dut garder la chambre pendant plusieurs jours. Quelque temps après, j'ai rencontré M. Mercier, qui m'exprima sa surprise de voir que M. Sénécal ne donnait aucune suite à cette conversation. J'ignorais cette entrevue et ma curiosité en fut d'autant plus piquée que M. Mercier avait dit aux électeurs de Saint-Hyacinthe, l'année précédente, qu'il ne s'allierait jamais à des hommes comme M. Sénécal.

J'étais encore à me demander quel coup de vent venait de passer quand M. Sénécal, qui avait pris du mieux, me demanda de continuer cette entrevue. Je me rendis chez M. Paul Decazes, beau-frère de M. Mercier, à Québec, le lundi, 14 août, et j'eus une longue conversation avec M. Mercier ; le mercredi 16 août, j'eus deux autres entrevues avec M. Mercier à la même place. J'étais satisfait de nos délibérations et l'entente me parut suffisamment établie pour que je me crusse justifiable de référer la chose à messieurs Chapleau et Mousseau. Je télé-

graphiai à M. Sénécal pour savoir où je rencontrerais ces messieurs ; il me répondit :

“ Montréal, 18 août 1882.

“ C. A. Dansereau,

“ Cacouna.

“ Impossible pour ce soir ; les deux engagés dans leurs comtés. Je descends ce soir et j'aurai le jour fixé par eux avant mon départ.

“ L. A. SÉNÉCAL. ”

Ne pouvant aller à Montréal, je mis alors par écrit le résumé de nos délibérations et je l'envoyai à MM. Chapleau et Mousseau, qui l'ont encore. Tout resta là jusqu'au 28 août, quand je reçus la dépêche suivante :

“ Montreal, 28 august 1882.

“ C. A. Dansereau,

“ Cacouna.

“ When and where shall I see you.

“ HONORÉ MERCIER. ”

Sur ma réponse que je montais à Québec, je reçus immédiatement le second télégramme suivant :

“ Montreal, 28 august 1882.

“ Will be at Docazes to morrow morning.

“ HONORÉ MERCIER. ”

En arrivant à Québec, j'appris de M. Sénécal que M. Mousseau ne voulait pas de coalition. J'en fus vivement peiné, car je trouvais la base des arrangements satisfaisante. Je me reprochai alors d'être entré aussi vivement dans la question et de paraître avoir pris des moyens déloyaux pour endormir les libéraux pendant les élections de MM. Mousseau et Chapleau, et même les déterminer à travailler pour M. Mousseau. C'est sous le coup de cette responsabilité que je me suis cru tenu de faire plus que dans d'autres circonstances pour protéger M. Mercier contre toute attaque provenant de cet incident. Je regrette qu'il ait été le premier à rompre le silence sur ce point et à me forcer à songer que je me dois maintenant à mes amis et à moi-même, j'ai toujours admiré la magnanimité de M. Mousseau qui, harcelé constamment par M. Mercier, soit en Chambre, soit sur les hustings, n'a jamais voulu écraser son adversaire avec cette révélation qu'il avait refusé de le prendre dans son cabinet.

Le champ politique est un jeu d'échecs ; les bons joueurs jouent

pièce contre pièce ; j'avais pourtant fait prévenir M. Mercier par des amis communs qu'il ne gagnerait rien à faire du capital politique avec la prétention qu'il avait refusé d'accepter un portefeuille dans le cabinet Chapleau, parce que M. Mousseau était en état de dire en revanche que lui, M. Mercier, s'était déclaré prêt à entrer dans le cabinet Mousseau et que c'est le premier ministre qui l'a refusé.

Je puis ajouter, puisque M. Mercier fait passer mes amis pour avoir sacrifié le Conseil législatif, qu'en août 1882, M. Mercier acceptait le Conseil législatif en le remodelant simplement.

C'est à regret que je dois laisser transpirer le résultat de conversations privées ; mais parmi le choix à faire, on ne m'a pas laissé celui du silence.

ARTHUR DANSEREAU.

Montréal, 15 septembre 1883.

LETTRE DE M. DE BEAUFORT

Au rédacteur de la " Minerve," publiée dans ce journal, dans le cours de septembre 1883.

Monsieur,

Je vous prie de m'ouvrir vos colonnes pour quelques instants—pour dire un mot à votre confrère l'*Etendard*, relativement à son article à sensation intitulé : " La coalition " et reproduit dans son numéro du 7 courant.

Je n'eusse jamais songé à rendre publics des pourparlers destinés à toujours rester dans le domaine privé.

La chose ayant été divulguée par tout autre que par moi, j'en rejette la responsabilité sur qui de droit.

Seulement je me trouve forcé de rectifier certaines assertions—et aussi d'établir la part que chacun a prise dans les démarches qui ont été faites.

Si votre confrère se fût donné la peine de s'informer auprès de M. Mercier ou de moi, il aurait pu obtenir une version plus conforme aux faits.

Je dois dire, d'abord, que l'idée de la coalition en question a germé dans mon cerveau—à la suite de discussions politiques avec un parent rapproché de l'honorable M. Mercier, un libéral comme moi.

Comme nous déplorions tous deux la division qui existait entre les

partis politiques de la province de Québec, j'ai cru qu'il serait de l'intérêt du pays d'opérer un rapprochement, sur des bases honorables pour les deux partis.

Et c'est à l'instigation de ce parent même, que je fis alors des démarches auprès de l'honorable M. Mercier et sans avoir au préalable consulté ni M. Mousseau, ni qui que ce soit. Et cela remonte à l'année 1879.

J'étais moi-même dans des rapports d'intimité avec M. Mercier et j'avais d'intimes amis dans les deux camps politiques.

Quant à l'honorable M. Mousseau, il est pour moi un ancien ami, et je prends ici occasion de dire qu'il n'y a entre lui et moi aucune parenté, nonobstant l'assertion de l'*Etendard*, du *Temps* et du *Star*.

Je rencontrais souvent M. Mercier à cette époque, soit à mon magasin, soit ailleurs, et c'est dans le cours de nos nombreuses conversations, que j'eus l'occasion d'attirer son attention sur ma manière de voir.

Il parut favorable à mes idées de coalition, sans que nous ayons jamais établi les bases sur lesquelles elle pouvait s'opérer.

Et c'est avec son assentiment que je conférai de la chose avec l'honorable M. Mousseau et M. Dansereau. Je connaissais assez le dévouement de M. Mousseau à la cause publique pour être certain d'avance que toute proposition qui tendrait à améliorer la condition politique de la province recevrait son appui. Et je n'hésitai pas un instant à promettre à M. Mercier le concours de l'un de mes amis dans un projet que je croyais être pour le bien du pays.

Ce n'est donc pas M. Mousseau qui a sollicité des entrevues avec M. Mercier, pas plus que M. Mercier n'en a sollicité avec M. Mousseau.

J'étais le seul instigateur, et je l'ai parfaitement fait comprendre à l'un et à l'autre de ces messieurs.

Ceci m'amène, tout naturellement, à déclarer emphatiquement le fait positif que ni avant, ni pendant ces pourparlers, et à venir jusqu'au mois de septembre courant, je n'avais communiqué mon projet de coalition à l'honorable M. Chapleau, ni quoi que ce soit s'y rattachant. Je n'ai jamais eu d'autorisation de sa part d'agir en son nom, et de fait, je ne me suis jamais servi de son nom, malgré les assertions contraires de l'honorable M. Mercier, dans son discours à l'assemblée de Saint-Laurent.

Après avoir eu l'adhésion de mes amis des deux côtés, je m'entendis avec eux pour les réunir chez moi et les amener à discuter mon projet entr'eux.

C'est ce qui a donné lieu à une correspondance entre M. Mercier et moi, dont partie seulement a été rendue publique.

Je retrouve dans mes tiroirs deux lettres de ce monsieur. Et les voici.

CONFIDENTIELLE.

Saint Hyacinthe, 30 janvier 1880.

Mon cher monsieur,

En réponse à votre lettre du 28 courant, j'ai l'honneur de vous dire que je fixe l'entrevue demandée à lundi soir, 2 février, vers les huit heures, à l'endroit par vous fixé et que vous serez assez bon pour me faire connaître.

Je partirai d'ici à trois heures p. m. lundi ; j'y serais allé le matin, mais la cour siégeant ici toute la semaine, je ne suis libre que le soir.

Je me permettrai de vous rappeler que l'entrevue ait lieu entre quatre personnes seulement, parmi lesquelles j'aurai un témoin de mon choix, et mon adversaire un autre du sien.

Tout à vous,

HONORE MERCIER.

Saint Hyacinthe, 17 février 1880.

Mon cher monsieur,

Je serai à Montréal samedi soir, et j'irai vous rencontrer vers les 7 heures de l'après-midi, chez vous.

Bien à vous,

HONORE MERCIER.

J'ai assisté aux deux assemblées tenues chez moi et auxquelles assistaient les honorables MM. Mousseau, Thibaudeau et Mercier.

Dans ces deux occasions, M. Mousseau, après avoir écouté l'exposé des vues de ces messieurs, exprima sa conviction qu'il ne croyait pas que M. Mercier insisterait sur sa proposition d'abolir le Conseil législatif.

Il n'a pas été dit par M. Mousseau, dans le cours de ces entretiens, que qui que ce soit de son parti accepterait l'abolition du Conseil.

Après ces entretiens, je suis resté sous l'impression que ces messieurs ne pourraient tomber d'accord sur les moyens de réaliser mon projet.

Il me reste à corriger un mot erroné du post-scriptum de la lettre que l'honorable M. Thibaudeau adressait à l'honorable M. Mercier, le 14 février 1880, et dans lequel il dit qu'il croit comprendre par mon

langage qu'il s'agissait d'une coalition dirigée contre les Anglais du Bas-Canada.

Si je n'ai pas relevé plus tôt cette malheureuse appréciation, c'est que j'ignorais l'existence de cette lettre avant sa publication dans l'*Etendard*.

M. Thibaudeau m'a certainement mal compris. Pour faire ressortir les avantages d'une coalition, j'ai cité comme exemple à suivre messieurs les Anglais, qui restent toujours unis quand leurs intérêts sont en jeu ; tandis que les Canadiens-Français trouvent toujours moyen de se diviser sur des chicanes de partis, au détriment des intérêts du pays.

Avant de finir, un seul mot à l'adresse du *Star*.

Dans son numéro du huit courant, ce journal prétend, entr'autres choses que j'ai réfutées plus haut, que je ne sais pas un mot d'anglais et que j'emploie mon temps à cabaler au bénéfice de mon ami le premier.

Je me contenterai de répondre que je connais assez d'anglais pour faire face aux exigences de ma position et que l'auteur de l'article ne pourrait peut-être pas s'enorgueillir d'une connaissance équivalente de la langue française.

Je ne m'occupe' aucunement d'élection. Je me contente d'aller où m'appellent les devoirs de ma charge et pour surveiller l'observation des lois des licences, même en temps d'élection.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre dévoué serviteur

JEAN DE BEAUFORT.

LETTRE DE M. G. A. DROLET.

Montréal, 10 septembre 1883.

M. le rédacteur de l'*Etendard*,

Vous avez publié, dans l'*Etendard* du 7 courant, une narration circonstanciée de conférences tenues entre les honorables MM. Chapleau et Mercier, en 1881, afin de coaliser les partis politiques de la province de Québec. Vous me faites intervenir, comme ayant été chargé de ménager une entrevue à ces messieurs, chez moi; entrevue qui n'aurait pas eu lieu, par suite du refus de M. Mercier de s'y rendre,

Vous m'invitez à déclarer si votre récit est exact ou non. Je me rends à votre invitation et vous informe, quant à ce qui me concerne, que votre narration n'est pas tout-à-fait conforme à la vérité.

Voici les faits : Je me rendis à Québec, samedi, le 26 mars 1881, pour assister à une assemblée du crédit foncier franco-canadien, présidée par l'honorable M. Chapleau. Après cette assemblée, je dînai le même soir, avec ce monsieur, et un de mes amis, parent de M. Mercier, à l'hôtel Saint-Louis. Nous causâmes de coalition, de fusion et d'affaires générales, jusqu'au moment où, tous trois, nous prîmes le train express de nuit pour revenir à Montréal, où nous arrivâmes le dimanche matin, 27 mars. M. Chapleau, nous avait invités à faire le trajet dans le char officiel, où nous continuâmes notre entretien une partie de la nuit.

Le parent de M. Mercier, qui est un des hommes les plus intelligents, que je connaisse, favorisait autant que moi le projet de coalition, alors à l'étude, et tous deux nous fîmes des instances auprès de M. Chapleau pour l'amener à des conditions que nous croyions honorables et acceptables aux deux côtés de la Chambre. La situation politique était alors très tendue, et persuadés que les partis tels que constitués ne pouvaient ni l'un ni l'autre, gouverner avec avantage pour la province, à l'intérieur et continuer la politique d'extension de nos relations, à l'extérieur, nous pressions M. Chapleau d'en venir à une entente cordiale avec M. Mercier.

Je dois à la vérité de déclarer que nous trouvâmes, ce soir-là, M. Chapleau très peu disposé à faire des concessions, et nous lui dîmes qu'il serait renversé, lui et son gouvernement, sans profit pour la province, dans les circonstances. Je me rappelle parfaitement la réponse typique de M. Chapleau, qui, à chacune de nos prédictions, répondait invariablement : " Et bien ! je tomberai ; mais je tomberai comme un " Romain, la face à l'ennemi."

Le parent de M. Mercier et moi, nous n'avions pas mission de traiter avec M. Chapleau, mais nous n'agissions qu'officieusement et par patriotisme. C'est alors que nous résolûmes de faire rencontrer ces messieurs, le lendemain, dimanche. Nous proposâmes la chose à M. Chapleau et je l'invitai à venir *luncher* chez moi, à une heure après-midi, pour y rencontrer M. Mercier, que son parent se faisait fort d'amener.

M. Chapleau répondit qu'en arrivant à Montréal, il consulterait ses amis, et que s'il pouvait accepter, il m'enverrait un message du " Windsor," à dix heures, m'informant de son acceptation. Je devais alors faire avertir M. Mercier et son parent, qui était chez lui.

J'attendis toute l'avant-midi ; M. Chapleau, soit qu'il l'eut oublié, soit qu'il ne voulût pas, enfin pour des raisons à lui connues, ne m'ex-

pédia le messenger que beaucoup plus tard qu'attendu et, conséquemment, je fus privé du plaisir de faire avertir M. Mercier et son parent.

Je lunchai seul, ainsi que ces messieurs, chacun de leur côté.

Voilà toute l'histoire de mon dîner manqué. Lorsque plus tard, j'allai faire visite à M. Mercier, en compagnie de M. L. O. David, nous avons pu en parler, mais je n'étais pas chargé de le faire rencontrer chez moi avec M. Chapleau, et je n'ai pas pu, comme vous le dites, lui faire d'invitation pour le lendemain, et je ne l'ai pas fait.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

G. A. DROLET.

DISCOURS PRONONCÉ PAR
M. FAUCHER DE SAINT-MAURICE

Député du collège électoral de Bellechasse,

AU SUJET DU CONGRÈS INTERNATIONAL DE GÉOGRAPHIE DE VENISE. (*)

Il me fait plaisir de voir appuyée la motion que vient de faire l'honorable secrétaire provincial par l'honorable premier, M. Chapleau. Elle me permet de constater devant l'Assemblée législative que nous sommes à la veille, si nous le désirons, de nouer d'importantes relations commerciales avec l'Italie, où Québec a su se faire connaître et briller au premier rang, lors de l'exposition internationale de géographie à Venise.

Invitée à prendre part à cette grande fête scientifique, notre province y a remporté de brillants triomphes.

J'étais à Venise à l'époque de cette exposition et j'ai eu le plaisir de me convaincre que les principaux banquiers, la chambre de commerce de cette ville, et les nombreux savants qui prenaient part aux travaux du Congrès s'occupaient de notre pays avec beaucoup d'intérêt. On m'a assuré que nous pourrions faire avec l'Italie un grand commerce de bois, de phosphate, de cuir, d'écorce tanique, de charbon, de céréales ; nos avoines surtout y sont recherchées. En retour, nous aurions les

(*) Ce discours aurait dû être inséré à la page 1303 des Débats de 1882, séance du 9 mai 1882.

huiles, les vins, les fruits secs et frais, les verreries de Venise les plus belles du monde.

Là bas, on ne demande qu'à être renseigné sur nos ressources et nos richesses. Nos chambres de commerce, notre ministère d'agriculture doivent s'empressez de se mettre en relation avec les autorités italiennes ; nous n'aurons qu'à gagner à étendre ainsi nos relations internationales. Avec l'esprit d'union, avec de la bonne entente, en mettant de côté la sottise manie de dénigrement qui est en train de nous perdre, nous pouvons compter sur un avenir brillant. La province de Québec, a tout ce qu'il lui faut pour réussir. Notre population est industrielle, honnête. La nature nous aide de son puissant concours. Travaillons en restant unis, Dieu fera le reste, car notre histoire est là pour prouver qu'il nous aime et que nous faisons partie de sa prédilection.

Un jour on me demandait à Venise quel était le vrai sentiment de la majorité de la province de Québec. Je répondis à mon interlocuteur ce que je disais un soir à un gouverneur général du Canada, qui me posait la même question.

“ Nous sommes fiers d'être Canadiens-Français, fiers d'être catholiques, fiers de parler le français, fiers d'être régis par des lois françaises. Mais nous sommes tout aussi fiers d'être Anglais et d'être gouvernés par un parlementarisme éclairé et bien compris. ”

Voilà, ajoutai-je, ce que je pense, voilà ce que pensent chez nous tous ceux qui aiment leur province.

Ces sentiments de profond attachement à la France et de grande loyauté à l'Angleterre ont frappé tous ceux qui à cette exposition internationale se sont occupés du Canada. Des journaux ont fait notre éloge, les connaisseurs ont admiré les travaux géographiques exposés par l'honorable surintendant de notre instruction, M. Ouimet, nos expositions de bois et de phosphate ont attiré l'attention du commerce italien, le jury les a couronnés.

Un rapport de notre digne représentant à Venise, M. le comte Viola, a été envoyé au gouvernement ; c'est ce rapport que l'honorable secrétaire provincial soumet en ce moment à l'Assemblée législative. Quand elle en aura pris connaissance, j'espère qu'elle n'aura qu'une voix pour louer les services du comte Viola, de celui qui a si bien représenté Québec à Venise et qui s'est fait un devoir de s'intéresser en Italie à tout ce qui pouvait nous faire mieux connaître et mieux apprécier de ses compatriotes.

INDEX.

A

Adresse, discussion sur le projet d'adresse en réponse au discours d'ouverture :—MM. LeBlanc, pages, 12 ; Carbray, 28 ; Mercier, 37, 40 ; Mousseau, 55 ; Joly, 68 ; Flynn, 75 ; Irvine, 87 ; Lynch, 90 ; Stephens, 94.

Question incidente à propos de la réponse du lieutenant-gouverneur à cette adresse :—MM. Mercier, pages 349, 361 ; Mousseau, 351 ; Flynn, 352, 356 ; Irvine, 353, 339 ; Stephens, 354 ; Blanchet, 355 ; Marchand, 356, 361 ; Watts, 357 ; Cameron, 357 ; Martel, 358 ; Gagnon, 358 ; Desjardins, 359 ; Wurtele, 360 ; Asselin, 360.

Auditeur de la province, projet de loi relatif à ce fonctionnaire :—MM. Wurtele, pages 123, 218 ; Mercier, 222.

Ajournement, discussion incidente à propos de l'ajournement de la séance :—MM. Mercier, pages 212, 213 ; Mousseau, 212, 214 ; Stephens, 213 ; Picard, 214 ; Irvine, 214 ; Joly, 215 ; Deschênes, 215 ; Nantel, 216.

Anatomie.—Discussion incidente, à propos de l'enlèvement de cadavres à Montréal, pour servir aux salles de dissection :—MM. Beaubien, pages 252, 253 ; Mousseau, 253, 254 ; Blanchet, 253 ; Mercier, 254.

Projet de loi :—MM. Mousseau, 958 ; Mercier, 958 ; Marion, 959 ; Beaubien, 959 ; Martel, 960 ; Laberge, 960.

Asile de Beauport, proposition relative au renouvellement du contrat avec les propriétaires de l' :—MM. Mercier, pages 460, 497 ; Mousseau, 465 ; Joly, 470 ; Desjardins, 472 ; Garneau, 492 ; Poupore, 493 ; Laberge, 494 ; Asselin, 494 ; Irvine, 495 ; Beaubien, 495 ; Gauthier, 496 ; Gagnon, 498.

Résolutions relatives au nouveau contrat :—MM. Mousseau, pages 1325, 1329 ; Joly, 1326 ; Marchand, 1327 ; Laberge, 1328 ; Blanchet, 1329 ; Robertson, 1333 ; Garneau, 1333 ; McShane, 1334.

- Asiles, proposition relative au dépôt des contrats avec les propriétaires des asiles :—MM. Mercier, pages 297, 302 ; Blanchet, 299, 302 ; Joly, 300 ; Laberge, 300 ; Gagnon, 301.**
- Agriculture, rapport du comité d' :—MM. Gauthier, pages 670 ; Joly, 671 ; Deschênes, 672 ; Martin, 672 ; Casavant, 673 ; Beaubien, 674 ; Laberge, 674 ; Demers, 674 ; St. Hilaire, 675 ; Poulin, 676 ; Asselin, 677 ; Desaulniers, 678 ; Richard, 678 ; Blanchet, 678 ; Faucher de Saint-Maurice, 679 ; Trudel, 679 ; Mousseau, 679.**
- Affaire Whytfield : MM. Gauthier, p. 682 ; Lynch, 683 ; Casavant, 686 ; Beaubien, 718 ; Deschênes, 720 ; Picard, 723 ; Marion, 723.**
- Assurance, retrait du projet de loi, concernant les compagnies d'assurance :—M. Mousseau, page 1172.**
- Agriculture—projet de loi relatif aux sociétés d' :—MM. Joly, pages 1118 ; Blanchet, 1118 ; Mercier, 1119 ; Desjardins, 1119 ; Picard, 1120.**
- Rapport du comité d'agriculture, page 1244.**
- Appendice :—Discours de M. Chapleau, page 1391 ; discours de M. Mercier, page 1427 ; discours de M. Mousseau, page 1483 ; lettre de l'honorable M. Beaubien, 1502 ; lettre de M. L. G. Desjardins, 1504 ; la réclamation de Québec, 1511 ; la coalition, 1516 ; lettre de M. Desmarais, 1530 ; notes sur la coalition, 1532 ; lettre de M. Beaufort, 1540 ; lettre de M. Drolet, 1543 ; discours de M. Faucher de Saint-Maurice, 1546.**

B

- Billy, proposition relative à la démission de M. :—MM. Gauthier, pages 459 ; Mousseau, 460.**
- Budget—message du lieutenant gouverneur :—Objection de M. Beaubien :—MM. Irvine, pages 364 ; Beaubien, 365 ; Wurtele, 366 ; Marchand, 366 ; Watts, 366 ; Blanchet, 366 ; Mercier, 367 ; Archambault, 369 ; Mousseau, 371, 374 ; Joly, 376 ; LeBlanc, 379.**
- Exposé budgétaire—M. Wurtele, p. 382.**
- Amendement de M. Mercier sur l'augmentation des dépenses dans le service civil :—MM. Mercier, pages 503 ; Desjardins, 527, 557, 581, 628, 650 ; Stephens, 690 ; Poupore, 699 ; Asselin, 726 ; Robertson, 726 ; Watts, 741 ; Blanchet, 742 ; Cameron, 743.**
- Amendement relatif aux mandats spéciaux :—MM. Mercier, 752 ; Wurtele, 762 ; Picard, 782.**
- Discussion générale : M. Beaubien, 785 ; Lynch, 789 ; Joly, 795 ; Blanchet, 800 ; Carbray, 1033 ; Richard, 1047 ; Martin, 1072.**
- Amendement relatif au message pour le budget :—MM. Mercier, 809 ; Desjardins, 827 ; Gagnon, 840.**

Amendement à propos du règlement des comptes de l'ancienne administration du chemin de fer Q. M. O & O., page 916.

Discussion des articles :—MM. Mercier, 916, 917, 922, 934, 1022, 1023, 1032, 1042, 1069, 1111, 1141, 1156 ; Wurtele, 916, 917, 923, 931, 1024 ; St-Hilaire, 1025 ; Poulin, 1025 ; Martel, 1025 ; Gauthier, 917, 938, 1071 ; Deschênes, 939 ; Demers, 919 ; McShane, 921, 1045 ; Casavant, 1023, 1028 ; Cameron, 1024 ; Gagnon, 1027, 1064 ; Bernatchez, 1027 ; Paradis, 1027 ; Blanchet, 1029, 1043 ; Desjardins, 1031 ; Taillon, 1109 ; Joly, 1045 ; Robertson, 1045 ; Lynch, 1046 ; Bernatchez, 1091.

Amendement touchant la commission d'enquête du service civil :—MM. Joly, pages 995 ; Mousseau, 1001 ; Mercier, 1004 ; Blanchet, 1010 ; Desjardins, 1011 ; Faucher de Saint-Maurice, 1913 ; Wurtele, 1020.

Amendement touchant les dépenses de Spencer Wood :—MM. Irvine, pages, 1057 ; Wurtele, 1061 ; Picard, 1062 ; Beaubien, 1062 ; Asselin, 1062 ; Joly, 1063 ; Gagnon, 1063.

Amendement relatif aux déboursés faits pour le chemin de fer Q. M. O. et O. :—MM. Gagnon, pages 1077 ; Mercier, 1087 ; Asselin, 1088 ; Poupore, 1089.

Amendement à propos de la nomination de M. D. Tassé :—MM. Mercier, pages 1096 ; Martel, 1099 ; Picard, 1099 ; Wurtele, 1099 ; Watts, 1100 ; Lynch, 1100 ; Marchand, 1106 ; Irvine, 1106 ; Blanchet, 1106 ; McShane, 1107.

Amendement relatif aux gratifications accordées à certains employés du chemin de fer Q. M. O. et O. :—MM. Stephens, pages 1137 ; Mercier, 1138 ; Wurtele, 1138 ; McShane, 1139.

Amendement relatif à la mise à la pension de L. A. Robitaille :—M. Laberge, page 1148.

Amendement relatif aux augmentations des dépenses dans le service civil :—MM. Watts, pages 1150 ; Deschênes, 1152 ; Archambault, 1153 ; Mousseau, 1153, 1154 ; Garneau, 1153 ; Gauthier, 1154 ; Beauchamp, 1154 ; Mercier, 1155.

Amendement relatif aux sommes payées à l'honorable M. Lacoste :—MM. Marchand, pages 1157, 1158 ; Mercier, 1157 ; Mousseau, 1158 ; Flynn, 1158 ; Beauchamp, 1159.

Budget supplémentaire :—M. Wurtele, page 1191.

Amendement de M. Mercier, 1197.

Amendement de M. McShane, relatif aux arrangements avec la cité de Québec, page 1340

Amendement de M. Gagnon sur le crédit relatif à l'immigration, page 1343.

Amendement de M. Marchand, sur l'augmentation des salaires des employés du service civil, page 1343.

Amendement de M. Bernard sur le salaire de Didace Tassé, page 1344.

Amendement de M. Gagnon sur la pension de L. A. Robitaille, page 1346. Observations de M. Faucher de Saint-Maurice sur l'indemnité des conseillers législatifs, page 1346.

Proposition de M. Bernatchez sur la loi des voies et moyens du budget :—MM. Poulin, pages 1349 ; Mercier, 1359.

Amendement de M. Marchand relatif à la dépense de fonds publics sur mandats spéciaux, page 1360.

C

Commission d'enquête sur le service civil :—demande de dépôt de documents relatifs à la nomination de cette commission :—MM. Mercier, pages 112 ; Mousseau, 116 ; Stephens, 117 ; Irvine, 118. Question posée par M. Mercier, au sujet de la démission de M. Mailhot, comme président de cette commission, pages 209 ; M. Mousseau, 209.

Comités permanents de la session :—observations de M. Lynch sur la composition de ces comités, page 121.

Compagnies commerciales, taxes sur ces compagnies, demande d'un tableau relatif à la perception de cette taxe :— MM. Irvine pages 151, 156 ; Wurtele, 152, 156.

Compagnie de sucre de betterave, "The Pioneer Beet Root Sugar Company," demande d'un tableau des sommes payées ou à être payées à cette compagnie :—MM. Martel, pages 159 ; Mousseau, 160.

Compagnie du Pacifique, proposition relative à l'accomplissement des conditions du contrat de vente de la partie ouest du chemin de fer Q. M. O. & O. :—MM. Marion, pages 346 ; Joly, 346 ; Mousseau 347 ; Mercier, 347.

Coutu Régis, proposition relative à la promesse faite à :—MM. Richard, pages 347 ; Flynn, 348 ; Blanchet, 349.

Compagnie de colonisation de la Puissance, proposition relative aux travaux de la :—MM. Picard, pages 426 ; Sawyer, 442 ; Irvine, 443 ; Lynch, 447, 448 ; Joly, 447, 456 ; Flynn, 450 ; Mousseau, 458.

Chemin de fer Q. M. O. & O., proposition relative aux sommes payées pour ce chemin de fer.—MM. Mercier, page 278 ; Wurtele, 278.

Compagnie de la grande excursion en France, projet de loi concernant la : —MM. Faucher de Saint-Maurice, pages 312, 746 ; Irvine, 312 ; Joly, 749 ; Stephens, 749 ; Watts, 749.

- Congrès forestier**—proposition relative aux travaux du:—MM. Joly, pages 317, 322; Lynch, 318, 321; Beaubien, 320; Faucher de Saint-Maurice, 321.
- Canadiens Français aux Etats-Unis**, protestation au sujet d'injures lancées aux:—MM. Faucher de Saint-Maurice, pages 1256; Marchand, 1275; Joly, 1276; McShane, 1278; Pâquet, 1278; Blanchet, 1313; Mousseau, 1313.
- Chemin maritime de la rive sud**, proposition relative à l'entretien de ce chemin:—MM. Flynn, pages 255, 257; Blanchet, 256; Asselin, 256; Garneau, 257; Mousseau, 257.
- Compagnie du chemin de fer de Québec au lac St. Jean**, explications de M. Gagnon, relatives au projet de loi de la:—M. Gagnon, page 569.
- Collège de Chambly**; proposition touchant l'octroi à être accordé à ce collège:—MM. Martel, pages 1170; Marchand, 1172.
- Chemin de colonisation entre St-Etienne et St-Lambert**, proposition relative au:—M. Pâquet, page 849.
- Comité d'enquête** demandé d'un—à propos de la vente du chemin de fer Q. M. C. & O:—MM. Beaubien, pages 851, 902; Picard 865, 877; Mousseau, 865; Gagnon, 873; Mercier, 875; Joly, 878, Garneau, 879; Desjardins, 880; Carbray, 900; McShane, 901; Martin, 903.
- Chemin macadamisé de Beaumont**, proposition relative au:—M. Faucher de Saint-Maurice, page 930.
- Cour supérieure**, loi relative à la:—MM. Mousseau, pages 1361, 1364, 1366; Flynn, 1361, 1366; Martin, 1365; Irvine 1365; Mercier, 1365; Gagnon, 1365.
- Chemin de fer Montréal, Portland et Boston**, proposition relative au subside à la compagnie du:—Amendement de M. Marchand, page 1366; MM. Lynch, 1367; Mercier, 1367; Martel, 1367.
- Clôture de la session législative de 1883**, page 1333.

D

- Douaires coutumiers et servitudes**, proposition relative à la loi concernant les:—MM. Faucher de Saint-Maurice, pages 302; Lynch, 302; Marchand, 303; Gagnon, 303; Picard, 304.

E

- Ecoles élémentaires**, projet de loi pourvoyant au règlement définitif de ce fonds:—MM. Wurtele, pages 123, 125; Joly, 125. Décision de M. le président, 622.

Édifices parlementaires, proposition relative au contrat pour le parachèvement de ces édifices :—MM. Stephens, pages 172 ; Lynch, 173 ; Joly, 174 ; Poupore, 174 ; Mousseau, 175 ; Duhamel, 176 ; Archambault, 177.

Écoles de beurrerie et fromagerie, propositions relatives aux :—MM. Casavant, pages, 324 ; Blanchet, 331 ; Mercier, 332 ; Martel, 333 ; Nantel, 334 ; Cameron, 335 ; Paradis, 336 ; Laberge, 337 ; Garneau, 338 ; Deschênes, 338 ; Mousseau, 341.

Expositions provinciales, proposition relative à la construction d'édifices pour les :—MM. Garneau, pages 714 ; Mousseau, 715 ; Mercier, 716 ; Beaubien, 716 ; Joly, 716 ; Rinfret, 717.

Emprunt de \$500,000, proposition relative à un :—MM. Wurtele, pages 1202, 1239 ; Mercier, 1202, 1227 ; Trudel, 1231 ; Mousseau, 1203, 1220, 1225 ; Joly, 1205 ; Blanchet, 1207 ; McShane, 1208 ; Irvine, 1211 ; Desjardins, 1212, 1231 ; Gagnon, 1215 ; Beaubien, 1218, 1240 ; Robertson, 1220 ; Picard, 1220 ; Gauthier, 1232 ; Flynn, 1233 ; Asselin, 1235 ; Desaulniers, 1238 ; Carbray, 1239 ; Shehyn, 1239.

F

Fonds d'emprunt municipal, paiement des dettes de Longueuil et de Chambly à ce fonds :—MM. Martel, pages 170 ; Wurtele, 171 ; Mercier, 172 ; Stephens, 172.

I

Instruction publique, projet de loi pour modifier les lois de l'instruction publique, en ce qui regarde la ville de Richmond :—MM. Picard, pages 147 ; Mousseau, 147, 148 ; Pâquet, 148.

Irlandaise, proposition relative à la population :—MM. Carbray, pages 1315 ; Mousseau, 1318 ; McShane, 1319 ; Flynn, 1320 ; Mercier, 1322.

Incident sur les travaux de la session :—MM. Mousseau, pages 1376 ; Duhamel, 1377 ; Mercier, 1377 ; Lynch, 1379 ; Joly, 1380 ; Irvine, 1380 ; McShane, 1380 ; et Gagnon, 1381.

J

Juges de paix—demande de dépôt de documents relatifs à la nomination de juges de paix :—MM. Stephens, pages 133 ; Lynch, 134 ; Mercier, 135 ; Dumoulin, 137 ; Marchand, 138 ; Blanchet, 140 ; Joly, 141 ; Gauthier, 142 ; Poupore, 142.

Autre proposition de M. Marchand, touchant le même sujet :—M. Marchand, pages 144, 145.

Question posée par M. Beaubien, pages 209; M. Mousseau, 209.

Jurés et jurys, projet de loi relatif aux :—MM. Blanchet, pages 1120; Mercier, 1122; Marion, 1126;

M

Magistrats de district, projet de loi pour modifier la loi concernant les : M. St. Hilaire, page 270.

Manufacture d'engrais artificiels, proposition relative à ce sujet :—M. Faucher de Saint-Maurice, pages 271; Flynn, 273; Casavant, 274; Martin, 274; Martel, 274; Beaubien, 275; Carbray, 275.

Montmagny, proposition relative à la nomination des conseillers municipaux du village de :—M. Bernatchez, 276.

Membres de la Législature, projet de loi concernant l'indépendance des :—MM. Mousseau, pages 1182; Irvine, 1186; Beaubien, 1186; Mercier, 1186; Flynn, 1187.

Manuscrits historiques, proposition relative à la transcription des :—M. Faucher de Saint-Maurice, page 1248.

O

Ouverture de la session législative de 1883, page 3.

Officiers de justice—résolutions relatives à leur mise à la retraite :—MM. Mercier, pages 178, 179; Wurtelo, 179; Joly, 182.

O'Callaghan Dr. vente à l'encan de la bibliothèque du :—MM. Faucher de Saint-Maurice, pages 846; Blanchet, 847; Joly, 848; Marchand, 848; Gagnon, 849.

P

Prisonniers, projet de loi touchant le maintien des prisonniers enfermés dans les prisons communes :—MM. Wurtelo, pages 149, 184, 202, 204, 224, 231, 233; Marchand, 149, 194, 244; Mercier, 185, 203, 204, 205, 211, 226, 233, 266; Beaubien, 191, 203, 233, 266, 267; Archambault, 192; Lynch, 195, 231; Stephens, 197; Poupore, 199, 237, 238; Gauthier, 200; Asselin, 200; Desjardins, 202; Irvine, 211, 229; Mousseau, 228; Cameron, 231; Flynn, 232, 267, McShane, 235, 238; Laberge, 239; Joly, 241, 267; Blanchet, 243; Duhamel, 244, 267; Nantel, 268; Gagnon 293.

Pêcheries, demande du dépôt d'une copie du jugement rendu sur le droit des propriétaires riverains de pêcher dans les eaux non-navigables :—MM. Flynn, pages 164 ; Lynch, 167 ; Stephens, 170.

Résolutions :—M. Lynch, 962.

Projet de loi :—MM. Lynch, 1129, 1135 ; Joly, 1130 ; Flynn, 1131, Stephens, 1134.

Placements, projet de loi relatif aux placements faits par les administrateurs, etc. :—MM. Wurtele, pages 502, 993 ; Stephens, 994 ; Marchand, 994 ; McShane, 994.

Prévoyance, résolutions relatives aux associations de :—MM. Joly, pages 1337 ; Lynch, 1338 ; Wurtele, 1338 ; Marchand, 1338.

Pétition de droit, proposition relative à la :—MM. Mousseau, pages 258, 262, 265, 283, 289 ; Mercier, 259, 265, 284 ; Irvine, 261, 286 ; Blanchet, 261 ; Flynn, 262 ; Beaubien, 262, 291 ; Picard, 281, 289 ; Stephens, 283 ; Lynch, 285 ; Gagnon, 285, 291 ; Archambault, 286 ; Robertson, 287 ; Wurtele, 287 ; Marchand, 288 ; Asselin, 288 ; Martin, 292.

Pilon A., proposition relative à la destitution de :—MM. Beauchamp, pages 707, 712 ; Mousseau, 709, 713 ; Martel, 709 ; Joly, 709 ; Mercier, 709 ; Archambault, 711 ; Wurtele, 711 ; Gauthier, 712.

R

Régistrateurs, proposition relative au tarif des :—MM. Mercier, pages 305 ; Mousseau, 305 ; Gagnon, 305.

Robitaille L. A., proposition touchant sa mise à la pension :—MM. Mercier, pages 983, 988 ; Irvine, 985 ; Blanchet, 986 ; Joly, 987 ; Mousseau, 987.

Réserves forestières, résolution relative aux :—MM. Flynn, pages 1188 ; Joly, 1189 ; Sawyer, 1189 ; Duhamel, 1189 ; Nantel, 1189 ; Trudel, 1190.

Réclamation de Québec, résolution et amendement de M. Demers relatifs à la :—MM. Irvine, pages 1368 ; Demers, 1368 ; Wurtele, 1369 ; Mercier, 1369 ; Mousseau, 1369.

S

Sténographes, résolutions et projet de loi relatifs à l'emploi des sténographes dans les cours de justice :—MM. Mousseau, pages 1160, 1161 ; Mercier, 1161 ; Irvine, 1161.

T

Tassé, proposition relative à la nomination de M. D. Tassé, comme inspecteur des bureaux publics :—M. Mercier, page 247.

Terres de la couronne, proposition relative à la vente et à l'administration des bois sur les :—M. Flynn, page 552.

Feux dans les bois :—MM. Lynch, 940; Joly, 946; Carbray, 947; Flynn, 948; Beaubien, 950; Gauthier, 952; Nantel, 953.

Tanguay M., proposition relative à la mise à la retraite de :—MM. Faucher de Saint-Maurice, pages 553; Deschênes, 553; Blanchet, 553, Gagnon, 554.

V

Vicariats et préfectures apostoliques, projet de loi relatif aux :—MM. Mousseau, pages 309, 310; Mercier, 309, 310; Beaubien, 309; Lych. 310.

W

Warwick, municipalité de—demande de dépôt des documents relatifs à l'exécution d'un jugement contre cette municipalité :—MM. Stephens, pages 127; Lynch, 127; Watts, 133.